

Pr Abdelaziz BENABDELLAH

Le Millénaire *de la* Flotte Marocaine



Le
Millénaire
de la
Flotte
Marocaine

- 7 | Rétrospective
prémillénaire
- 9 | Avènement de la
flotte marocaine
- 13 | La flotte Alaouite
(XVII^e - 2000)
- 23 | La flotte
contre la piraterie
(120 unités en Atlantique,
280 en Méditerranée)
- 37 | Bateaux et voiliers
coursiers en
Méditerranée
(XIII^e - XVIII^e siècles)
- 57 | L'armée
marocaine,
force parallèle
- 65 | Les Qasbas
Ismaéliennes
- 66 | Le sultan
Mohammed III,
promoteur des
bases du droit
maritime
international
- 69 | Amiraux et
commandants
marocains
- 73 | Pavillons
marocains
- 79 | Le port
de Rabat-Salé,
havre-pilote
- 85 | Anfa et le nouveau
monde avant
Christophe
Colomb
- 89 | Glossaire militaire
- 109 | Références

Vers le milieu du V^{ème} siècle et, au plus tard dans la moitié du IV^{ème} avant J.C., le roi Hannon, franchit les colonnes d'Hercule, avec une soixantaine de bateaux, établissant sept colonies sur le littoral marocain, dont une à Saquia el-Hamra, en face des Canaries. Carthage disposait, pour sa flotte, de plusieurs ports, sur toute la côte méditerranéenne et, notamment, de Luxos (Tichmech), près de Larache, sur l'Atlantique. La flotte carthaginoise animait le trafic des matières premières de l'Afrique et des Iles méditerranéennes; dans les ports, de Leptis Magna (Lemta) à Tripoli, à Lixos, en passant par Utique (près de Tunis) et Icosium (Alger) où abondait un prolétariat, recruté parmi les citoyens, très évolué, grâce à son brassage international. Dès le IV^{ème} siècle, les escadres de Carthage s'assurèrent la maîtrise des mers et un ravitaillement régulier, dans une trentaine de ports, liant les diverses échelles d'Afrique et d'Espagne, aménagées et équipées à l'Oriental, comme tous les autres ressorts de la civilisation phénicienne. Mais, Carthage ne songeait guère à annexer le Maghreb et se limitait, au III^{ème} siècle, à la Tunisie et à quelques centres algériens comme (Theveste) (Tébessa) et Madaure (Mdaourouch). Mais, sa civilisation déborda ces limites, pour rayonner sur une partie du littoral marocain, en vulgarisant un langage punique qui favorisait la diffusion, parmi les Berbères, de l'arabe, langue sœur¹, permettant, ainsi, à Gsell de dire que "Carthage les avait préparés à recevoir le Coran, livre saint et code" et à E.F. Gautier, de "marquer la pérennité de l'influence orientale sur l'Afrique, depuis trois mille ans". Même après leur défaite, les Carthaginois demeuraient les rouliers des Mers. Les guerres puniques qui, pendant plus d'un siècle, opposèrent Carthage à Rome, pour la domination de la Méditerranée occidentale, étaient des batailles navales que les Carthaginois ont pu affronter, grâce à leur puissante flotte. Leur victoire de

¹ André Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord* p. 27.

Drepanum (Trapani), lors de la 1^{ère} guerre punique, en 249 av. J.C., en est une preuve. Plus tard, l'Afrique romaine "laissait, en dehors d'elle, une partie du Tel algérien et la presque totalité de la Tripolitanie et du Maroc², jusqu'au V^{ème} siècle de l'ère chrétienne, dans le cadre du "Limes", de Tingitane au sud de Rabat. "Sous l'Empire, la flotte romaine perdit de son importance et fut confinée, dans la surveillance des pirates. C'est, ainsi, qu'une escadre africaine, composée de croiseurs rapides, empruntés aux escadres d'Alexandrie et de Syrie, fit la chasse à ceux du Rif et de Tingitane"³.

La flotte de Byzance demeura la première en Méditerranée, sans conteste, jusqu'à l'avènement de l'Islam. Constantinople fut, lors des VI^{ème} et VII^{ème} siècles de l'ère chrétienne, la plus grande Cité d'Orient, avec un million d'habitants⁴. Les Arabes ont inauguré leurs conquêtes maritimes, en l'an 21h/ 641 ap.J.C. , par l'occupation d'Alexandrie.

Une ère nouvelle s'ouvrit, alors, en Méditerranée, incitant le grand conquérant arabe, Amr Ibn el Âs, à considérer la zone maritime, comme un grand hinterland de défense. En l'an 25 h/ 645 ap. J.C. , après une réoccupation précaire, les escadres de Byzance furent contraintes à évacuer le port d'Alexandrie, sous les coups répétés d'une jeune flotte arabe, mise en chantier. par l'Emir Mo'âwiya. Elle entreprit sa première expédition, en Méditerranée, avec 1.700 unités⁵, dès l'an 28 h/ 648 ap. J.C. , en occupant Chypre et Ifriquia. Les Omeïades réalisèrent, en 74 h/ 693 ap. J.C., une victoire éclatante en Afrique du Nord, en assujettissant Carthage, dès l'an 76 h/ 695 ap J.C. ; ce qui mit fin à la domination byzantine en Afrique.

Le Calife Omeïade sentit la nécessité de renforcer ses unités maritimes et chargea le grand commandant d'armée, Moussa Ibn Noceïr, d'édifier une base maritime, c'est à dire un arsenal ou dar Es-Sinâa. sur l'emplacement actuel de Tunis, en reliant cette baie au Golfe, par un nouveau canal approprié. Une centaine de navires de guerre sont mis en chantier. La zone navale nord-africaine devint, dès l'an 85 h/ 704 ap. J.C., la III^{ème} de la Méditerranée, après celle d'Egypte et de Syrie. Ibn Noceïr put

² André Julien p. 150.

³ ibid p. 159.

⁴ Lettre de Justinien -Diehl, historien français. mort en 1944 p. 540.

⁵ Chiffre exorbitant, difficile à admettre, d'autant plus que le Calife omeiyade fut contraint à embaucher des marins persans.

conquérir (en l'an 90 h/ 708 ap. J.C.) les Baléares, la Sardaigne, avec l'aide de Julien, gouverneur de Ceuta. Le Commandant Tarik Ibn Ziâd passa en Espagne. La flotte arabe encercla, alors, tel un croissant. les deux tiers du Littoral méditerranéen; elle comportait trois escadres autonomes. avec une unité, soumise à la flotte égyptienne, dans la Mer Rouge. L'Amiral égyptien commandait toutes les forces maritimes⁶, assurant, ainsi, une heureuse coordination. Néanmoins, la III^{ème} flotte opérait seule en Méditerranée occidentale et renforça la conquête de l'Espagne et du sud de la France. Cette expansion de l'Islam ne se souciait guère des grands centres de commerce, en Méditerranée.

⁶ Bury - *Byzantine naval policy* p. 39.

Charles II le Chauve, roi de France. Empereur d'Occident (840-877 ap. J.C.). conclut un traité de paix (250 h/ 864 ap. J.C.), avec les Rois d'Andalousie.

I - Avènement de la Flotte Marocaine

Le code maritime élaboré par Justinien au VII^{ème} siècle, est remplacé par un Code Arabe, qui permit à l'Afrique du Nord d'exporter son or, ses huiles d'olives, ses grains, et ses chevaux et chameaux, dans le cadre d'un commerce libéral, au profit de tous et que Byzance monopolisait. La flotte Byzantine ne se tint pas pour vaincue, et put, en deux reprises (97 h/ 715 ap. J.C.) et (135 h/ 752 ap. J.C.), mettre fin à la maîtrise Omeïade des Mers, au dépens de la prospérité économique de la Méditerranée, dont le marasme en France carolingienne (en 98 h/ 716 ap. J.C.). La flotte de Byzance garda toute sa potentialité, jusqu'au début du VIII^{ème} siècle-, les escadres andalouses, centrées à Syracuse, port de Sicile, pour défendre les frontières d'Espagne et entreprendre les expéditions contre Marseille et les Baléares (en 182 h/ 798 ap. J.C.), l'Italie (en 162 h/ 778) et Narbonne (en 177 h/ 793 ap. J.C.). La flotte syrienne (dès 139 h/ 756 ap. J.C.), établit un Royaume Omeïade en Andalousie, ce qui permit, aussi, l'avènement des Idrissides, au Maroc (en 172 h/ 788) et des Aghlabides en Ifriquia (en 184 h/ 800 ap. J.C.). Mais, dès 191 h/ 806 ap. J.C., les insurgés de Cordoue, une vingtaine d'années après l'effondrement des escadres syriennes, purent envahir Chypre, puis Rhodes et Alexandrie, renforcés par les Aghlabides, qui mirent fin à la maîtrise maritime de Byzance, en occupant la Sicile (en 209 h/ 820 ap. J.C.), avec des escadres de 170 unités. La Flotte musulmane comportait également la flotte andalouse, qui fut la seule à demeurer à l'écart de la domination de Byzance. Le mercantilisme nord-africain s'imposa, dans ces conjonctures, comme agent médiateur, entre la Syrie et l'Egypte, pour monopoliser le trafic maritime et les comptoirs d'Occident. Le dirham marocain, dont un spécimen est conservé au Musée de Karkov, en U.R.S.S. et un autre à la Bibliothèque Nationale de Paris, est la première monnaie arabe, frappée au Maghreb, dès l'an 185 h/ 801 ap. J.C. La flotte africaine s'assura la prééminence, en neutralisant le feu grégeois, composition incendiaire, à base de salpêtre et de bitumine, qui brûlait au contact même de l'eau, par une arme nouvelle, à flammes naphteuses. Les Maghrébins mirent aisément la main sur l'île de Crète (en 224 h/

838 ap. J.C.), établirent à Bari sur l'Adriatique (en 228 h/ 841 ap. J.C.) un Royaume musulman, à l'instar de celui de Sicile, reconnu par Bagdad.

Entre temps, la flotte byzantine a été battue par la flotte musulmane (226 h/ 840 ap. J.C.), en perdant une centaine d'unités. Une escadre arabe occupa Malte en 257 h/ 870, ainsi que Sicile et l'Italie occidentale (en 290 h/ 902 ap. J.C.) : occupation continue, malgré l'avènement des Fatimides (en 301 h/ 917 ap. J.C.), et ce, à cause de la défaite subie par la flotte de Byzance (en l'an 298 h/ 910 ap. J.C.).

Néanmoins, les escarmouches intermittentes des unités fatimides (en l'an 308 h/ 920 ap. J.C.) n'empêchèrent guère la flotte Omeïade d'Andalousie de poursuivre ses défis aux flottes régionales. Depuis, déjà, un siècle, cette flotte affrontait une croisade carolingienne et des invasions de corsaires scandinaves, qui pillèrent (en 230h/844) Séville et la cité marocaine de Nekkour. La maîtrise, en Méditerranée, était donc répartie. au début du X^{ème} siècle de l'ère chrétienne, entre les musulmans des Baléares, de Sicile et de Crète. L'intervention d'un millier de navires de guerre russes, sous le commandement d'Igor, prince de Kiev (en l'an 338h/949 ap. J.C.) ne put libérer l'île de Crète; la flotte musulmane a été renforcée (dès l'an 319h/931 ap. J.C.), par les escadres Omeïades d'Abderrahman III, qui supervisaient les Iles Baléares et les bases maritimes, tout le long du littoral sud de la France.

Une force maritime destructive vit, alors, le jour : les pirates qui établirent leurs nids, dans les îles méditerranéennes⁷. Un chaos s'ensuivit, suscité, surtout, par l'intervention d'une troisième force maritime islamique : la flotte Fatimide, qui, de l'an 302 h/ 914 ap. J.C. en l'an 339 h/ ap. J.C., se porta contre les Egyptiens et les Andalous, à la fois.

L'existence simultanée de trois Califats à Cordoue, Mehdia et Bagdad, devait aboutir aux pires conséquences. Toutefois, la maîtrise de la flotte islamique ne manqua pas d'insuffler un esprit nouveau au trafic international, entre les deux bassins oriental et occidental de la Méditerranée; d'autant plus qu'un mouvement intense d'industrialisation s'instaura en Andalousie et en Afrique du Nord, avec,

⁷

Dozy, *Histoire de l'Islam*, Voir le chapitre réservé aux pirates Salétins

parallèlement, les prospections minières et l'extension des cultures des zones chaudes tels les oranges, citrons, riz, mûriers et cannes à sucre. L'Occident musulman imposa, désormais, en Méditerranée, sa politique économique, instituant le dinar (dès l'an 950 ap.J.C./ 332 h) comme devise internationale. Ce nouveau système monétaire demeura le seul en vigueur en Andalousie et au Maroc, à partir des Almoravides où la valeur du dinar atteignit 3,960 grammes-or, pour remonter, sous les Almohades, au taux du premier siècle de l'hégire, s'échelonnant entre 4,25 et 4,729 g. or. Dès le début de la période Almoravide, les Normands surgirent, en menaçant la Sicile islamisée. Mehdiya, qui mit, alors, en chantier (en l'an 418 h/ 1027), quatre cents navires de guerre, sauva l'île stratégique, en transférant son potentiel maritime contre le littoral grec (en 424h/1032), soutenu indirectement par les escadres andalouses de l'émir Mojâhid el-Âmiri (décédé en 436h/1044 ap. J.C.). Dans un reflux inexorable, la flotte islamique fléchit, encore une fois, sous les coups combinés des Normands, qui revinrent sur la scène (dès l'an 1044 ap. J.C.) et des forces maritimes de Gênes, de Pise et de tout le littoral nord-ouest de l'Italie. Les lignes de communication entre l'Occident et l'Orient se limitaient à un cotoyage des ports africains, entre Sousse et Alexandrie. Le dilettantisme des Musulmans, tant à l'Est qu'à l'Ouest, la chute des îles méditerranéennes maîtresses, sous le joug chrétien, les transformations radicales survenues dans la Société euro-occidentale, autant de mobiles péremptoires, qui mirent fin à la prééminence des Musulmans et des Byzantins.

Dès l'an 494 h/ 1100 ap. J.C., la Corse, la Sardaigne, la Sicile, l'Italie méridionale et même le littoral syrien tombèrent sous l'emprise d'une Europe revenue à la vie. Cet élan rénovateur coïncidait (en l'an 444 h/ 1052) avec l'invasion de l'Egypte et de la Tunisie, par les hordes arabes des Beni Soleim et Beni Hilâl. Mehdiya dut conclure, avec Roger de Sicile (en l'an 468 h/ 1075 ap. J.C.), un traité d'alliance et d'amitié : le Royaume croula bien avant, dès 452 h/ 1060. Les Almoravides intervinrent, par miracle, sur la scène islamique (en 479 h/ 1086), pour mitiger cette débandade. Pise attaqua, en effet, Mehdiya (en 480 h/ 1087), avec quatre cents navires: le roi de Castille occupa Tolède (en 478h/1085), assujettissant l'émir de Séville. Al-Mootamid Ibn Abbâd ; Roger, roi des Normands, mit fin à la domination centenaire islamique sur la Sicile (en 480 h/ 1087), après une série de raids et d'incursions, pendant trois décennies consécutives. Malte est reprise (en 483h/1090) et la première guerre des Croisades est déclenchée (490 h/ 1096 ap. J.C.). Ce fut, alors, que le grand leader

Almoravide Youssef Ibn Tachfine. issu du Sahara marocain, jeta dans la mêlée méditerranéenne, une flotte qui parvint, d'après les mémoires de son adversaire Alphonse VII, roi de Castille. jusqu'aux côtes syro-palestiniennes, occupées par les Croisés. Déjà, en 479 h/ 1086, le Khalife Almoravide qui remporta sur Alphonse VI (1065-1109 ap. J.C.). une éclatante victoire à Zellaqa, put réunifier, sous l'étendard islamique, toute l'Afrique du Nord et l'Andalousie, pendant trois quarts de siècle (jusqu'en l'an 537 h/ 1142 ap. J.C.). La chanson de Roland immortalisa les exploits maritimes de ce Calife Saharien.

Les Almoravides disposaient, ainsi, d'une flotte ayant à sa tête l'amiral Abdullah Ben Meimoun.

L'amiral de la flotte Almoravide Ali Ben Maimoun fut le premier à se rallier à la cause Almohade. (*Histoire du Maroc*, Terrasse, T.I, p. 303).

Ibn Jobeir parle de marins maghrébins, comme Héros des escadres de Saladin (*Voyages*, Trad. 1949, p. 66).

Au temps d'Abdel Moumen. «quatre cents navires sont amarrés à savoir, 120 au port de la Maâmora (sur le Sebou), 100 à Tanger, Ceuta, Badis et dans les autres ports du Rif, 100 en Tunisie et Oran et 80 en Andalousie. (*Raoudh el Qirtâs*, p.28).

Cette escadre navale ne cessait de croiser entre Tunis, Oran et Alger, garantissant la sécurité de la côte. Gibraltar, dont on réalisait, déjà, l'importance stratégique, était doté d'un puissant mécanisme de défense. La flotte Almohade sera, bientôt, «la première de la Méditerranée», selon la propre expression d'A. Julien, ce qui incita Saladin à requérir son concours, pour arrêter les expéditions chrétiennes, sur la route de Syrie. Le Maghreb s'érigea, ainsi, en leader du monde de l'Islam. Sa puissance, ses richesses, la réputation de son armée et de sa flotte, lui valurent un prestige d'autant plus grand que les Musulmans du Caire et d'Alexandrie en arrivèrent à souhaiter, d'après l'Andalou Ibn Jobeir, un protectorat Almohade⁸.

Les ports de l'Empire devinrent les centres d'une activité commerciale intense. Les échanges s'y développèrent avec Pise, Gênes, Venise et Marseille. Les Musulmans qui avaient été, alors, reconnaît A. Julien, les premiers à organiser les formes de leur commerce, selon les nécessités du trafic international, avaient perfectionné leurs méthodes, dont les chrétiens s'inspiraient. Une politique tolérante,

⁸ Les Egyptiens voient dans la construction du port du Caire, qui dispose de 40 arches, une prédiction de la domination des Almohades sur l'Eoypte et les pays occidentaux (IBN JOBEIR, trad. pp 57 et 90).

jointe à un système de sécurité, aussi solide que généralisé, ne firent que développer, de plus en plus, les rapports et les échanges entre chrétiens et musulmans.

II - La Flotte Alaouite (XVII^{ème} – 2000)

A l'avènement de la dynastie alaouite, les principaux centres du littoral marocain souffraient de l'emprise étrangère : les Anglais occupaient Tanger, cherchant à s'étendre, au-delà des remparts qui les étouffaient ; les Portugais subjuguèrent Mazagan et l'Espagne, qui détenait El-Maâmora, Arzila et Larache, outre les présides, nourrissait d'autres ambitions dans le Sud ; la France, alarmée par les visées anglaises sur la côte africaine, exécutait des croisières, autour d'Albouzème et de l'embouchure de la Moulouya. L'expansionnisme colonial battait son plein et l'Europe ne s'embarrassait guère de scrupules.

Le fondateur de la Dynastie Chérifienne, qui disposait déjà du Rif, s'empressa d'en assurer la défense, en édifiant un havre à Alhucemas, et devint vite maître des ports du Maroc occidental, puis de tout le Sud, alors, divisé en principautés indépendantes. Bientôt, une lutte acharnée et courageuse mettra fin à l'influence des Turcs et des Anglais, qui soutenaient les uns et les autres, ainsi que le fameux GHAÏLAN, dans le Gharb et la région de Tanger.

Moulay Ismaïl (1671-1727), qui succéda à son frère Er Rachid, mobilisa toute son énergie, pour réaliser le plan d'émancipation nationale. Dans l'espace d'une décennie, il chassa, tour à tour, les Espagnols d'El-Maâmora (1681), les Anglais de Tanger (1684), enleva Larache (1689) et Arzila (1691) et soumit Ceuta à un blocus étroit. Il s'employa, entre temps, pendant tout un lustre, à pacifier le Royaume où les pionniers du colonialisme naissant semaient le désarroi. Après un quart de siècle de marches militaires, le Maroc unifié, jusqu'aux tribus du Haut-Atlas, "reconnut qu'il avait un maître". Ce grand monarque dressa, aux points stratégiques, des forts au nombre de soixante-seize, occupés par des garnisons, allant jusqu'à 3.000 hommes chacune. Si le pays n'a été conquis qu'à la pointe de l'épée, les tribus, aussi bien berbères qu'arabes, s'étaient vite rendues compte des bienfaits du nouveau régime ; et l'ancien chaos endémique, sciemment entretenu par les menées surnoises de l'impérialisme occidental, leur apparut bientôt, dans sa triste physionomie. Le Sultan prit soin de revivifier quelques tribus défaillantes, par la distribution de capitaux en nature et fit promouvoir la condamnation de généraux accusés d'arbitraire, ce qui dévoila au peuple unifié le vrai visage de la Dynastie chérifienne. Le Maroc connut, alors, une ère nouvelle : les rares statistiques, qui nous sont parvenues, dépeignent hautement cette période où prédominaient, à la fois, la sécurité et l'abondance. La floraison de 250 villes splendides, ayant chacune une population minime de 30.000 habitants, au dire d'un abbé français, qui vivait, alors, au Maroc, dénotait un état démographique au moins passable. C'est que le Sultan était animé d'un double souci : l'émancipation nationale, aussi bien que l'essor économique. Ce fut aussi une ère de tolérance religieuse, car "Moulay Ismaïl fut – reconnu Koehler – le plus grand protecteur des Franciscains. Il leur donna des privilèges qu'aucune nation chrétienne n'aurait osé demander, pour eux".

A la mort de Moulay Ismaïl, l'inter règne fut troublé par l'indiscipline de la milice noire, dont le recrutement remontait, au temps d'El Mansour, le grand conquérant du Soudan, ainsi que par les agissements subversifs de quelques puissances, qui commençaient à se disputer le monopole du commerce marocain.

Mais, Sidi Mohammed Ben Abdellah rendit le calme au pays et, grâce à une vigilance accrue, fit échec à l'expansionnisme conçu par la France, le lendemain du traité de 1667. A l'image de son glorieux aïeul Moulay Ismaïl, dont il reprit l'œuvre de "reconquista", il lutta contre les Portugais qui se cramponnaient à leur dernière enclave à Mazagan. Il déploya un grand effort, pour libérer Melilla, multiplia les fortifications sur le littoral, édifia Mogador dont le choix de l'emplacement révèle chez le Sultan, un sens stratégique. Cette ville, devenue, bientôt, le plus grand comptoir marocain, attira les commerçants européens. Le Sultan favorisa les échanges avec l'Europe, dans la mesure où ils profitaient à la balance commerciale du pays. Il était trop soucieux de l'intérêt de ses sujets, pour laisser les négociants étrangers s'enrichir à leur dépens. Une partie de l'excédent de la production s'écoulait, par l'échange contre le matériel de guerre et les produits d'armement naval, importés surtout de la Suède et de l'Angleterre. Une mission d'experts militaires turcs entreprit l'instruction des tirailleurs de l'armée chérifienne.

C'est grâce à cette politique préventive que les batteries et les garde-côtes purent repousser, à un an d'intervalle, les attaques de deux escadres françaises. A la mort de ce "second Moulay Ismaïl", son fils Moulay Yazid lui succéda, établissant une nouvelle série de châteaux-forts.

Son frère Moulay Slimane (1206h-1238 h/ 1791-1822 ap.J.C.) conquiert Oujda, tombée entre les mains des Turcs d'Alger. Ce fut un échec aux provocations de la France. Devant l'attitude de Napoléon, qui le pressait d'adhérer au "Bloc Continental" et qui le menaçait, dans des lettres comminatoires, de passer en Afrique, avec 200.000 soldats, il afficha de l'indifférence. Mais, bientôt, l'Europe coalisée obligea le Sultan à supprimer sa flotte de guerre ; ce fait, à lui seul, aurait été le prélude de la décadence marocaine, si la Dynastie ne s'était pas ingéniée à défendre l'intégrité nationale, par une tactique nouvelle, qui consistait à manœuvrer les Puissances, les unes contre les autres.

Au cours des deux règnes suivants, de graves dangers menacèrent le Maroc : bataille de l'Isly à l'Est (1844), bombardement de Tanger et Mogador, guerre de Tétouan (1860). Mais le Maroc opposait toujours aux ambitions européennes "ses dangereux sursauts d'indépendance". Moulay Abderrahmane (1822-1859) put tenir tête aux revendications espagnoles, dans le Sud. Pour contrecarrer les ambitions de l'Europe, devenue trop hardie, le Sultan se tourna vers les Etats-Unis d'Amérique, avec lesquels il essaya de négocier un traité d'alliance militaire. Jusqu'ici, la France agissait de loin, mais l'occupation de l'Algérie lui permit d'agir sur place : les incidents de frontière qu'elle sut exploiter, créèrent à l'Etat marocain un nouveau genre de difficultés. Une soixantaine d'années de provocation mirent à l'épreuve quatre Sultans, qui, tout en s'opposant énergiquement aux visées étrangères, déployaient des efforts, pour réaliser le progrès économique du pays ; l'année de la mort de Moulay Abderrahmane, apparut un ouvrage de Charles Lamartinière intitulé

“La Question du Maroc”, qui fit remonter à 48 millions le nombre de têtes de la race ovine dont disposait le Maroc.

Moulay El Hassan (1873-1894) infusa à l'Empire un renouveau d'énergie. Il réorganisa l'armée, entreprit 19 tournées militaires, à travers le pays, jusqu'aux confins les plus lointains, pour resceller l'unité du peuple, par suite des troubles dont fut l'origine le droit de protection, extorqué, le lendemain de la guerre de Tétouan. Diplomate avisé, le Sultan put conserver l'intégrité du pays, par une politique d'équilibre entre les Puissances. Jamais il ne consentit, malgré la Convention de 1880, à l'accession des étrangers à la propriété au Maroc. Il rejeta le projet de protectorat anglais et obtempéra aux visées de l'Espagne, sur ce qu'elle appelait “Santa Cruz de la Mar de Pequinea”. A la mort du glorieux Moulay El Hassan et après plus de deux siècles et demi, sous l'égide de la dynastie alaouite, le Maroc conservait toujours sa dignité, dans le concert des Puissances.

Après l'avènement de Moulay Abd El Aziz, la pression d'outre-mer s'accrut ; une association bien connue en France poussa Bou Hmara à la révolte ; les hommes d'affaires se firent les apôtres de la pénétration française, par la brèche financière, comme fut le cas en Egypte. Conscient du danger imminent et du complot qui se tramait contre la souveraineté nationale, le Sultan sut provoquer une Conférence Internationale à Algésiras (1906), qui reconnut solennellement au Maroc son intégrité et son indépendance. Ce fut le meilleur geste diplomatique de ce monarque, “mis à l'agonie” par les tractations secrètes, qui firent aboutir le Maroc au Protectorat.

La résistance se déclencha, alors, dans tous les points du Maroc, jusqu'aux confins les plus lointains du Sahara. Le soulèvement des Béni-Mtir, Guerouan, Zaïr et Tadla, se synchronisait avec le mouvement de Mâ el Aïnin, dans le Sud. Les Guérillas poursuivaient leur lutte acharnée, jusqu'en 1916, dans le Tafilalet, en 1919 dans la Haute-Moulouya, et durant quatre ans (1920-1923), dans l'Anti-Atlas et entre Loukos et la Moulouya. La flambée atteignit, alors, Wadi-el-Abid où les combats se maintenaient, dans toute leur furie, de 1929 à 1931, et jusqu'en 1933 à Melloul et en Haut-Atlas. La résistance populaire faisait tache d'huile. Le peuple Marocain était conscient de l'état d'emprisonnement réel où se trouvait, alors, son Monarque, le commandant des croyants.

L'organisation de la résistance marocaine dans le Sahara occidental s'est, en réalité, appuyé sur deux organisations : une organisation d'abord administrative, normale, celle qui était gérée par “les caïds du Sud”, comme Amman Beirouk, Brahim Ben Barek, Brahim Ben Ali, Mohammed Lharbil, Brahim Kalil ; les commandements de l'ensemble de ces caïds s'étendaient sur une grande partie du Sahara occidental actuel. L'autre branche, militaire, était animée par Cheikh Mâa el Aïnin, à partir de Smara ; son ravitaillement s'effectuait par l'intermédiaire du port de Tarfaya.

La manœuvre d'EL Hiba ne révèle pas l'existence d'un pouvoir saharien indépendant, qui se serait constitué à l'encontre du Souverain chérifien. La manœuvre d'El Hiba n'est qu'une manœuvre imaginée et soutenue par le Sultan Moulay Hafid. La famille Mâa el Aïnin est toujours restée fidèle à son allégeance au Trône Alaouite, qu'elle a toujours loyalement servi. Son action s'est toujours développée, pour libérer le Makhzen de la tutelle étrangère. Dans une lettre du 22 Octobre 1912, c'est-à-dire sept mois après la signature du Traité du Protectorat, le

Maréchal Lyautey explique le sens réel de l'action d'El Hiba. Le maréchal Lyautey évoque le coup de main monté par El Hiba sur Marrakech et précise : "La soudaineté de ce mouvement et le bond qu'il fit, en quelques jours, surprit tout le monde et l'on peut dire que, c'est aujourd'hui seulement, que la cause nous apparaît avec certitude et cette cause, il ne faut pas la chercher, ailleurs, que dans la complicité de Moulay Hafid (qui était le Sultan chérifien). Dans une bonne partie du Sahara, la résistance se prolongea jusqu'en 1934, soutenue par les groupes isolés qui n'avaient jamais déposé les armes, dans l'Anti-Atlas et ailleurs. Le Roi du Maroc, prisonnier des Français, dans sa "cage dorée" ne pouvait réagir. Il guettait le moment propice, qui survint, une décennie plus tard, quand le monarque et son peuple purent revendiquer expressément l'indépendance. La visite de Mohammed V à Tanger, en 1947, fut une nouvelle occasion, pour lancer de l'ex-capitale diplomatique, devenue "zone internationale", un appel à la Ligue Arabe et à la conscience internationale, dans le contexte des aspirations du Maroc à une émancipation totale et à une intégrité pleine et entière. La conférence d'Anfa, tenue par Roosevelt, Churchill, De Gaulle et le Roi Mohammed V, avait, déjà, suscité quelques espoirs ; le Maroc fut, alors, considéré, comme un des pays "alliés", ayant participé efficacement à la victoire sur les Puissances de l'Axe.

Dans le Rif, le père d'Ibn Abdel Karim el-Khettabi assiégea, dès 1920, le centre de "Tafrissat" ; ses deux fils Mohammed et M'hamed, avec quelques centaines de leurs compagnons rifains, pourchassèrent les Espagnols, à la suite d'une défaite meurtrière où l'ennemi perdit quatre cents de ses effectifs encadrés par six commandants. Le butin comptait, entre autres, diverses munitions, notamment des canons. Mais, le véritable point de départ du soulèvement rifain contre l'occupation étrangère, fut la bataille d'"Anoual" où des bataillons ennemis furent écrasés, le 21 Juillet 1921, après six jours de lutte acharnée. Les Moujahidins qui libérèrent, alors, des dizaines de centres, renforcèrent leur matériel de guerre, en s'emparant de deux cent vingt canons, vingt mille carabines, un million de cartouches et des camions militaires. Ce butin a permis à la jeune armée du Rif, de mettre hors de combat d'autres unités autour du centre de "Arît" et de poursuivre les fuyards, jusqu'aux environs de Mellila. Là, d'autres combats eurent pour résultat immédiat, d'affaiblir l'ennemi et de soutenir les renforts d'Ibn Abdelkrim. Le 25 Mars 1922, la batterie rifaine entra en action et le général Branger perdit huit mille de ses soldats, tués ou emprisonnés. Jusqu'en 1924, le nombre des combattants augmenta dangereusement pour l'ennemi, qui dut entrer en pourparler avec ces hommes. Les forces armées du Rif disposaient, alors, d'un vaisseau de guerre qui a pu couler plusieurs frégates ennemies. C'est ainsi que le leader rifain, a pu équiper sa jeune armée, qui a vu grossir son matériel de guerre, au fil des combats. Ce fut, surtout, au cours de la retraite désastreuse, de Chaouen à Tétouan, qu'Ibn Abdelkrim eut la chance de "capturer un matériel d'artillerie, d'avions, de munitions et d'armes, suffisant à armer cent mille guerriers".

Sur ses moyens militaires, Ibn Abdelkrim donna en février 1926, les renseignements suivants, qui semblent assez exacts :

"On a beaucoup exagéré, dit-il, les forces rifaines dont je dispose. On va jusqu'à dire que j'ai 200.000 guerriers, sous mes ordres.

“Quelle erreur ! On considère trop les résultats obtenus, mais ignore-t-on qu’il me suffit de dix fusils et d’une mitrailleuse pour garder une vallée ?

“D’ailleurs, je serais bien embarrassé pour donner un chiffre, car j’ignore moi-même le total de mes soldats. Chaque tribu combat sur son front. Je me contente de lui envoyer des réguliers : des Beni-Ouriaghels, pour porter mes ordres et maintenir la discipline.

“Quand je veux opérer une action d’ensemble, je demande à chaque fraction de me fournir un contingent qui, dans certains cas, reçoit un salaire quotidien.

“Je connais le nombre exact de mes réguliers, car ceux-là touchent une solde, puisqu’ils ne peuvent s’occuper aux travaux des champs. Le total dépasse, à peine 3.000. Quant aux guerriers des tribus, je puis dire que le total atteint à peine 90.000 environ. Mais, encore une fois, il ne faut pas les considérer comme étant toujours sur la brèche. Ils se relèvent par fractions. La nature du terrain permet de tenir de grands espaces, avec quelques veilleurs, donnant l’alarme, quand c’est nécessaire.

“Je puis ainsi prolonger la guerre indéfiniment, car les champs sont cultivés et la récolte suffisante.

“On a également exagéré l’état de mon armement. On a dit que j’importais des quantités d’armes considérables... Je n’ai besoin d’aucune importation ; les désastres espagnols m’ont laissé plus de 300 canons, que je n’ai nullement l’intention d’utiliser... Je pourrais vendre des obus. Ce qui me manque le plus, ce sont des artilleurs...

“Mes hommes sont d’ailleurs ingénieux et fabriquent eux-mêmes leurs grenades...

“J’ai cinq avions, deux furent pris pendant la retraite espagnole, un troisième est un appareil français, tombé dans nos lignes intact, et les deux autres sont des appareils achetés, par moi, à une firme commerciale française, avant d’avoir ouvert les hostilités avec la France.”

Le chef rifain donna, alors, au Monde la preuve intangible de l’efficacité d’une tactique militaire toute nouvelle, à savoir la guerre des guérillas qui se ravitailla directement sur l’ennemi.

Le peuple marocain, qui n’a jamais connu la colonisation, durant toute son évolution civilisationnelle millénaire, poursuivit la lutte jusqu’en 1934, dans le Rif, l’Atlas et le Sahara. Contraint à déposer les armes, il se retira stratégiquement des champs du maquis, pour reprendre le combat qui fut, dès 1944, politisé par le Grand Leader Mohammed V et son Héritier Présomptif Hassan II. Le Roi déclencha, alors une lutte plus policée, mais plus intense, armé des exploits de Son Peuple, lors de la 2^{ème} guerre Mondiale, à côté des Alliés, qui lui valut le titre de Compagnon de guerre des Roosevelt, Churchill et De Gaulle... , pour en tirer les conséquences, en tant que Roi d’un pays qui a conservé son indépendance, pendant un millier d’années et qui continuait à s’en glorifier. La Révolution du Roi et de Son Peuple, après l’exil du Souverain et de Sa famille, en 1953, activa le processus de libération du Maroc, dans un élan d’effervescence qui embrasa tout le pays, jusqu’au retour glorieux de

Son Roi, portant l'étendard de la Victoire. La lutte continua dans le Sahara Marocain qui reconquit partiellement son indépendance.

Marche pacifique

S.M. Hassan II annonça, dans un discours radio-télévisé, le 16 Novembre 1975, le déclenchement de la "Marche Verte", vers le Sahara. Fort de son droit et du soutien inconditionnel de ses frères et amis, partout dans le monde, armé de sa ferme et inébranlable volonté, le Monarque, dans son dynamisme créateur et sa pondération éclairée, donna l'ordre à quelques centaines de milliers de ses fidèles sujets, de répondre à l'appel du Sahara, de le libérer pacifiquement et de le réintégrer à la Mère-patrie.

"Nous avons tiré – affirme S.M. – quelques jours, après la mise en branle de ce mouvement de masse, beaucoup de leçons de cette marche et nous sommes convaincus, à présent, que c'est entre de bonnes mains que se trouve l'avenir de ce peuple animé d'un fervent patriotisme, fermement attaché à son territoire et prêt à tout sacrifier pour le protéger.

"Cette marche nous a permis de discerner nos amis de nos ennemis. Au, départ, on n'a pas cru, tellement, à cette marche, pensant qu'il s'agissait d'une pure aventure. Il s'agissait, pour certains, d'une méconnaissance du Maroc ; d'autres, au contraire, ont dit sciemment du mal de notre pays, par jalousie et par haine à son égard".

"Cette marche a rappelé au monde les voies pacifiques qu'il semble avoir oubliées, pour le règlement de ses différends.

"La marche aura lieu demain jeudi. Une fois les frontières artificielles franchies, il faut rendre grâce à Dieu, le prier, et baiser le sol du Sahara.

"Cette étape nécessite de la discipline et le respect des ordres, pour atteindre les objectifs escomptés.

"Si tu rencontres un Espagnol, ajoute S.M. le Roi, qu'il soit civil ou militaire, salue-le, donne-lui l'accolade. Car, si nous avions voulu faire la guerre à l'Espagne, nous n'aurions pas envoyé des civils.

"Même si les Espagnols ouvrent le feu sur toi, continue ta marche.

"Mais, si tu es agressé par d'autres que les Espagnols, sache, cher peuple, que ta valeureuse armée saura se porter à ton secours.

"Nous aurions voulu, cher peuple, être en tête de cette marche. Mais, le rôle du chef est de rester au poste de commandes de la Nation.

"Notre cœur est avec toi. Nous suivons ta marche. Notre drapeau ne flottera pas seul, il sera entouré des drapeaux des pays arabes et africains qui prendront part à la marche. Réuni à la demande expresse de l'Espagne, le Conseil de sécurité demanda à Mr Kurt Waldheim d'intensifier ses efforts, en vue de résoudre la crise

ouverte au Sahara Occidental. Il invita les parties à éviter toute action unilatérale ou autre, de nature à provoquer une escalade de la tension, dans la région”.

Le futur roi d'Espagne s'envola, alors, pour Laayoun, accompagné du chef de l'armée de terre, le Général Francisco Coloma Gellegos. Là, le prince Juan Carlos, portant l'uniforme de général, s'adressa aux forces de la légion étrangère et aux responsables militaires du territoire : “l'Espagne respectera – dit-il – ses engagements et s'efforcera de maintenir la paix au Sahara Occidental. On ne doit pas mettre en péril une seule vie humaine, alors que des solutions justes et désintéressées sont avancées et que l'on recherche avec ferveur la coopération et l'entente entre les peuples”.

“Nous désirons protéger également les droits légitimes de la population civile sahraouie, parce que notre mission dans le monde et notre histoire l'exigent”.

Auparavant, les officiers et sous-officiers marocains, ayant servi dans l'armée espagnole, avaient adressé un message à S.M. le Roi (le 10 oct. 1975), exprimant leur indéfectible attachement à Sa personne. Surpris par la position anti-marocaine du gouvernement espagnol qui vise les droits historiques et fondamentaux de la nation marocaine, ils “ressentent l'inébranlable devoir patriotique” de renouveler au Prince des Croyants, guide incomparable de la Nation, le serment sacré de leur fidélité et de leur dévouement. Ils affirment “avec l'ardeur du guerrier d'antan”, leur entière disposition, malgré leur âge, leurs blessures et maladies contractées au service de l'Espagne, à prendre les armes à nouveau, s'il le faut, pour mourir. Néanmoins, confiants que l'authentique esprit chevaleresque l'emporterait finalement, dans les rapports maroco-espagnols, ils font appel à une entente commune des deux peuples, dégagée de faux problèmes et d'intérêt confus, qui entraveraient leurs relations de sincère amitié.

Le 6 novembre 1975, Khatri, président de la “Jemaa” sahraouie adressa à M. Jacob Malik, Président du Conseil de sécurité, une lettre, dans laquelle il rend hommage à la décision royale d'entreprendre “La Marche Verte”. “La Marche pacifique – dit-il – à laquelle Sa Majesté le roi Hassan II a invité le peuple marocain est une marche de l'unité, à laquelle les Sahraouis souscrivent et s'associent. Elle ne représente ni une menace pour les populations du Sahara, ni pour celles qui vivent encore dans le territoire et elle est encore, moins, une menace pour l'Espagne ou pour la paix dans la région.

“Elle constitue un ultime recours légitime et pacifique, pour assurer l'unité d'un même pays et d'une même nation. Elle est, enfin, un appel solennel aux Nations Unies et à la conscience internationale, pour inviter le gouvernement espagnol à poursuivre d'urgence les négociations directes, en vue du transfert des pouvoirs, seule voie pouvant encore sauvegarder le respect de la volonté libre des Sahraouis, conformément aux principes supérieurs de la Charte des Nations.

La Marche de 350 000 volontaires vers le Sahara, portant le texte du Coran et scandant le slogan de paix “El Kifah wa el Koran houa es-Silah” (lutte avec le Coran comme seule arme) sensibilise le Monde entier. Les commentaires vont leur train. Le va-et-vient entre Agadir et Madrid suscite les conjectures les plus inattendues. Le 9 Novembre, le Roi Hassan II, après quelques jours de marche, au-delà des frontières

factices, ordonna le retour des volontaires à Tarfaya. L'ordre royal est immédiatement et unanimement exécuté. Le souverain rend un vibrant hommage à ces volontaires "qui ont écrit une page glorieuse de notre Histoire, fait preuve de discipline, de courage et d'abnégation, et donné un exemple éloquent de patriotisme, de maturité et de prise de conscience".

S.M. le Roi souligne que la Marche Verte a porté ses fruits et forcé l'admiration du Monde entier. Elle a atteint tous ses objectifs ; par conséquent "nous devons – dit-il – revenir à notre point de départ et apprécier le problème, sous une autre optique. Nous devons bâtir l'avenir des relations maroco-espagnoles, sur de nouvelles bases, dans le cadre du respect mutuel et loin de toute pression. Ces rapports doivent être fondés sur le fait qu'il n'y a ni vainqueur ni vaincu."

Le Maroc et l'Espagne ont fait preuve de sagesse, puisque soucieux de préserver la paix dans la région ; ils ont su éviter tout acte de nature provocatrice. Tenant à leur amitié séculaire et sauvegardant leurs relations de bon voisinage, les deux pays ont ainsi ménagé l'avenir.

Le 25 Novembre 1975, S.M. le Roi Hassan II a tenu une conférence de presse, en présence des membres du gouvernement et des responsables des partis politiques. Rendant hommage à l'objectivité de la Presse internationale qui a réussi à serrer de très près la vérité, S.M. fait un long exposé sur les mobiles et les buts de la "Marche Verte", en précisant notamment :

"L'idée de la Marche, n'importe qui aurait pu l'avoir, mais la marche dans la discipline, la force et la sérénité, seul un peuple, comme le Mien a pu la faire, en plénitude de son génie, en pleine possession de ses facultés de discernement et avec foi dans ce qu'il considère légitime.

"Cette marche, je tiens à le dire, est la marche de tout le peuple marocain. J'espère qu'il saura en tirer les leçons voulues, chaque fois que se présentera, pour lui, une situation délicate. Non pas qu'il sera appelé continuellement à marcher. Non, mais il sera appelé continuellement à faire travailler son esprit, à rechercher les voies les plus appropriées, pour parvenir à son but.

A l'occasion du XX^{ème} anniversaire de l'indépendance, S.M. le Roi s'adressa à la Nation, pour l'inciter à penser à l'avenir du Sahara récupéré : "Le peuple était unanimement décidé – dit-il – à tous les sacrifices ; de ce fait, la Marche Verte n'était que le reflet de cet esprit d'abnégation, de la sagesse de notre peuple et de son attachement aux valeurs morales et spirituelles. Aujourd'hui, le problème de la souveraineté et de la récupération de nos droits a été réglé ou est sur le point de l'être. Les négociations ont pu aboutir à tous les résultats escomptés.

"Notre Sahara nous a été restitué, sans effusion de sang, bien que tout le peuple fût fermement résolu à se sacrifier. Dans un avenir immédiat, nous allons donc retrouver nos frères... Cette marche constitue une véritable école politique, un peuple nouveau est né et un Maroc nouveau doit être édifié par tous, en tenant compte des nouvelles obligations dont les responsables doivent être à la hauteur".

S.M. le Roi a rendu hommage aux unités de notre glorieuse armée stationnées au Sud du pays "qui défendent, sans tapage ni propagande, avec courage et héroïsme, les acquis de la Nation".

III - La Flotte Contre la Piraterie (120 unités en Atlantique, 280 en Méditerranée)

La course maritime était un des grands fléaux qui infestaient le Moyen âge et une bonne partie des Temps Modernes. A but souvent lucratif, cette piraterie attirait, à la fois, les Musulmans et les Chrétiens. Nous tâcherons de définir, dans notre présente étude, la part de responsabilité qui incombe à chacune des deux parties, car on a eu tendance à en rejeter l'entière responsabilité sur les marines africaines.

Les Maghrébins ont souvent été présentés comme les pires écumeurs des mers. A force d'être répétée, cette calomnie finit par prendre, aujourd'hui, chez les profanes et la plupart des historiens occidentaux, l'aspect d'une vérité classique. Elle n'est, pourtant, pas adéquate à la réalité objective des faits tels qu'ils s'étaient déroulés, avant et après le XVI^{ème} siècle, date qui – à notre sens – doit être prise comme ligne de démarcation, entre l'ère des rapports confiants et pacifiques afro-européens et celle inaugurée par le machinisme et le mercantilisme agressifs du colonialisme naissant. Nous allons voir que cette thèse se vérifie, péremptoirement aussi, dans l'évolution historique de la grande piraterie méditerranéenne. Deux auteurs, aussi intègres que documentés, ont tracé, il y a bien longtemps déjà, un tableau clair et précis des grands traits qui ont marqué l'activité des corsaires, au cours du Moyen âge et pendant une bonne partie des Temps Modernes. Ce sont Sismondi, dans son *Histoire des Républiques Italiennes*, et Latrille dans l'ouvrage que nous avons cité, à plusieurs reprises, sur les relations des chrétiens avec les arabes de l'Afrique septentrionale. L'un et l'autre s'ingénierent à redresser les torts, commis parfois sciemment, souvent sans arrière-pensée, à l'encontre des Arabes, auxquels on attribuera toutes les atrocités perpétrées au nom de la course maritime.

Il est, d'abord, un fait qui prouve à lui seul, la relativité de la piraterie dans les rapports maghrébo-chrétiens, à savoir que, dans le commerce général de la Méditerranée, Balducci Pegolotti considérait, alors, le Maghreb comme deuxième puissance, dans le trafic de l'Occident avec le monde arabe. La constance et la régularité de ces rapports auraient été impossibles, sans un minimum de sécurité. La confiance des Africains dans les Chrétiens demeurait grande, malgré certains coups de main effectués par les sujets de certaines nations alliées au Maghreb, tels les Génois qui, grâce à ces rapports habituels, purent entreprendre une manœuvre des plus audacieuses contre Tripoli, ville qui demeura, longtemps, sous l'égide des souverains de Marrakech et de Fès. Philippe Doria, amiral génois, battu en Sardaigne par les Aragonais, eut l'idée de venger son échec sur la ville maghrébine. D'après Mathieu Villani, aucun prétexte de guerre n'existait entre Tripoli et la République italienne. Mais Tripoli était « une ville riche, facile à prendre » ; c'en fut assez aux yeux de l'amiral, pour justifier son projet. Au milieu du grand mouvement commercial qui animait le port, sept galères de Doria purent jeter l'ancre, en 1355, à côté des navires musulmans, sans éveiller la moindre défiance. A l'entrée de la nuit, l'amiral feignit de s'éloigner; puis, de grand matin, il rentra dans le port, escalada les murs de l'enceinte, massacra les résistants, et se trouva, bientôt, maître de la place, surprise et sans défense. Il donna avis de son facile triomphe à la République et fit

procéder, avec ordre, au « pillage du palais, des bazars et des plus riches maisons » ; la valeur de son butin s'éleva à près de deux millions de florins, sans compter sept mille hommes, femmes et enfants, qu'il retint prisonniers. Mais, « la crainte qu'un pareil forfait ne provoquât des représailles terribles, dans les pays musulmans, déterminait la République à frapper l'amiral et son armée d'une sorte de bannissement ». Néanmoins, l'amiral, qui fut grâcié au bout de trois ans, put voir errer encore, dans les rues de Gênes, un nombre considérable d'esclaves tripolitains, attendant leur liberté (Mathieu). Latrie, qui rapporte cet incident, fit remarquer qu'« exécuté par des Arabes contre une ville chrétienne, il eut fourni à nos chroniqueurs, ample et légitime matière de déclamation contre les ravages des Barbares ».

Cette agression génoise ne manqua pas de susciter certains ressentiments, car, malgré les traités qui la liaient à la République italienne, l'Afrique musulmane fut cyniquement blessée, dans la dignité même de ses sujets et dut entreprendre une large souscription, pour racheter les prisonniers. Abou Einan, Sultan du Maroc, contribua au rachat de Tripoli, et, au retrait de la captivité d'un grand nombre d'Africains. Il faut cependant reconnaître que ce geste inique de Gênes ne lui était pas habituel. Ses ressortissants, qui vivaient à Ceuta avaient même contribué – une contribution certes intéressée – à la défense de la ville marocaine, contre les Croisés qui vinrent l'attaquer en 1234.

Malgré ces rares agressions, d'un caractère souvent privé, un esprit hautement conciliant ne cessait de marquer les rapports entre les gouvernements chrétien et musulman, qui interdirent la course à leurs sujets et permirent « d'indemniser l'étranger qui en aurait souffert » (Traité double entre le Maroc, d'une part et Pise et Majorque, d'autre part). Bien mieux : ils s'obligèrent souvent à réunir leurs navires, pour agir en commun contre les pirates. Le traité de Cibo porte dans son article 19, que si les Almohades font sortir des navires destinés à donner la chasse à un corsaire génois, la République sera obligée d'armer, de son côté, quelques vaisseaux et de prendre part à l'expédition. Afin d'ôter aux corsaires les bénéfices de leurs brigandages, ils interdirent absolument la vente des objets et des hommes capturés, s'engagèrent à permettre le rachat immédiat ou même la mise en liberté, sans rançon, des captifs. On alla même jusqu'à décréter, en commun, la peine de mort et la confiscation des biens, à l'encontre des chrétiens ou musulmans qui armaient contre les sujets des puissances alliées. « Mais – fit encore remarquer Latrie – au mépris de toutes ces défenses et de toutes ces précautions, malgré la sincérité des efforts faits, de part et d'autre, pour en assurer l'exécution, les esclaves musulmans étaient nombreux en Europe, et plus nombreux encore les malheureux chrétiens qui traînaient leurs fers en Afrique, près de leurs compatriotes, pratiquant en toute sécurité, le commerce dans le même pays et sous les mêmes yeux ». Mais, ces captifs n'étaient pas tous victimes des corsaires ; parmi eux nombreux étaient des prisonniers de guerre. Il faut distinguer, dans la course même, les faits de guerre entre nations belligérantes et les déprédations de vrais pirates, « s'attaquant indifféremment à tous marchands et à tous pays, amis ou ennemis, nationaux ou étrangers ». Les premiers actes « purent passer, dans l'ancien état de la société, pour inévitables ou légitimes ». Un traité daté de 1323 et passé entre Aragon et Tunis, considère la course, la piraterie même, comme « un moyen de guerre habituel et légitime, chez les chrétiens comme chez les musulmans ». D'ailleurs, les progrès du droit international n'ont pu encore faire disparaître des guerres maritimes

contemporaines, ce qu'il y reste « d'injuste et d'inutilement barbare, contre la propriété ». Les actes de piraterie – constate l'auteur chrétien – étaient seuls considérés comme de vrais actes de brigandages. « Mais, ici se présente – ajoute-t-il – la question de savoir quelle part de responsabilité incomberait aux chrétiens et quelle aux musulmans, durant la période qui succéda aux grandes invasions sarrasines, qu'on pourrait appeler la période de la paix et du commerce. Nous croyons que la statistique des forfaits, dont la Méditerranée a été le théâtre du XI^{ème} au XVI^{ème} siècle, s'il était possible de la dresser, mettrait, à la charge des chrétiens, une part très considérable, dans l'ensemble des pillages et des dévastations maritimes que nous rejetons, trop facilement, au compte des Barbares (c'est-à-dire les habitants de la Berbérie, le Maghreb). Si les chrétiens nous paraissent avoir le plus souffert de la piraterie musulmane, c'est qu'ils avaient un commerce plus considérable, des côtes moins faciles à défendre, et que leur histoire générale nous est mieux connue que celle des Arabes. Les témoignages des chrétiens accusent eux-mêmes tout le mal qu'ont dû faire leurs propres pirates.

Latrie, qui précise, ailleurs que « dans leurs rapports avec le Maghreb, la part des sévices et des méfaits imputés aux chrétiens, fut, peut-être, aussi élevée que celle des Arabes », cite, pour corroborer ses dires, quelques faits qui illustrent la responsabilité chrétienne, dans la piraterie médiévale en Méditerranée. En effet, à peine reconquises par les Arabes, des îles méditerranéennes, telles la Sardaigne, la Corse, la Sicile et les Baléares, « devinrent le refuge de corsaires européens, aussi redoutables que les brigands des grandes routes ». Les faubourgs de Cagliari étaient « des nids de forbans ». Malte fut, au XIII^{ème} siècle, le centre d'expédition d'un Génois fameux dans l'histoire maritime, qui n'était qu'un vrai bandit » (d'après le témoignage de plusieurs auteurs italiens). A la même époque, vivait un corsaire marseillais, Hugues Fer, qui s'était associé avec un amiral sicilien disgracié, pour s'enrichir au dépens du trafic méditerranéen. La traite des captifs musulmans, dans les villes de l'Occident, devenue un fait divers, atteignit une ampleur, de plus en plus angoissante. Il suffit de rappeler les « milliers de cultivateurs et de propriétaires arabes, de toutes conditions, enlevés, à Gabès, en 1284, à Gerba, en 1310, à Tripoli, en 1355 » et « vendus, ensuite, en Europe, comme un vil bétail ».

Quand la flotte Almohade⁹ avait la maîtrise des mers - parce que la première de la Méditerranée¹⁰, d'après André Julien – le danger des corsaires européens n'était que

⁹

Au temps d'Abdel Moumen, « quatre cents navires sont sur le chantier, à savoir, 120 au port de la Maâmora ou Mehdia (sur le Sebou), 100 à Tanger, Ceuta, Badis et dans les autres ports du Rif, 100 en Tunisie et à Oran et 80 en Andalousie. En même temps, il (Abdel Moumen) fait réunir en masse des chevaux, des armures et des équipements, et ordonner à tous ses sujets de fabriquer des flèches : on lui en fournit dix quintaux par jour ». (*Raoudh el Qirtâs*, P. 28).

Millet commente cette citation, en ces termes : « Un peuple entier répond à son appel. Le camp s'étend aux environs de Salé, jusqu'au Cap de la Maâmora. L'Afrique entière s'ébranle vers la guerre sainte. Le Sultan lui-même s'avance, jusqu'à Salé, pour surveiller les préparatifs ». (*Les Almohades*, p. 93).

« Quand Abdel Moumen parut devant Tunis, son amiral l'y attendait avec soixante-dix navires ». (*Ibid*, p. 81).

Sous le règne du Mérinide Abou El Hassan, il y eut, entre Safi et Alger, « tant d'enceintes et de vigies que, si l'on allume un feu au sommet de l'une d'elles, le signal est répété sur toutes, dans une seule nuit ou même une partie de la nuit, et cela, sur une distance que les caravanes mettent, environ, deux mois à parcourir ». (*El-Mousnad*, Ibn Marzouq, trad. L. Provençal, *Hesperis*, 1^{er} trim. 1925, p. 61).

Les marins arabes pratiquèrent, jusqu'au XIII^{ème} siècle, les rives de l'Atlantique, de Tanger au Sénégal. (*Les Berbères et le Makhzen*, R. Montagne, p. 22).

relatif. Les Sultans Almohades entretenaient, même, une milice, spécialement affectée à réprimer les courses des chrétiens et des Arabes, à la fois. Mais, plus tard, la supériorité de la marine occidentale donna « un certain avantage aux navigateurs et aux corsaires chrétiens, dont les rôles et les actes se confondaient trop souvent ». Latrie a bien précisé que « beaucoup d'armateurs catalans, Génois, Pisans ou provençaux, ne craignaient pas de faire entrer la course dans les chances de leur industrie et de leurs expéditions commerciales ». En 1200, deux navires pisans assaillirent, à Tunis, trois vaisseaux musulmans, en pleine paix ; et sous l'effet de la surprise, jetèrent l'équipage à l'eau ou l'enchaînèrent, outragèrent les femmes, confisquèrent les marchandises. A la même époque, les pirates Génois dévastaient les îles et les côtes de l'Empire de Constantinople. Les flibustiers chrétiens « s'attaquaient, probablement de préférence, aux terres et aux galères musulmanes » ; mais, à l'occasion, tout leur était de bonne prise, et nul prétexte de nationalité ou de guerre de croisade ne saurait être invoqué pour leur excuse ». Les Vénitiens eux-mêmes, qui passaient pour être les plus honnêtes d'Europe, « n'ont pas toujours respecté les marchands étrangers ; les Sultans turcs se plaignaient souvent de ces agresseurs, pris à partie, de leur côté, par les Grecs. Les marines scandinaves s'arrêtaient, elles aussi, par occasion, sur les côtes musulmanes, « dans des vues de commerce, plus souvent en ennemis et en pirates ». En 1153, une escadre nordique pilla les villes d'Andalousie et s'empara, dans les eaux de la Sardaigne, d'un grand dromon arabe, dont elle alla vendre les dépouilles à Mehdia ou à Tripoli, toutes deux, alors, occupées par les Normands. M. P. Riant en a parlé substantiellement, dans son ouvrage sur *Les expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte*. Mais, cela n'empêchait guère les navigateurs du Nord – des Suédois surtout – de commercer directement avec les Musulmans d'Afrique. D'une façon générale, le négoce européen avec le Maghreb allait paisiblement son train. « Jusqu'au XVI^{ème} siècle – dit Latrie – le commerce vénitien (qui était le plus probe) fréquenta toute la côte de la Barbarie, avec la même régularité et la même sécurité ». La plupart des grandes maisons y avaient des comptoirs et des agents, surtout à Tanger. C'est que le même traité de 1323 (cité plus haut), déclare expressément que les méfaits réciproques des pirates chrétiens et musulmans ne devront jamais faire encourir la moindre responsabilité au commerce ; les marchands devront avoir la possibilité, comme d'habitude, de passer d'un pays à l'autre, en toute sécurité, car – ajoute le traité – « les marchands sont des gens qui vivent et qui voyagent sur la foi royale et le méfait d'autrui ne doit jamais leur nuire ».

En 1904, le Maroc disposait de navires de guerre dont le « Hassani », le « Sid Etturki », le « Triki » et le « Bachir ».

10

Les Arabes restèrent, pendant longtemps, les seuls maîtres de la Méditerranée ». (Gustave Le Bon, *Civil. des Arabes*, p. 284).

Parlant de l'armée marocaine, Godard affirme : « Plusieurs des mobiles qui font le bon soldat animent cette armée : la croyance religieuse, l'amour de l'indépendance et du sol natal ». (*Description et Histoire du Maroc*, p. 151).

C'est lui qui précise que Sidi Mohammed Ben Abdellah établit des fonderies de canon et fit venir des artilleurs et des fondeurs de Constantinople. Il disposait de 260 canons et de 60 mortiers (p. 156).

« A l'avènement de Moulay Sliman, en 1793, la marine impériale comptait 10 frégates, quatre bricks, quatorze galiotes et 19 chaloupes canonnières, montés par 6000 marins de réputation » (Godard, p. 156).

Sous le règne de Sidi Mohammed Ben Abdellah, le Maroc disposait de 50 vaisseaux dont 30 frégates – une soixantaine de raïs commandaient 5000 marins, 2000 artilleurs

Telle est, en bref, la part de responsabilité assumée par les chrétiens, dans la course méditerranéenne. Nous essaierons de tracer une fresque sur l'évolution de la piraterie dite « arabe » ou « musulmane », qui, de course aux fins lucratives qu'elle était, finit par revêtir l'aspect d'une véritable réaction patriotique – par conséquent politique – contre la Reconquista ibérique et les tortures inquisitoriales, perpétrées par l'Espagne, au seuil des Temps Modernes.

En effet, si la course maritime avait été opérée dans les eaux maghrébines, elle n'était pas toujours le fait des autochtones, mais généralement des renégats chrétiens ou de ces Moriscos déshérités qui, chassés d'Espagne, étaient venus se réfugier sur le littoral marocain. Nos souverains qui leur avaient donné asile, s'inspiraient surtout, dans leur geste magnanime, de sentiments humanitaires, car l'hospitalité fut dispensée, à la fois aux musulmans et aux juifs, victimes des inquisitions.

Nous avons vu comment, dans les premiers siècles du Moyen âge, l'attitude des Sultans du Maghreb, contre la piraterie, était nette, quels qu'en aient été les auteurs. « Ne se bornant pas à des actes de répression, ils réparaient souvent les dommages, quand ils avaient été impuissants à les prévenir » (Latrie). Les Almohades entretenaient, à cet effet – comme nous l'avons bien constaté – des milices spéciales. La politique étrangère d'Abdel-Moumen imposait comme impératif, l'obligation de châtier, partout, les corsaires qui s'attaquaient aux marines chrétiennes. Même, en cas de guerre, on tenait à laisser à la marine nationale le soin de traquer et de punir les escadres ennemies. Les Almohades qui étaient bien pénétrés des exigences du trafic international (dont les musulmans avaient inculqué aux chrétiens certains de ses principes, d'après le témoignage de M. André Julien), se faisaient un strict devoir d'assurer, partout et toujours, la liberté et la sécurité des mers, dans l'intérêt même de leur commerce extérieur.

Mais par suite du démembrement de l'Empire Almohade – qui s'étendait sur le sol africain de Tripoli à Tanger et Marrakech – les princes maghrébins divisés se révélèrent impuissants à réprimer la piraterie, qu'une bande d'aventuriers pratiquait toujours.

« En même temps que les marchands chrétiens étaient entourés de soins et d'égards, que les officiers publics et les habitants du pays traitaient de bonne foi avec eux, on voit le brigandage des corsaires arabes se perpétuer sur la mer, malgré les traités et les efforts des princes ». De Mas Latrie, qui fait cette constatation, précise que cette double tendance est, surtout, manifeste, au XIV^{ème} siècle.

Cependant, cette bande africaine de pirates, n'était guère de confession proprement musulmane ; il s'agissait de quelques adeptes d'une secte schismatique qui, « croyait faire une œuvre méritoire, en vendant les musulmans aux chrétiens » (d'après Tijani dans son *Voyage à Tunis* en 1306). L'auteur des *Traité de paix et de commerce*, citant l'explorateur arabe, put localiser le domaine de cette secte dangereuse, dans une partie de la côte tunisienne. « Il s'était formé, dans le port de Bougie, vers le milieu du XIV^{ème} siècle – fit-il remarquer – une véritable société d'écumeurs de mer, recrutés vraisemblablement parmi les montagnards voisins de Bougie et de Bône, schismatiques comme ceux de Gerba ».

Cependant, ces bandes n'étaient pas toujours les seuls « arabes » qui faisaient la piraterie. Des Andalous, réfugiés en Afrique du Nord, au seuil du XV^{ème} siècle, commençaient déjà à y participer. La course maritime connut, alors, en Afrique, un regain de recrudescence. « Mais, pour être bien juste – précise Latrie – il ne faut pas oublier, sans doute, que la piraterie s'était développée en Afrique, par l'effet des succès des chrétiens d'Espagne, qui rejetaient sur les côtes du Maghreb, des populations ulcérées », que le Maroc ne pouvait ne pas recueillir.

Les habitants de la côte marocaine abritaient, certes, les misérables pirates andalous ; mais, le fait, déjà anodin en soi, se justifiait, alors, par les entreprises ibériques contre le Maghreb ; le moins qu'on pût attendre des Marocains, en l'occurrence, était de demeurer passifs ; fait qu'on a considéré, plus tard, comme un encouragement tacite, à l'égard des Moriscos, dans leur réaction légitime contre la marine chrétienne. On pourrait rétorquer que, si, à la rigueur, la course contre les escadres ibériques se justifiait, relativement du moins, pour des raisons particulières, elle serait inadmissible, à l'encontre de tous les chrétiens, en tant que tels. Mais, pour mieux juger la question, il faut se rappeler l'état d'esprit général qui régnait à l'époque, surtout dans le camp chrétien. Cette mentalité a été éloquemment décrite par le Père Dan qui affirmait qu'« on ne doit pas imputer à blâme, les courses faites par les chrétiens contre les ennemis de la foi ». La piraterie chrétienne prenait, donc, l'aspect d'une véritable croisade contre l'Islam. Cependant, les Maghrébins n'avaient pu participer, effectivement, à cette lutte de représailles, préoccupés qu'ils étaient, dans leur action directe, contre les enclaves créées par les Portugais et les Espagnols, sur le littoral de l'Empire.

L'ensemble du Maroc était, alors, menacé par les envahisseurs ibériques, poussés à la conquête de l'Afrique, par un esprit de croisade, officiellement béni par la papauté. Le désir du butin n'était pas moindre, d'autant plus que « l'établissement des chrétiens sur les côtes marocaines – affirme H. Terrasse – fut précédé de toute une série d'expéditions de pillage », entreprises par les chevaliers espagnols et les Portugais. Ces agressions contre le Maghreb s'inscrivaient, aussi, dans le cadre d'une vaste action coloniale, dans laquelle l'Europe se lança au XVI^{ème} siècle. La colonisation ibérique « ne pouvait se désintéresser d'un pays aussi proche que l'Afrique du Nord ».

On ne peut guère séparer l'histoire de la piraterie dite africaine, de cette action « de conquête et d'évangélisation », bien coordonnée « sous l'égide du Saint-Siège » (Terrasse). Les Espagnols opéraient à l'Est ; les Portugais à l'Ouest, tout en tendant à établir un protectorat, dans tout le Maroc. Mais, ces tentatives échouèrent devant une résistance spontanée et immédiate. Le peuple marocain, qui faillit subir, pour la première fois, le joug de l'Europe, fit un seul bloc, dans sa réaction vive et profonde, contre l'agresseur. Des milliers de volontaires accoururent de toutes parts, pour sauver la patrie en danger ; « on vit sous les murs de Ceuta, des guerriers de l'Extrême-Sud » (Terrasse). Jusqu'ici, le Marocain, sur lequel les préjugés religieux n'avaient pas d'emprise, était bienveillant à l'égard de l'Européen. Pendant cinq siècles, les relations du Maroc avec l'Europe demeuraient confiantes et pacifiques. Mais, devant l'atteinte portée à sa souveraineté et à son intégrité, l'offense faite à sa liberté et à sa dignité, une nouvelle ère allait s'ouvrir pour lui (et contre son gré), de plus en plus marquée par la défiance. Les masses, jadis bienveillantes et tolérantes, furent profondément blessées dans leur amour-propre national. Les agressions

répétées de l'Occident les indisposèrent, à tel point que d'altruistes qu'ils étaient, ils devinrent xénophobes, en ce sens qu'ils commençaient à éprouver un sentiment de circonspection, à l'égard de l'étranger. Assailli, dorénavant, par une série d'intrigues, l'Empire Chérifien crut pouvoir y parer, en se retranchant dans son isolement, à l'égard du monde chrétien, mais aussi à l'égard de l'Empire Ottoman, qui, dès le début du XVI^{ème} siècle, annexa les deux provinces orientales de l'Afrique du Nord. Il est vrai que l'expansionnisme turc ne visait, en fait, au Nord du Maroc, que certains centres stratégiques, dont le contrôle était jugé indispensable, par Constantinople, dans sa lutte contre l'Espagne. Mais, le Maroc, fermement attaché à son indépendance, la défendait vigoureusement, contre tout envahisseur, fût-il musulman. Sa xénophobie – si xénophobie il y avait – n'avait, donc, aucun caractère racial ni confessionnel ; c'était une simple réaction contre l'étranger, en tant qu'agresseur.

Cette phase, particulièrement critique, dans l'histoire marocaine, coïncidait avec la chute de Grenade – dernier bastion musulman en Espagne – que vient doubler le massacre massif des Andalous. Amputé d'une bonne partie de son territoire, le Maroc dut, en outre, recevoir les émigrés mauresques, qui « amenèrent avec eux la haine du pays qui les avait chassés ». Les réfugiés andalous en voulaient vivement à l'Espagne qui, en l'espace de 139 ans, mit à mort près de trois millions de sémitiques (Llorente : *Histoire Critique de l'Inquisition de l'Espagne*) et brûla, en 1499, plus d'un million de manuscrits arabes (Prescott : *Ferdinand and Isabella*, p. 451). Les Moriscos qui ont perdu leurs biens et leurs familles, sous les coups répétés de l'Espagne devenue intolérante, s'apprêtaient, pour la grande représaille. Repeuplant quelques villes du Nord, ils formèrent toute une armée de pirates, qui s'attaqua, avec acharnement, aux marines chrétiennes. La course maritime prit, alors, l'aspect d'une réaction patriotique paramilitaire. L'historien anglais Lane-Poole a mis, particulièrement en relief, cette nouvelle forme de guerre, dans son ouvrage intitulé *The Barbary Corsairs*.

La piraterie s'inscrivait, alors, comme phase essentielle, dans les manœuvres de guerre maritime de l'époque ; les corsaires tenaient en haleine les conquérants espagnols qui occupaient une bonne partie du littoral de la Berbérie. « Ce furent – fit remarquer H. Terrasse – les réactions d'une famille de corsaires contre les entreprises espagnoles sur les côtes d'Alger et de Tunisie, qui finirent par placer ces deux pays sous la domination ottomane ». Ce fut l'intervention de ces pirates qui – d'après André Julien – « entraîna l'échec de la politique africaine de l'Espagne, et ce fut aussi leur initiative qui « changea le cours de l'histoire de l'Afrique ».

En 1501, Khaïr Ad-Dine, dit Barberousse, qui était un renégat, originaire de l'île de Lesbos, transporta ses entreprises en Méditerranée, après avoir passé sur le littoral marocain, près de 70.000 Andalous (Lane Poole, *Ibid.* p.59). Une foule cosmopolite d'aventuriers, en quête de butin, se mit à la solde des frères Barberousse qui croisaient en Méditerranée.

Il est vrai que d'autres nids de corsaires se trouvaient du côté de l'Atlantique, surtout à l'embouchure de Bou Regreg. Avec le temps, leur activité se développa à telles enseignes que l'expression « corsaires Salétins » finit par désigner l'ensemble des pirates marocains. Mais, le cas de ces corsaires est bien particulier ; il mérite une étude à part, car il constitue l'aspect essentiel d'un problème plus vaste qu'on

pourrait baptiser « problème des renégats chrétiens en Afrique ». On verra jusqu'à quel point la complexité de ce problème créa une grave ambiguïté, dans l'esprit de certains historiens.

Toujours est-il que les méfaits de ces pirates, relativement légitimés, jadis, par un jeu de représailles assez complexe, devenaient, avec le temps, une source d'ennuis pour le Maroc. Nos souverains n'y pouvaient rien, car la faute incombait à l'Europe qui, bravant l'autorité chérifienne, reconnut aux corsaires dits marocains « pendant deux siècles, une existence légale et quasi-officielle » (De Castries). Certaines nations occidentales, alliées à ces pirates, les encourageaient et les protégeaient même, telles la Hollande et l'Angleterre. On rappelle le fait inouï des Etats Généraux de Hollande, « obligeant les armateurs de Lubeck à faire les frais d'un vaisseau neuf, pour être remis aux pirates Moriscos ». Des escadres anglaises ont protégé les renégats corsaires en 1681, sous prétexte qu'ils étaient en paix avec eux. Le maintien de la piraterie favorisait les intrigues de certaines puissances, en quête de circonstances propices, pour fondre sur l'Afrique du Nord. Pourtant, les Sultans du Maghreb sortirent, peu à peu, de leur isolement, à l'égard de l'Europe, dès qu'ils purent libérer les dernières enclaves étrangères, dans le territoire de l'Empire. Leur commerce de l'Europe « se développait et se régularisait » (Terrasse). Mais, certaines puissances, qui en voulaient à l'indépendance de l'Empire Chérifien, trouvèrent dans la piraterie un prétexte facile, pour former une coalition qui provoqua la suppression de notre flotte nationale, bastion mouvant de défense de l'intégrité et de la souveraineté marocaines.

Le comte Henry De Castries, auquel on doit une étude intéressante sur l'histoire de ce qu'on a pris l'habitude d'appeler « les corsaires de Salé », a bien souligné que l'Empire Chérifien arriva à en imposer, pendant les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, à tel point que les puissances chrétiennes recherchèrent son alliance et lui payèrent tribut. C'est qu'une marine de course était, alors – fit-il remarquer – « la terreur des vaisseaux marchands dans la mer du Ponant » (c'est-à-dire l'Atlantique, par opposition à la Méditerranée dite « la mer du Levant »); et il fallait bien assurer aux flottes marchandes, par des traités de paix et par des tributs, « une sécurité contre les Salétins ».

Mais, avant de définir ce qu'étaient, en réalité, ces « corsaires Salétins », nous devons faire une constatation préliminaire, en soulignant ce fait démontré par l'histoire, à savoir que l'introduction de la piraterie dans la région de Bou Regreg, était l'œuvre des Européens eux-mêmes, cette institution ayant été inconnue, antérieurement au Maghreb. En fait, dès l'époque Mérinide, un « nid de pirates », établi à la Maâmora, sur la côte atlantique, commença à devenir célèbre ; mais, ce sont – reconnaît De Castries – des pirates de tous pays », qui englobaient « plus de chrétiens de toutes nations que de musulmans ».

Mais, après l'avènement des dynasties chérifiennes et la reprise par le Maroc de ses places maritimes, deux événements d'une importance capitale en marquant les débuts : la fondation d'Alger par les corsaires Barberousse et le déplacement du centre de gravité du commerce international, de l'Orient à l'Occident, à la suite des grandes découvertes navales. Le détroit de Gibraltar va devenir la grande voie commerciale. Deux villes sur les côtes du Maroc, avaient, alors, échappé aux entreprises des Portugais et des Espagnols : Salé sur l'Atlantique et Tétouan sur la

Méditerranée. « Elles furent – dit Henry De Castries – le berceau des pirates marocains ». Salé¹¹ fut, ainsi, avec Tripoli, Tunis et Alger, « la quatrième ville corsaire du Maghreb ».

Mais, qu'entendait-on, alors, par Salé ? De Castries, qui parle du groupe « des deux villes sœurs : Rabat – Salé », semble, pourtant, donner le pas à cette dernière, pour une raison géographique ; c'est que la mer présente du côté de l'actuelle Salé, une grève de sable qui resserre la passe et oblige les navires européens à décharger leurs canons et leurs marchandises en pleine mer, pour pouvoir franchir la barre. Par contre, Jacques Caillé affirme qu'il faut comprendre Salé le Neuf, c'est-à-dire Rabat ; mais, c'est là une opinion qui est contredite par un certain nombre de données historiques, qu'il n'y a pas lieu de développer ici (Idrissi p. 48).

Toujours est-il que Salé, avec son mauvais port, était, cependant, la meilleure « échelle d'Occident », car l'Europe y écoulait tous ses produits à destination du Maroc. Un consul français constatait, en 1699, que les produits d'Occident s'y vendaient « à meilleur marché qu'en Europe même, par la quantité qu'on y a portée ».

Pendant tout un siècle, la politique d'expulsion espagnole fit affluer un nombre considérable de Maures à Salé. Ce pénible exode se continua jusqu'en 1610, date de l'arrêt d'expulsion définitive, rendu par Philippe III. Les nouveaux venus ne se fondirent pas avec les habitants de la cité et arrivèrent à la dominer par leur nombre et leurs richesses. Mieux protégée que les autres villes contre les représailles chrétiennes, Salé attira ceux des Moriscos qui, ayant le goût des armements maritimes, « virent, dans la course, un moyen de se venger de l'Espagne, en particulier, et de la chrétienté, en général, tout en augmentant leurs richesses ». Le Sultan Abdelmalek (1576-1578) favorisa, d'autant plus, l'installation de ces familles d'Andalous, que la Maâmora était encore (avec Arzilla et Larache), aux mains des chrétiens. Salé se trouvait, ainsi, le seul port marocain sur l'Océan, pouvant surveiller le détroit de Gibraltar, dont il n'était séparé que de cinquante lieues. Père Dan remarque que cette situation permettait aux corsaires « d'être toujours en embuscade, pour aller à la rencontre des navires ». Etant Espagnols originaires et renégats – dit-il encore – ils savent la langue et le pays où ils se jettent, déguisés pour épier les vaisseaux ». Ces Andalous n'étaient pas en bons termes avec les tribus du voisinage qui « les tenaient pour de très médiocres musulmans ». Ils ne pouvaient, donc, être de connivence.

De Castries fit remarquer que, par la suite, il arriva à Salé des « Turcs » et des renégats de provenance méditerranéenne, « tous forbans de profession ». « Cette

¹¹ Le quartier général d'Abdel Moumen était aussi « Salé qu'il avait agrandie. La barre du fleuve, si incommode, était une sorte de rempart, à l'abri duquel les navires se construisaient et s'équipaient dans les eaux calmes » (*Les Almohades*, p. 80)

Sous les Mérinides, Fès eut son arsenal sur le Sebou (*Fleur des Myrtes*, p. 68).

Le Saâdien Moulay Abdelmalek construisit un chantier naval à Salé et Larache (*Chronique anonyme*, p. 53).

« L'estuaire du Bou Regreg est devenu, depuis 1614, le havre musulman du Maroc atlantique le plus rapproché de l'Europe » (*La Petite Histoire de Rabat*, J. Caillé, p. 92).

« 20 ans après la mort de Moulay Ismaïl, un tremblement de terre, à Lisbonne, avait provoqué l'élargissement subit de l'estuaire de Salé, ce qui permit l'utilisation de véritables vaisseaux de ligne » (*Le Grand Ismaïl*, par Maxange, p. 71).

population bariolée – ajoute-t-il – finit par ressembler à celle des autres villes corsaires... . On peut dire, qu'à la religion près, les populations de certaines villes chrétiennes de la Méditerranée, et, en particulier, celles de Gênes, Pise, Livourne et Barcelone, lui ressemblaient beaucoup. De part et d'autre, l'esclavage était le principal objectif de la course ; les Génois déshonorèrent même leur commerce, en trafiquant des chrétiens comme des musulmans, et en faisant la traite des blanches ». En plein XVII^{ème} siècle, on voyait, à Gênes, de riches armateurs, « se faisant servir par des esclaves barbaresques ». Mouette rapporte qu'à la même époque, un Maure de Tlemcen était l'esclave du cardinal d'Aragon. Comme les villes corsaires de la Méditerranée, Salé devint autonome. Ce fait est normal dans l'histoire, car les grandes cités maritimes et marchandes ont toujours aspiré à l'autonomie. « Ces cités se sont détachées, peu à peu, des Etats dont elles dépendaient, pour s'émanciper ». En France même, Marseille, La Rochelle et Saint Malo purent obtenir « des privilèges et des franchises qui équivalaient à une véritable autonomie ». L'existence d'une enclave des corsaires, dans le territoire, était donc adéquate à la nature des choses, à l'époque. Les Andalous introduisirent, à Salé, non seulement la langue espagnole, mais, aussi, « les lois et les usages de la péninsule ». De Castries constate que rien n'est plus suggestif, à cet égard, que les listes des membres du divan de Salé où nous voyons figurer des Squerdos, des Ozaras, etc... . Mais ces Andalous, qui demeuraient théoriquement liés aux Sultans du Maroc, auxquels ils payaient une redevance gracieuse, ne perpétrèrent leurs forfaits qu'en dehors des eaux territoriales immédiates ; de sorte qu'à Salé, restée quand même, ville marocaine, des marchands chrétiens étaient entourés de soins et d'égards. Nos souverains maintenaient la liberté des mers et la sécurité du trafic international, « au-dessus des préventions religieuses et même d'actes d'hostilité répétés ». D'autre part, la démarcation était, pour eux, nette, entre la course, acte légitime de la guerre navale, et la piraterie proprement dite, qui n'était autre chose que du brigandage sur mer.

Les Africains, en général, n'avaient pas une vocation pour la piraterie. On est autorisé « à avancer – dit De Castries – que les pirates de Tripoli, de Tunis, d'Alger et de Salé, pour ne citer que leurs principales villes, ne se recrutaient généralement pas, parmi les indigènes du Maghreb et nous ajoutons : pas davantage parmi les Turcs, car ceux auxquels on donne ce nom étaient, pour la plupart, des renégats ou des descendants de renégats ». Le nombre des chrétiens ayant renié leur foi et fixés, soit en Turquie, soit au Maghreb, « dépasse toutes les suppositions ». Renégats étaient les frères Barberousse, fondateurs d'Alger ; Hassan Ramadan, prince des corsaires (d'origine vénitienne) ; le fameux corsaire Kuprili, issu de la même famille que le futur Pape Pie IX ; le terrible Dragouth, qui fonda la régence de Tripoli. Père Dan s'indignait contre l'afflux des « Grecs, Russiens, Portugais, Espagnols, Flamands, Allemands et autres qui remplissaient la Barbarie ».

Le champ le plus habituel des opérations des Salétins était l'Atlantique où ils croisaient, depuis les Canaries jusqu'aux environs de Brest. Ces îles abritaient, en 1595, plus de 300 foyers maures. Fuertaventura et Lanzarote étaient, l'une et l'autre, peuplées presque entièrement de Moriscos. La première englobait, à elle seule, treize villages mauresques (*Hesperis*, t. 25, 1935). Les Salétins franchissaient rarement le détroit de Gibraltar, pour pénétrer dans la Méditerranée, où les corsaires d'Alger s'opposèrent à leur présence, prétendant s'y réserver le monopole de la

course. Ils préféraient écumer l'Atlantique où ils allaient, parfois, croiser dans des eaux britanniques et jusqu'à Terre Neuve.

La course contre les escadres européennes profitait, parfois, à certains armateurs de l'Occident. Il y avait des capitaines qui, spéculant sur les assurances maritimes, livraient leurs propres navires aux corsaires maghrébins. « Il en arrive ainsi – dit De Castries – à la Royale, frégate de soixante tonneaux et armée de six pièces de canon ; elle fut livrée avec son équipage, ses passagers et sa cargaison à un corsaire de Salé, le 16 septembre 1670 ». Mouette raconte que son capitaine, originaire de Dieppe, « avait pris de grandes assurances, pour son vaisseau, en sorte qu'il se faisait riche par sa perte ».

Cependant, de Castries signale une exception, dans l'écumage des mers par les pirates installés au Maghreb. C'est celle dont jouissaient les bâtiments ayant à bord des religieux, allant en rédemption et porteurs de sommes destinées au rachat des captifs.

Certaines puissances européennes organisèrent des expéditions contre les corsaires de Salé ; mais, leurs croisières, leurs blocus et leurs bombardements s'avèrent vains. C'est que ces mêmes corsaires étaient protégés par certaines nations occidentales, qui s'alliaient aux forbans cosmopolites, pour mieux briguer contre les autorités chérifiennes. D'ailleurs, même les pays européens qui n'en voulaient nullement à la dynastie alaouite, traitaient avec les pirates, préoccupés qu'ils étaient d'assurer pour l'avenir, de meilleurs « *modus vivendi* ».

D'autres tiraient, de leurs rapports économiques avec les pirates, des bénéfices trop substantiels, pour se laisser envahir par des scrupules. Déjà, à la fin de l'ère Mérinide, la cité d'Anfa¹², alors très prospère, devient le siège de ces pirates, avec lesquels l'Angleterre et le Portugal entretenaient des relations commerciales. Le fait permit à la cité de renforcer sa dissidence, à l'égard de l'autorité centrale, comme il encouragea plus tard, les corsaires de Salé à s'affranchir, peu à peu, et à conclure directement plusieurs traités avec l'Europe. Un processus identique amena les nations chrétiennes à négocier avec Alger, sans recourir à l'intervention de la Turquie.

Ce sont ces « incorrections diplomatiques » - comme De Castries se plaît à les appeler – qui prolongèrent, à l'encontre des autorités de Fès, l'existence mouvementée de ces renégats hors-la-loi, dont l'impunité sciemment recherchée, par certains gouvernements d'outre-mer, était destinée à provoquer et à justifier l'intervention étrangère.

¹² « Ville déjà florissante avant la fin du XV^{ème} siècle ; centre des corsaires et des horticulteurs » (melons d'Anfa appréciés par les Fassis). Louis Chénier note, d'après Caillé, le changement de nom d'Anfa, devenue Dar Beïda, sous Sidi Mohammed Ben Abdellah. Une cote publiée par le Danois Host, vers 1760, confirme le fait.

IV – Bateaux et Voiliers Coursiers en Méditerranée (XII^{ème}-XVII^{ème} siècles)

A'AZARI :

Petit navire Ayoubite et Fatimide pour le transport d'approvisionnements.

BAGHALA :

Genre de daou, la baghala était un voilier de charge et de longues croisières, à deux ou trois mâts et jaugeant de 150 à 400 tonneaux.

Le signe distinctif de la baghala est une proue tronquée et une poupe largement surélevée. La baghala transporte encore aujourd'hui des marchandises et des passagers des côtes occidentales indiennes jusqu'aux côtes de l'Afrique orientale.



Baghala

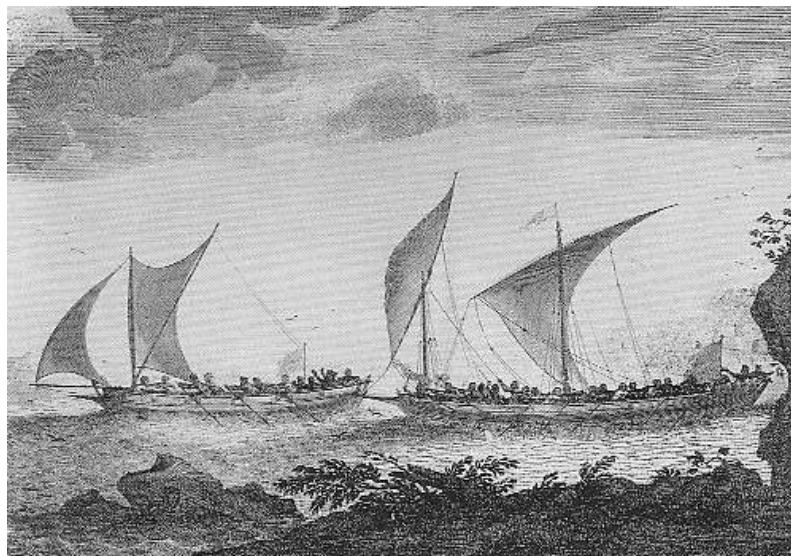
BOUM ET SAMBOUK :

les sambouks et les bous étaient les navires les plus répandus parmi les daous. Les premiers étaient des navires de léger tonnage ne dépassant pas 80 tonneaux, proches des caravelles. Les bous, de tonnage supérieur, jaugeant de 300 à 750 tonneaux, étaient des bâtiments de charge et de longues croisières, caractérisés par leur étrave effilée terminée en beaupré à voile d'étai. Ils avaient une longueur de 50 mètres et une largeur de 10 mètres.

BRIGANTIN :

(de l'italien brigantino)

Petit navire à deux mâts et un seul pont, dont le gréement ressemble à celui du brick. Brigantins et Chebecs étaient les embarcations à voile les plus caractéristiques de l'activité corsaire.



Gravure de Randon (1693), d'après un dessin de Sbonsky de Passebon illustrant un brigantin des corsaires Tétouanais s'apprêtant à aborder une felouque.

CARAQUE :

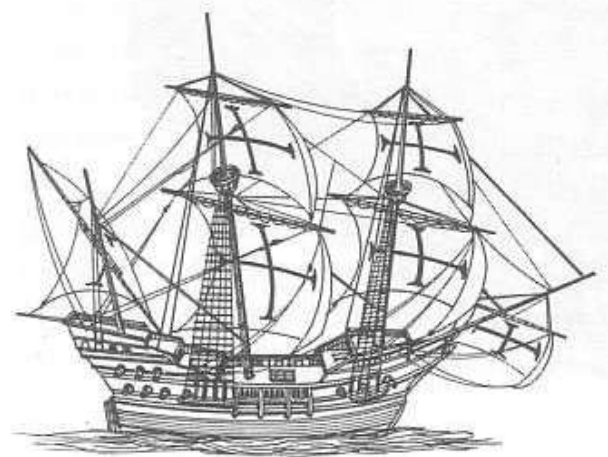
Bâtiment jaugeant environ 800 tonneaux, dérivé du naou espagnol.

L'origine de la caraque, qui est attribuée au Portugal, date des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles.

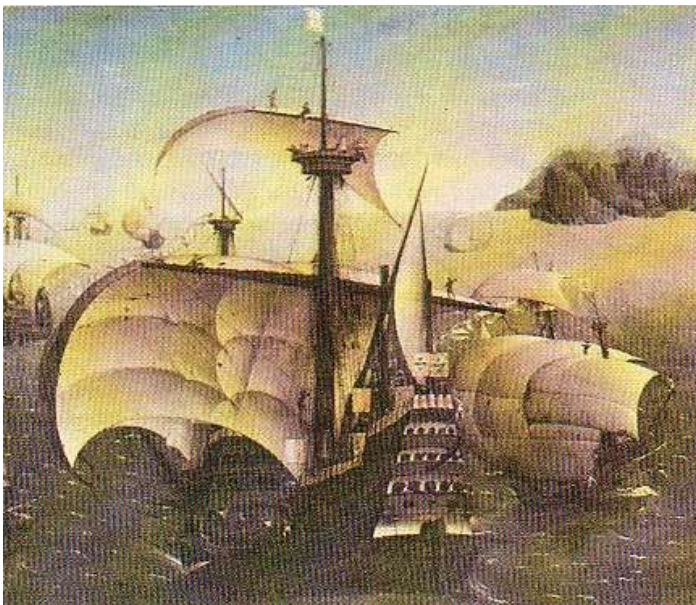
La proue portait un gaillard triangulaire, long et élevé, et sa poupe un gaillard oblique à plusieurs étages, tronqué au-dessus de l'étambot, et où se trouvaient des pièces d'artillerie. Au XVI^{ème} siècle, la caraque était armée d'une quarantaine de canons disposés sur les bords et dans l'entrepont.



La caraque *Santa Maria* ou *Nao* de Christophe Colomb.



La caraque *São Gabriel* de Vasco de Gama (1497).



Caraque Portugaise d'après un tableau de la fin du XV^{ème} siècle.



La *Grande Caraque*, navire-amiral des Chevaliers de l'Ordre de Malte (1565).

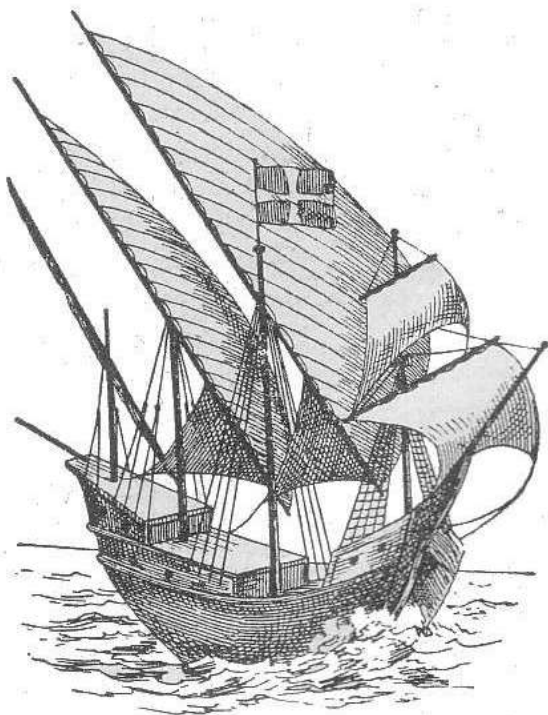
CARAVELLE :

(italien Caravella ; de caraba, carabe)

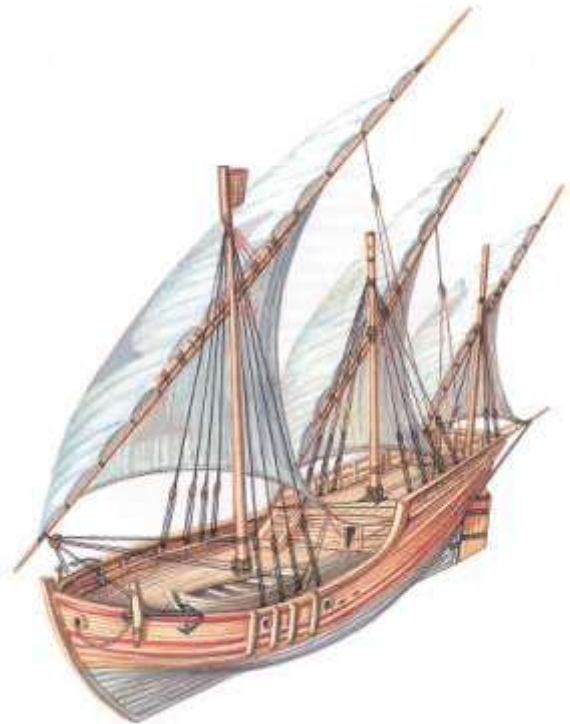
(portugais Carvalho : bois de chêne utilisé pour leur construction)

Petit navire mesurant 20 à 25m de long, léger, rapide et facile à manœuvrer.

Les navires qu'on nommait autrefois «Caravelles» étaient des navires italiens, espagnols et portugais, en usage du XIII^{ème} au XVII^{ème} Siècle, construits à partir de modèles de daous arabes ; les boutres arabes en rappellent, assez bien, le gabarit. Ce type de navire était également employé par les corsaires barbaresques. Les caravelles portaient quatre mâts, sans compter le beaupré, et leur voilure latine ne comportait, comme voiles carrées, que le trinquet et un hunier de misaine. Les formes en étaient rondes, mais plus fines que celles des nefes ; ils portaient château d'arrière et château d'avant, et pouvaient contenir 70 hommes d'équipage. Parfois, l'on remplaçait les voiles latines par des voiles carrées, sauf au mât de l'arrière. C'est ce qu'on appelait gréer la caravelle en nef, comme le fit Colomb pour la *Pinta*, lors de son premier voyage.



Caravelle.



La *Niña*, l'une des deux caravelles de Christophe Colomb.

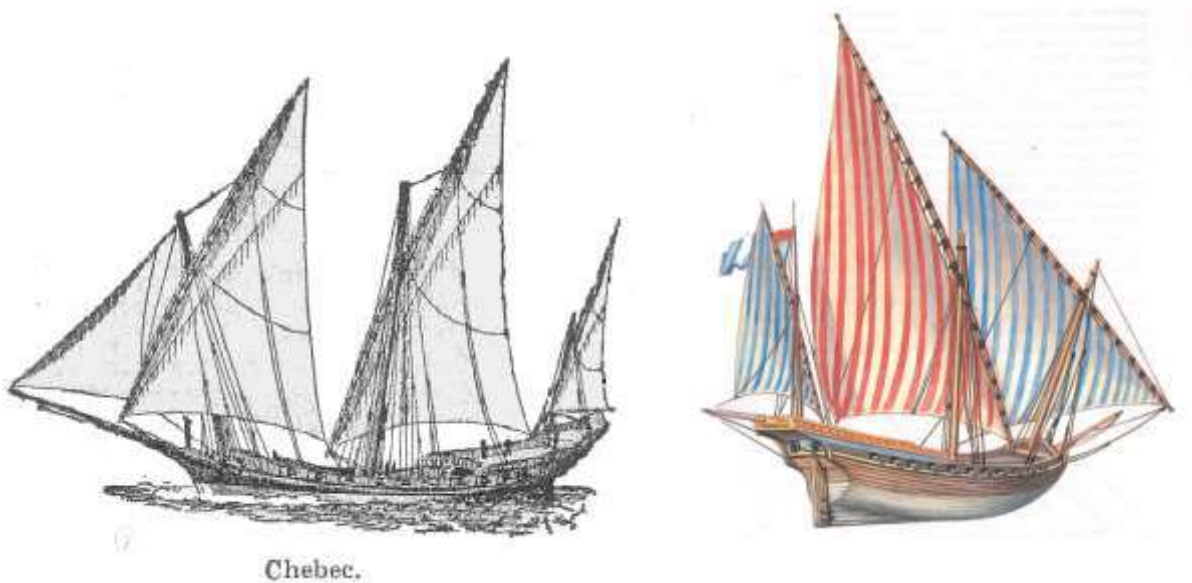
CHEBEC :

Chebec ou Chebek (on écrit aussi Chabec) (de l'italien : sciabecco)

Le chebec fut, à côté de la galère, le voilier le plus typique de la Méditerranée des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. L'influence des navires arabes s'est reportée sur le chebec, notamment du ghaniya par une longue poupe tronquée en porte-à-faux et par toute la forme de sa coque.

Bâtiment très fin de formes, pouvant naviguer à la voile ou à l'aviron, et portant trois mâts à pible, avec voiles latines et un foc, le chebec avait, au début, 30 à 40 avirons utilisés par accalmie. Plus tard, le nombre tomba au tiers. La propulsion principale des chebecs fut ainsi assurée par trois voiles latines gréées par trois mâts : le misaine était incliné vers l'avant et l'artimon, plus petit, vers l'arrière, le beaupré soutenant le grand foc.

C'était un navire rapide et maniable, utilisé dans les combats en hauts-fonds et équipé de nombreux canons. Ces caractéristiques le prédestinaient à foisonner dans la flotte pirate. Les plus redoutables furent les chebecs utilisés par les pirates d'Alger et du Maroc. Ils atteignaient une longueur de 39 m, une largeur de 7,5 m et un tirant d'eau de 2,7 m. Sur les bordées, huit canons de 6 livres visaient l'ennemi, sur la poupe, quatre canons de 12 livres et sur le pavois huit couleuvrines de 3 livres, donc en tout 28 canons. Au XVIII^{ème} siècle, le chebec fait son apparition dans les flottes espagnole et française.



Chebec corsaire de Tétouan
(d'après Host, *Nachrichten von
Marocos und Fes*, Copenhague,
1781).

DAOU (en anglais dhow) :

Désignation européenne pour différents types de voiliers arabes, caractérisés par certains signes communs : une longue étrave effilée, tirée directement de la quille sans brion ; il en est de même de l'étambot ; une proue aiguë, une poupe aiguë ou obtuse.

Les daous étaient de larges embarcations, la plus grande largeur se trouvant, après la mi-longueur du bâtiment.

Les Arabes les équipèrent d'un gouvernail axial à aileron que les Européens empruntèrent par la suite. Certains daous utilisaient des voiles arabes gréées sur de longues vergues, en deux espars obliquement brassées. Le grand mât, toujours incliné vers l'avant, portait la grand-voile, d'ordinaire trapézoïdale, plantée à mi-longueur ou dans la première moitié du pont avant.

Parmi les plus importants types de daous, citons : la baghala, la ghaniya, le sambouk et le boum.

Le prince Henri Le Navigateur jeta son dévolu sur le daou arabe, et en particulier sur le baghala, le sambouk et le ghaniya que les Portugais utilisèrent, pour longer les côtes occidentales de l'Afrique, jusqu'à la Côte d'Or et au-delà.

DUNGIYA :

Voiliers indiens et arabes de l'Antiquité, du Moyen-Age et de l'Age Moderne. La dungiya appartient aux plus anciens voiliers du monde. Les dungiya qui étaient relativement courts, larges, hauts, mais tenant bien la mer, influencèrent le développement des bateaux arabes daous, tout en leur empruntant de nombreux éléments. Au XIII^{ème} siècle, les dimensions des dungiya augmentèrent, avec l'apparition d'un pont. L'influence arabe s'est notamment manifestée sur le gréement : la voile arabe gréée sur la vergue, dans le sens longitudinal du navire, avait l'une de ses extrémités coupée lui donnant une forme trapézoïdale ou triangulaire. Cette voile, adoptée par les Européens, fut appelée "voile latine".



Dungiya indienne à un mât.

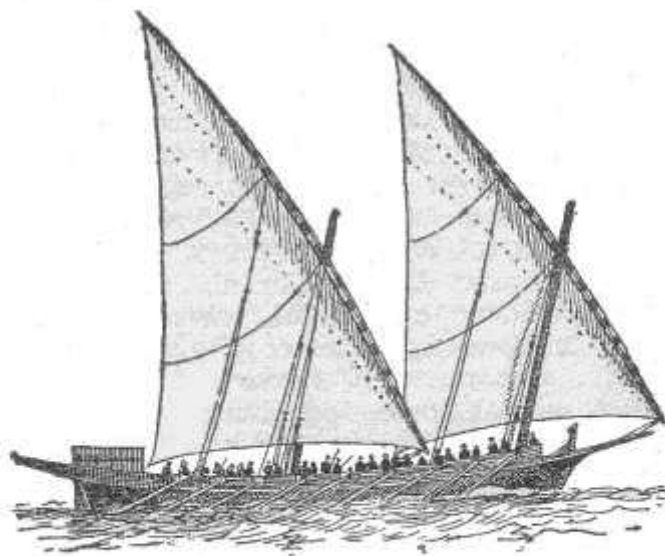
FELOUQUE :

n.f. (de l'espagn. *faluca*, dérivé de l'arabe *foulk*, navire).

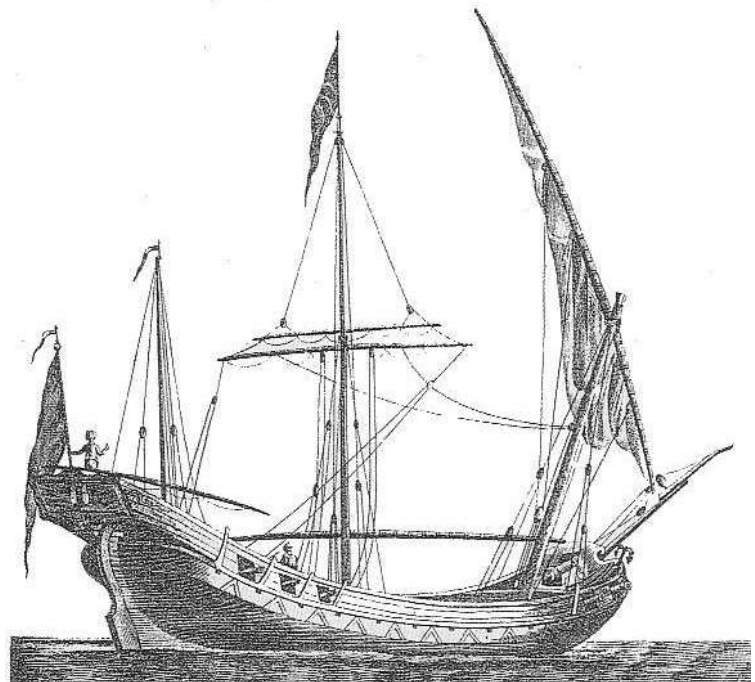
La felouque était, en principe, un petit chebec à deux mâts, également très rapide et maniable, et marchait aussi bien à la voile qu'à l'aviron. Les felouques étaient rarement pontées ; elles avaient deux mâts légèrement inclinés sur l'avant, portant des voiles dans le genre de celles des tartanes.

Les *felouques* qui servaient, autrefois, aux pirates barbaresques, étaient armées de 6 à 8 petits canons et leur tirant d'eau n'atteignait qu'un mètre.

Ce genre de bateaux a disparu dans les dimensions d'autrefois ; cependant, quelques barques à voiles latines portent encore ce nom.



Felouque



Felouque corsaire observée dans le port de Tétouan au XVIIIème siècle (d'après Host, *Nachrichten von Marocos und Fes*, Copenhague, 1781).

FREGATE :

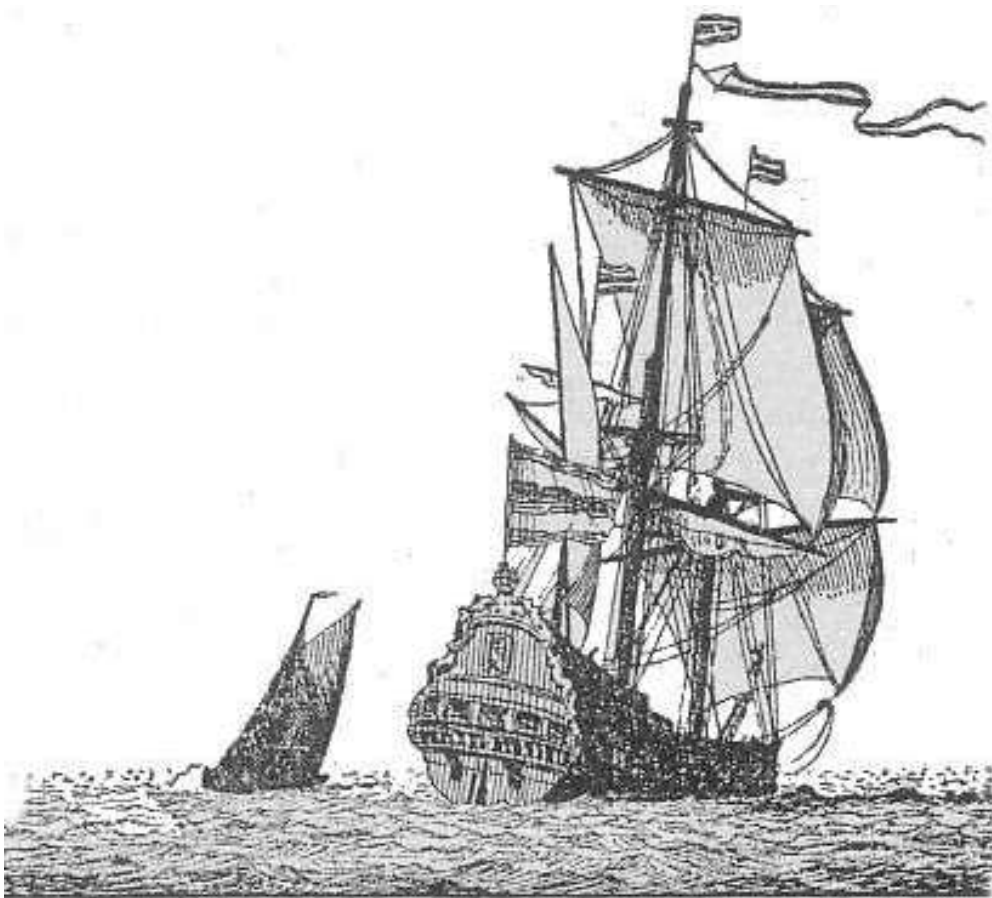
(ital. *fregata*, d'origine inconnue)

Aux XV^{ème} et XVI^{ème} Siècles, la *frégate* était un navire de faible tonnage, bon marcheur et peu armé. Au XVII^{ème}, ce nom est donné aux bâtiments légers et rapides, armés de quelques canons.

Les frégates, aux lignes de carène fines, jaugeaient moins de 1.000 t ; à la fin du XVII^{ème} siècle, elles n'avaient à bord que 20 à 40 canons, mais au XVIII^{ème} siècle, le nombre augmenta de 40 à 60. La voilure des frégates était courante : trois mâts gréés de 3 à 4 voiles carrées, une brigantine sur le misaine, une ou deux voiles carrées sur le beaupré et, plus tard, des voiles d'étai. Elles n'avaient qu'un seul pont couvert, mais deux batteries de canons : une couverte, l'autre barbette. Elles tenaient admirablement la mer et manœuvraient très bien.

Les premières frégates étaient utilisées au patrouillage et en croisière sur les voies navigables. Plus tard, elles escortaient les convois de bâtiments de charge, protégeaient les voies navigables et assistaient les navires de ligne.

Frégates de Charge : les frégates de charge succédèrent aux flûtes et aux pinasses qui, cependant, restèrent encore de service. Au XVIII^{ème} siècle, les frégates de charge naviguaient de concert avec les indiamen, mais se distinguaient, notamment, par une partie tranchante de l'étrave et du bouchain et une plus grande vitesse. Les frégates de charge du XVIII^{ème} siècle ressemblaient aux frégates de guerre, mais l'armement était sensiblement plus léger.



FUSTE :

(ital. Fusta ; de « fusto », fût)

Espèce de bâtiment long et de bas bord, qui marchait à la voile et à la rame.

La fuste, plus petite que la galée, mesurant 27m sur 4m, ne portait qu'un seul mât.

La fuste, comme la galée, n'avait qu'un seul rang de rames.

Les fustes et les galiotes, plus fins que les galères, et donc plus rapides, étaient employées, plus fréquemment, par les corsaires, à cause de leur maniabilité.

GALEASSE :

Galéasse ou Galéace

n. f. (de l'italien *galeazza*, augmentatif de *galea*, galère).

C'était une puissante galère, appelée *galea grossa*, d'où dérive aussi son nom. Elle fut construite au début du XVI^{ème} siècle mais certaines sources citent son apparition à une date antérieure. Ces grands bâtiments furent utilisés par les différentes marines militaires jusqu'au XVIII^{ème} siècle où ils disparurent définitivement devant le vaisseau à voiles, quand celui-ci devint assez manœuvrant et son artillerie assez perfectionnée pour enlever toute importance à la navire à rames.

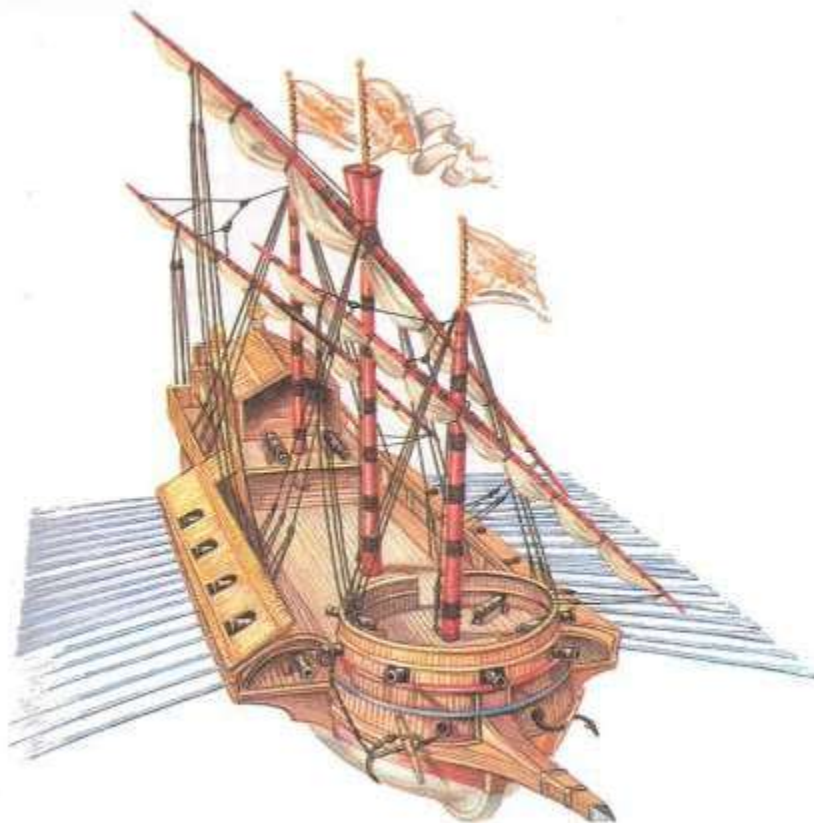
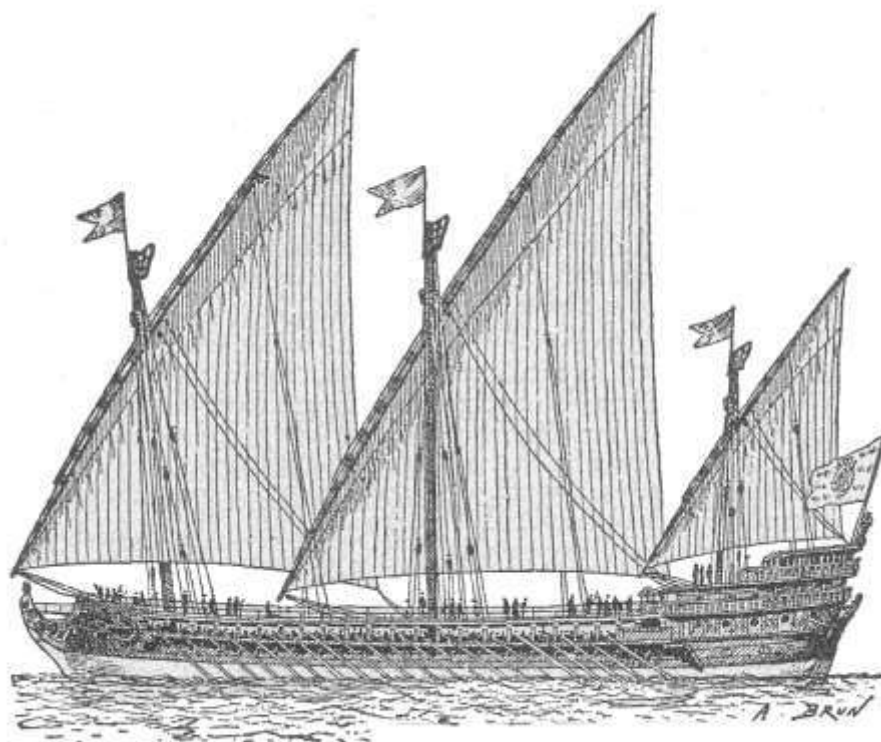
Les premières galéasses atteignaient 12 m de large et environ 50 m de long et plus tard 16 m de large et de 70 à 80 m de long. Elles avaient ainsi un nombre supérieur d'avirons, jusqu'à 30 sur chaque bord et plusieurs mâts, avec une calaison profonde, à plusieurs niveaux, et pourvue de longues rames. Un mât arrière à voile latine fut rajouté et sur certaines galéasses un artimon à voilure carrée.

La propulsion par avirons se faisait par le système "di scaloccio", un aviron était manié par plusieurs rameurs, d'ordinaire de 4 à 7. Les rameurs opéraient de l'entrepont, pour ne pas gêner les matelots sur le tillac, dans le maniement des voiles et les soldats chargés de canons, devenus plus nombreux que sur les galères, jusqu'à 70 environ.

L'équipage de la galéasse, rameurs, matelots et soldats comptait environ 800 hommes. Le déplacement de la galéasse était d'environ 1000 tonnes, nécessitant donc un tirant d'eau supérieur à la galère.

L'artillerie lourde était concentrée sur un gaillard circulaire d'avant et étagé (six pièces de chasse sur chaque étage) ressemblant à un bastion, d'où l'on pouvait tirer tout azimut. La bordée disposait de canons de gros calibre (sept petites pièces de chaque bord qui, placées sous les avirons, ne pouvaient être tirées que ceux-ci élevés en l'air) aux côtés de coulevrines légères, situées à la poupe des galéasses (deux canons tirant en retraite dans la dunette et trois pièces de chaque bord sur le gaillard d'arrière, tirant par le travers). En tout, trente-quatre canons et dix pierriers.

Les galéasses, considérées comme les vaisseaux les plus puissants des marines militaires européennes, contribuèrent à la victoire des chrétiens à Lépante, et figurèrent dans l'"Invincible Armada".



GALEE :

La galée, avec deux mâts gréés de voiles triangulaires (latines), avait une longueur de 40m environ, une largeur de 7m et un seul rang de rames.

GALERE :

n. f. (de l'ital. *galera*, altération de *galea*, galée)

Jusqu'au début du XVII^{ème} siècle, en Méditerranée, l'embarcation typique des marines de guerre, chrétiennes et musulmanes, fut la galère actionnée essentiellement par les rames. La galère possédait, tout de même, un système de voiles latines, triangulaires, soutenues par deux mâts, l'arbre de mestre et le mât de misaine, le premier placé presque au centre de l'embarcation, l'autre plus petit, décalé vers la proue. La force du vent constituait un apport propulsif auxiliaire, auquel on faisait recours dans des circonstances favorables, surtout pour les déplacements à grande distance et en dehors de toute urgence belliqueuse.

La coque de la galère était très allongée : jusqu'à 40 ou 50 mètres de long, pour seulement 4 à 6 mètres de largeur. Avec une telle disparité de rapport longueur-largeur de 9 pour 1 et une si puissante prise d'avirons, 26 sur chaque bordée, les galères atteignaient une grande vitesse.

Au XVII^{ème} siècle, la longueur des avirons dépassait 15 m et leur poids 250 kg. Un système de propulsion dit "scaloccio" fut imaginé pour permettre leur maniement par cinq galériens au XV^{ème}, puis par huit galériens au XVII^{ème} siècle.

Au XVI^{ème} siècle la galère à deux mâts, un à l'avant et l'autre à mi-longueur, est devenue le type courant.

Dans les galères de guerre, à la proue, avançant jusqu'à 6, voire 8 mètres, il existait un éperon ou rostre, avec une extrémité en bronze massif, destinée à accrocher les navires ennemis, pour permettre l'abordage.

Au centre de l'embarcation, un long couloir, appelé coursive, un peu plus élevé que les bancs sur lesquels s'asseyaient les rameurs, reliait la poupe à la proue ; ici, sur une plate-forme plus haute, la rambarde, était placée l'artillerie. De la "rembata" (rambarde) dérive le terme "arrembaggio" (abordage), l'assaut, armes à la main, du navire ennemi. La poupe portait un confortable gaillard d'arrière où logeaient le commandant et les officiers.

Les pièces d'artillerie se trouvaient dans un gaillard d'avant, appelé batterie composée de trois à sept canons, dont les plus puissants, de 24 à 36 livres, étaient à mi-longueur et secondés sur les bords par une artillerie légère.

L'âge d'or des galères s'étale du XVI^{ème} au XVII^{ème} siècle. Les voiliers et les avirons augmentaient, sans cesse, en grandeur. L'encastillage, les gréements et les pavillons des galères (surtout chrétiennes) étaient de plus en plus décorés d'or et de pourpre, avec étalage de sculptures, en boiseries et de dorures.

Leurs équipages changèrent souvent de composition ; tantôt, ce furent des condamnés, tantôt des hommes levés en faisant la presse quand il n'y avait pas assez de galériens, et en France, ce fut la chiourme qui en fournit toujours la presque totalité. Dans les pays barbaresques, les chrétiens, emmenés en captivité, étaient soumis à ce pénible labeur, sur les galères des pirates et des Turcs.

En Méditerranée, les galères restèrent, encore, en usage comme navires de guerre, après le milieu du XVIII^{ème} siècle. L'Espagne, Naples le pape et Venise, furent les dernières puissances à en posséder.



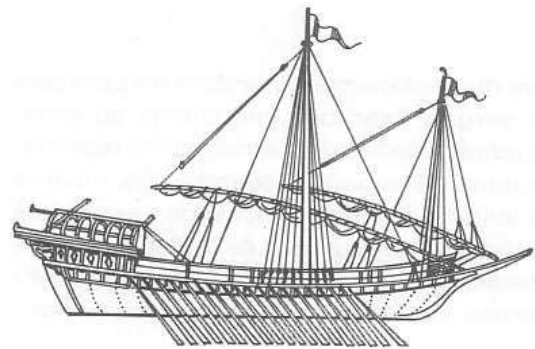
Galère typique du moyen âge



La galère capitane de Savoie, qui prit part à la bataille de Lépante (1571)



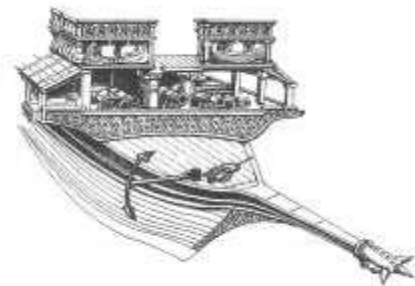
Galère turque du XVI^{ème} siècle



Galère génoise du XVI^{ème} siècle



La Réale, fameuse galère française des XVII^{ème} – XVIII^{ème} siècles.



Proue de la Réale

GALION :

n.m (dérivé de *galie*, outre ; forme de *galée*, galère).

Au début du XVI^{ème} siècle, à côté d'une grande variété de navires de moindre importance (corvettes, brigantins, chebecs, felouques, etc...) destinés aux transports sur de courtes distances, un bâtiment conçu à des fins plus militaires que commerciales fut construit : le galion, navire de grosses dimensions qui tira son origine de la caraque de l'Europe du Sud et qui résistait bien en mer.

Ce grand bâtiment de charge, adapté aussi aux combats, avait une jauge de 1000 tonneaux, mesurait 40 m de long, 10 m de large, avec un tirant d'eau de 5 m. Malgré ses grandes dimensions, sa coque était plus fine que celle de la caraque ; une coque plus basse lui donnait une silhouette plus élancée, en dépit d'une poupe surélevée.

La proue était arrondie et portait une superstructure basse (château), réservée à l'équipage; à la poupe une superstructure analogue, mais plus longue et plus haute (elle avait, parfois, deux ponts et même davantage avec un surélévement, qui comptait jusqu'à 7 étages) était réservée au commandant, aux officiers et aux passagers de marque.

Le galion avait trois ou quatre mâts : le mât de misaine et le (ou les deux) grand(s) mât(s) étaient gréés de voiles carrées, le mât d'artimon (à l'arrière), portant un gréement latin (une voile triangulaire à antenne) ; le mât de beaupré était gréé d'une petite voile carrée (civadière).

Les galions servaient notamment au transport d'énormes quantités d'or et d'argent. Ils étaient, de ce fait armés de canons, afin de se protéger des pirates français, hollandais et anglais ; les canons étaient disposés en abord, sur un ou plusieurs ponts.

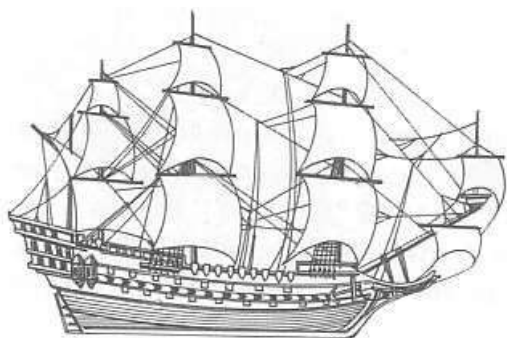
Cependant, le Galion était lent à la navigation et encore plus aux manœuvres ; on utilisait également le "galeonico", plus petit.



Ark Royal, Galion anglais du XVI^{ème} siècle



Galion type du XVII^{ème} siècle



Galion de commerce du XVI^{ème} siècle



Le *Golden Hind*, galion du pirate anglais Francis Drake du XVI^{ème} siècle



L'*Ark Royal*, galion pavillon-amiral de la flotte britannique en 1588



L'*Adler Von Lübeck*, galion navire-amiral de la Hanse en 1566

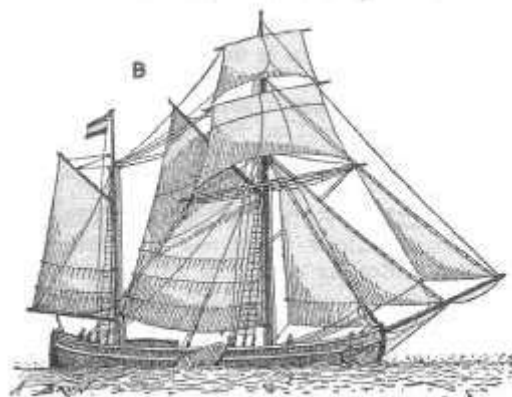
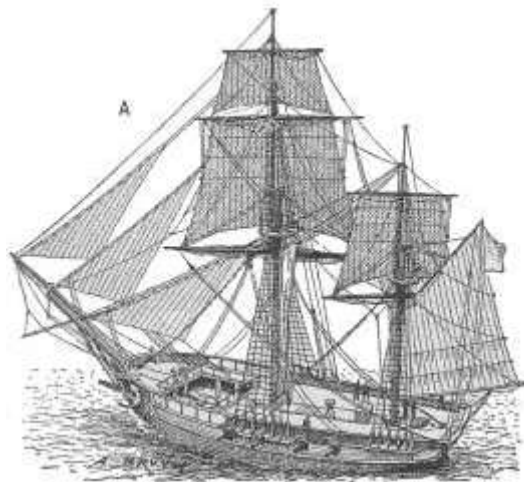
GALIOTE :

n. f. (diminutif de *galie*), petite galère légère.

La *galiote* était primitivement un petit navire léger et rapide, jaugeant 70 tonneaux et d'une longueur de 100 pieds, tenant le milieu entre la felouque et la galère ; elle fut employée surtout par les pirates barbaresques. Le gréement consiste en un grand mât, portant une voile aurique à corne, au-dessus de laquelle on ajoute un hunier ; à l'avant se trouve un beaupré avec plusieurs focs ; à l'arrière, un petit mât portant un artimon.

Les galiotes à bombes qui étaient des bâtiments du type ordinaire de la galiote, renforcés, et munis d'un mortier et de canons en batterie, entrèrent dans le matériel naval de toutes les nations, jusqu'au XIX^{ème} siècle.

Les galiotes et les fustes, plus fins que les galères, et donc plus rapides, étaient employées, plus fréquemment, par les corsaires, à cause de leur maniabilité.



GALIOTES: A. A bombes; B. Hollandaise.

GHANIYA :

Genre de daou, la ghaniya était une petite embarcation voilière de 70 à 200 tonneaux. Au début du XIX^{ème} siècle, ce fut une embarcation pirate ou de guerre, à deux mâts et à la poupe proche du chebec. D'autres ghaniyas avaient une poupe identique à celle de la baghala et un mât d'artimon à brigantine.

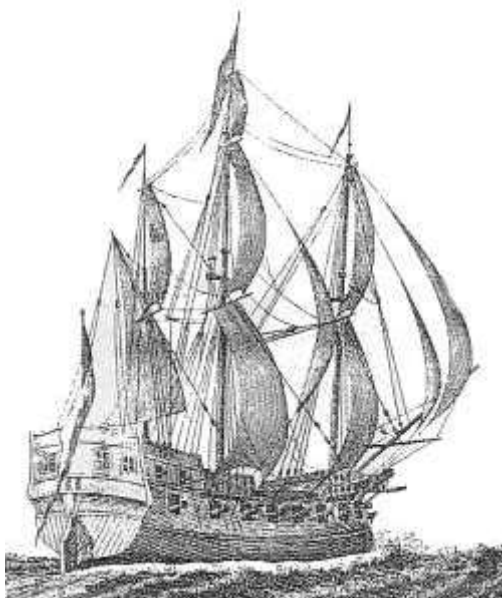
GHITANI et AJZI :

Navires Fatimides utilisés pour le transport d'un grand nombre de passagers et de grandes quantités d'argent.

GOELETTE :

n. f. (origine inconnue). Bâtiment léger à deux ou trois mâts et à voiles auriques, de 50 à 250 tonneaux.

Les *goélettes* sont de petits bâtiments aux formes fines et élancées. Les deux mâts portent des voiles auriques, et un beaupré permet de hisser deux ou trois focs. De la goélette dérivent : le brick-goélette, qui n'a qu'un phare carré complet ; la goélette à huniers, qui porte une vergue barrée au mât de l'avant et hisse un hunier volant et un perroquet. Par vent arrière, on peut disposer sur les goélettes une voile carrée de fortune. Le mât de l'arrière porte une flèche en cul. Le trois-mâts goélette est un bâtiment qui n'a qu'un phare carré au mât de misaine.



Goélette corsaire observée dans le port de Tétouan au XVIII^{ème} siècle (d'après Host, Nachrichten von Marocos und Fes, Copenhague, 1781)

HARBIYA (plur. : HARRABI ou HARBIYAT) :

Genre de Schwani, mais de plus petites dimensions. Ce type de navire fut l'un des principaux bâtiments de la flotte Omeyyade Andalouse.

HARRAQA (plur. : HARRARIQ) :

Navire incendiaire de la flotte Fatimide, possédant une centaine de rames, utilisé pour brûler les bateaux ennemis avec du pétrole.

KOUTIYA :

Bâtiment ressemblant au Boum et à la Baghala, jaugeant jusqu'à 400 tonneaux et d'une longueur de 50 mètres.

MARKOUCH :

Petit navire Fatimide utilisé pour le transport d'eau potable d'une capacité de 100 Ardab (172 800 litres).

MOUSATTAHA (plur. : MOUSATTAHÂT) :

Navire, plat, de transport de l'armement de la flotte Fatimide. C'était le navire de charge en Andalousie.

NAVIRES RONDS :

Dès les premières années du XVII^{ème} siècle, de nouveaux types de navires furent introduits en Méditerranée, même chez les Barbaresques, par des Européens du Nord. Ce transfert de technologie, au profit des corsaires maghrébins, est attribué, en particulier, à un Hollandais, Simon Danser, né Dordrecht, passé de Marseille à Alger, vers 1606. Grâce à ses connaissances, et à celles de plusieurs autres renégats (tel le corsaire anglais Edward), la technique de construction et l'emploi des voiliers, appelés navires ronds, devinrent rapidement communs aux deux rives de la Méditerranée.

Dans les vaisseaux ronds, la largeur atteignait les trois-quarts de la longueur ; la coque était de plus grandes dimensions et bien plus élevée au-dessus de l'eau.

Moins rapides, ces embarcations étaient, pourtant, plus faciles à manœuvrer et, surtout, elles étaient beaucoup moins dépendantes des conditions climatiques, pouvant ainsi affronter la mer, en hiver.

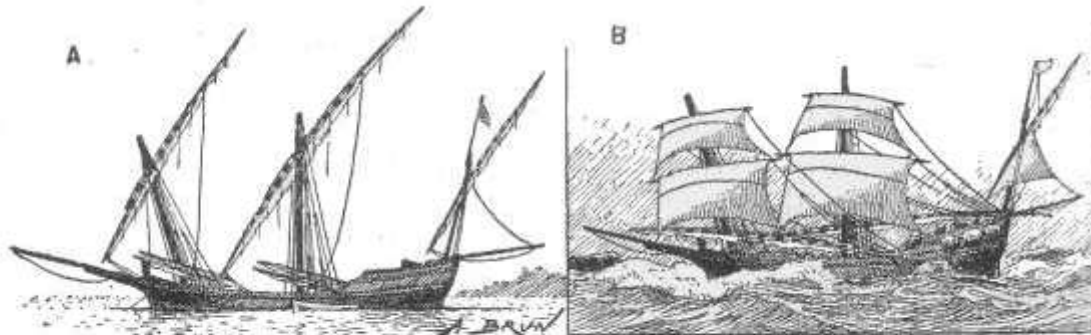
Chez les corsaires barbaresques, une plus large utilisation des rames fut maintenue, quoiqu'en fonction accessoire, même sur les bateaux à voiles ; ce qui permettait d'allier les avantages des deux techniques de navigation.

PETSA (plur. : PETAS) :

Grands navires Fatimides à plusieurs étages, grésés parfois de 40 voiles, utilisés pour le transport d'approvisionnements et de grands contingents de troupes, pouvant aller jusqu'à 700 hommes.

PINQUE :

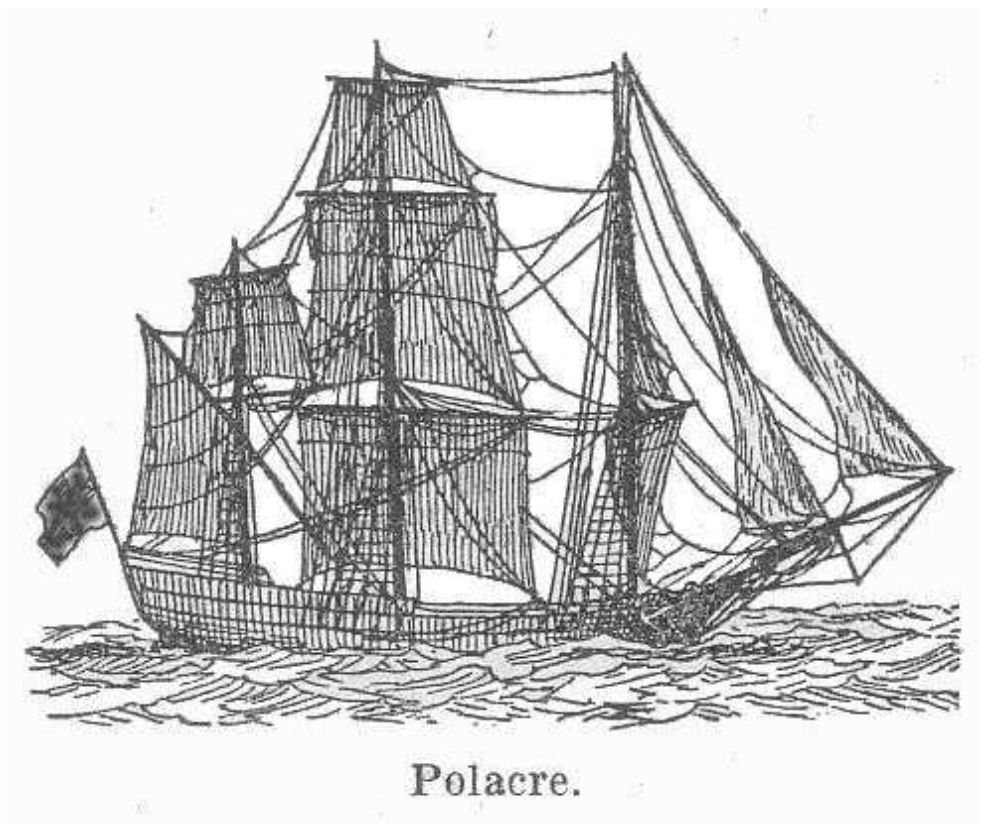
n.f. (de l'angl. Pink, sorte de bateau). Bâtiment spécial à la Méditerranée qui portait ordinairement trois mâts à calcet et à voiles latines et était parfois gréé en chebec, et jaugeait de 200 à 300 tonneaux. Ce type de bateau était notamment utilisé par les pirates barbaresques.



PINQUES : A. Au mouillage avec ses antennes hissées; B. Essuyant un coup de vent sous son gréement carré.

POLACRE :

n. f. Ancien Navire de la Méditerranée, utilisé notamment par les corsaires barbaresques, ayant des mâts à pible et des voiles carrées (Il en existait aussi de gréés en Chebec).



SCHALANDI ou SANDAL (plur. : SCHALANDIYÂT) :

Navire Fatimide, de grandes dimensions, pour le transport de marchandises, ponté en surface ("Mousattaha") pour permettre aux assaillants de combattre l'ennemi, alors que les rameurs étaient placés dans un étage inférieur.

SCHINI, SCHINIYA ou SCHOUNA (plur.: SCHWANI) :

Un long bâtiment de la flotte Fatimide, possédant 140 rames, doté d'un bastion, utilisé aussi bien pour l'attaque que pour la défense.

Connus aussi sous le nom de Aghriba ou Ghirbane, ils étaient enduits de goudron et portaient des voiles blanches.

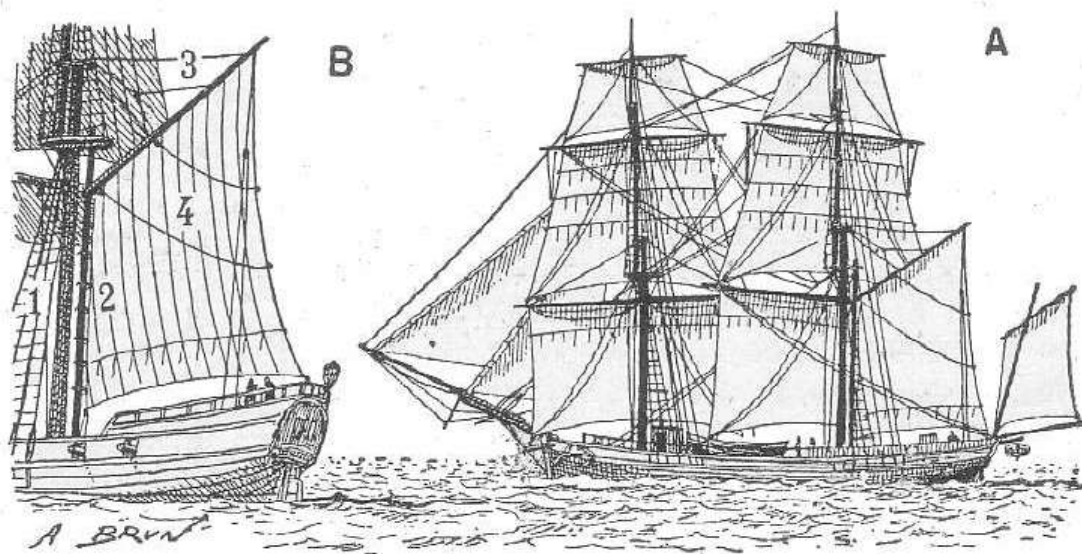
Les Schwani étaient également des bâtiments de commerce, équipés pour le transport de produits agricoles, de dépôts et de magasins ainsi que de grands bassins d'eau potable.

SCHOU'I :

Navire pour la plongée, jaugeant entre 50 et 75 tonneaux, d'une longueur de 25 mètres et d'une largeur de 6,50 mètres.

SENAU :

n.m. (Holland. Snauw). Bâtiment à deux phares carrées, portant, à l'arrière, un tapecul. Les senaus, qui étaient notamment utilisés par les corsaires barbaresques, n'avaient pas de brigantine au grand mât, comme le brigantin, mais sur un faux-mât placé juste derrière. Le grand mât était gréé de trois voiles carrées.



A. Senau ; B. Détail du mât de senau : 1. Grand mât ; 2. Mât ou baguette de senau ; 3. Corne de senau ; 4. Voile de senau.

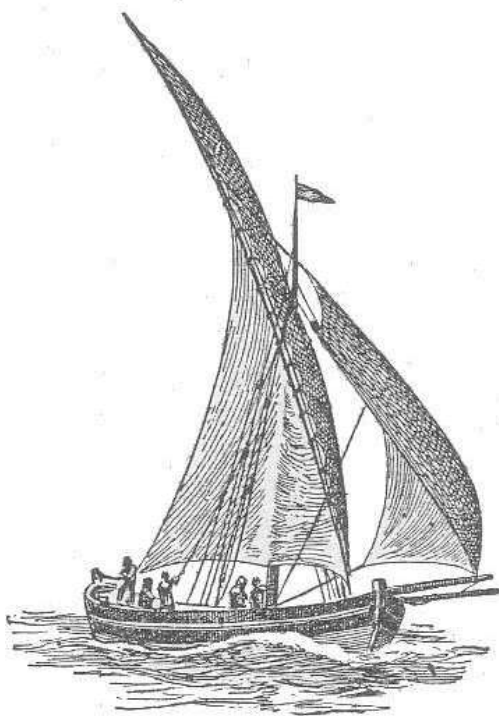
TARIDA (plur. : TARÂID) :

Navire Fatimide pour le transport de chevaux, pouvant en abriter une quarantaine et s'ouvrant d'habitude par la poupe. Il était également utilisé, pour le transport des troupes, des approvisionnements, des armes et de passagers.

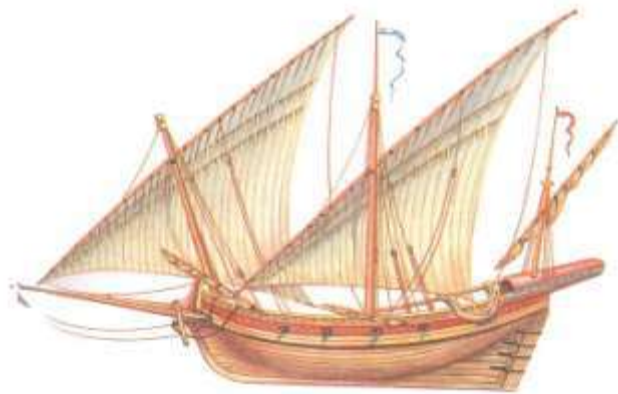
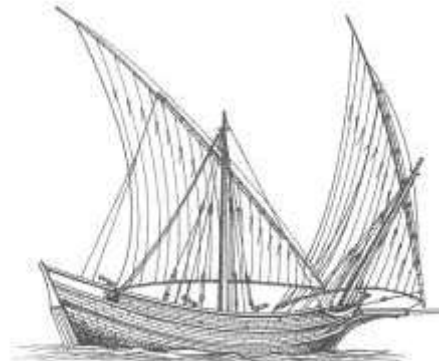
TARTANE :

n. f. (ital. *Tartana* dérive de l'arabe *tarida*).

Petit bâtiment de la Méditerranée, descendant du chebec, qui apparut au XVI^{ème} siècle. La tartane se répandit en Méditerranée et, notamment, dans sa partie occidentale. Ce bâtiment, qui était relativement large, portait un gréement latin et à tonture : un grand mât avec voile sur antenne, et un beaupré ; parfois, la tartane était disposée pour gréer un hunier volant. Ce type de bateau était également employé par les corsaires barbaresques.



Tartane.



V - L'Armée Marocaine, Force Parallèle

La jeune armée royale, déjà forte, dès le début, d'une trentaine de milliers d'hommes, est un des premiers fruits de l'indépendance retrouvée. Grâce à l'idéalisme transcendant et sage de leur chef suprême, S.M. Mohammed V, aux hautes vertus qu'il a su leur insuffler ; grâce aussi au dynamisme pondéré de leur jeune Chef d'état-major, le Prince Héritier Moulay El Hassan, les Forces Armées Royales seront, à l'image de la glorieuse armée ismaélienne, le garant le plus sûr de l'indépendance et de l'intégrité nationales, un des artisans dévoués du Maroc Nouveau et l'Espoir de demain.

Comme pour les autres aspects de notre civilisation, l'armée marocaine a connu des "hauts et des bas". Grâce à une armée de volontaires berbères, "le gouvernement du Maghreb appartient en entier" à Idriss I. Les armées de son fils Idriss II "devinrent puissantes et nombreuses. Il ne disposait, pourtant, que de 500 cavaliers arabes venus d'Ifrîqya et d'Espagne" (*Zahrat el-As*, pp. 37-38). Sous les Almoravides, un millier d'hommes, entraînés à la vie militaire, constituaient de véritables moines armés. En 1086, une puissante armée occupa une partie de l'Andalousie où Ibn Tachfine laissa à la disposition d'El Motamid une garnison forte de 3.000 berbères. Une sorte de milice chrétienne se trouvait à Fès, vers l'an 1145, commandée par Reverter. Pour la première fois, le 1^{er} Almoravide¹³ passa en revue ses troupes, à

¹³ D'après l'auteur du *Qirtâs*, l'armée comportait en l'an 454, sous le règne du premier Almoravide, 100.000 cavaliers dont les Sanhaja, les Djézoula, les Masmoudiens, les Ghozz et les tirailleurs (T. II – p. 41).

Les Almoravides qui fondèrent les villes fortes, multiplièrent les forteresses, surtout pour surveiller la bordure des montagnes, les grandes vallées et les lieux de passage. Ces forteresses furent, parfois, élevées par des techniciens espagnols (Terrasse – T. I p. 249). Al Mansour l'Almohade faisait élever des forteresses capables de porter une nombreuse artillerie et de résister à un bombardement (Ibid – T. II p. 194).

Abou Debbous, le dernier Sultan Almohade soumit les forteresses des rois des Beni Yedder, par le feu de ses catapultes (R. Montagne – *Les Berbères et le Makhzen* p. 80).

L'Armée d'Abd el Moumen qui campait, à la veille de sa mort, en 558 h, de Salé à Mehdiya, comportait 380.000 cavaliers et 100.000 fantassins (El Anis T. II – p. 167).

L'auteur du *Moojib*, parle du secrétariat de l'Armée Almohade et du Diwan militaire (Salé 1938 – p. 162).

Parlant de l'armée Almohade, Millet dit : "Dans chaque corps, les prières se font régulièrement, comme à la manœuvre : non par piétisme, mais par une vue très juste de l'état moral de ces peuples, dont la religion est le seul lien... Chaque tribu, chaque fraction de peuple est dirigée par ses chefs naturels, sauf un petit corps de noirs et d'arbalétriers, rien dans cette armée, ne rappelle ces corps de mercenaires entretenus jadis par les souverains Oméiades" (*Les Almohades*, p. 124).

Au sujet de l'expédition contre Ifriqya, Millet écrit : "Abdel Moumen se mit en marche dans le mois de mars 1159, à la tête, dit-on, de cent mille combattants, sans compter les valets et les goujats. Jamais expédition ne fut mieux conduite. Toute cette foule traversa les champs de blé sans en détruire un seul épi. A chaque halte, l'armée entière faisait la prière sous la direction d'un seul imam" (Ibn El Athir, dans *Ibn Khaldoun*, t. II, p. 590, et Millet, dans *Les Almohades*, p. 80).

Pour la conquête de l'Andalousie, Abdel Moumen "dut se contenter de recruter, dans chaque tribu, un millier de soldats qui, plus tard, combattirent et se fixèrent en Andalousie" (*Les Almohades*, Millet, p. 86).

Tlemcen, en 538 h (Al Holal, p. 108) et en Andalousie, lors de son premier passage (*Moojib*, p. 77).

En 1159, l'armée Almohade, célèbre par sa puissance et sa discipline, impressionna toutes les populations d'Afrique du Nord dont elle occupa une grande partie. La victoire de la flotte d'Abdelmoumin, en 1160, marque la fin de la domination normande en Afrique.

Les tribus Hilaliennes, transportées d'Ifriqya au Maghreb, constituèrent, bientôt, le Djish des Almohades ; elles devaient le service militaire, en échange de la dispense du kharadj et d'autres avantages en nature. Ce qui n'empêcha pas l'existence jusqu'au XIV^{ème} siècle, de milices chrétiennes à Marrakech.

Le Berbère Youssef, qui avait servi sur les bateaux du roi de Sicile Roger II et qui avait été nommé amiral par Abou Yacoub, fit de l'escadre marocaine la première de la Méditerranée (Réf. *Histoire de l'Afrique du Nord* – André Julien)¹⁴. La puissance de l'armée et de la flotte valut aux Almohades un prestige considérable à telles enseignes, que Salah Eddine demanda en 1190, le concours de la flotte maghrébine, pour arrêter les rois chrétiens sur la route de Syrie¹⁵.

Le Jound Mérinide comprenait les tribus Zénètes et les tribus arabes. Les volontaires de la foi représentèrent l'élite de l'armée. Les Arabes fournissaient surtout des cavaliers, les Andalous des arbalétriers, et les Mercenaires des archers¹⁶.

Sous les Saadiens, El Mansour¹⁷, emprunta à la Turquie son organisation militaire ; il confia à des officiers turcs l'instruction de son armée de renégats, d'Andalous, de

Des Ghozz ou Kurdes, rejetés de l'Asie, étaient accueillis avec faveur par les Sultans Almohades, à cause de leurs qualités militaires (Millet, *Les Almohades*, p. 114).

14 Ennacer passa en Andalousie – d'après l'auteur de *Dhakhira Essania* (p. 41) – avec 600.000 combattants (fantassins et cavaliers) recrutés tant au Maghreb qu'en Ifriqya. L'amiral de la flotte Almoravide Ali Ben Maïmoun fut le premier à se rallier à la cause Almohade (*Histoire du Maroc*, Terrasse, t. I, p. 303). Les Almoravides disposaient, aussi, d'une flotte non moins importante, ayant à sa tête l'amiral Abdullah Ben Meïmoun.

15 Ibn Jobeir parle de marins maghrébins comme héros des escadres de Saladin (*Voyages*, Trad. 1949, p. 66).

16 Sous les Mérinides, ce furent une fois de plus les tribus fondatrices qui fournirent l'armature militaire du Royaume ; ces éléments diminuèrent assez vite, ce qui amena les Mérinides à recueillir le jound Almohade. Au premier rang, se trouvent les contingents Zénètes, puis ceux des tribus arabes, déportées par l'Almohade Al-Mansour dans les plaines atlantiques du Maroc ; mais, ce fut une réserve permanente et non une armée régulière. Les mercenaires, d'après Masâlik Al-Absâr, comportaient 1500 cavaliers Ghozz, 4000 cavaliers francs, un corps de 500 archers à cheval composés de renégats, 2000 arbalétriers andalous à cheval ; les soldes s'échelonnaient de 60 Mithqâls d'or par mois, plus une monture, des armes et des vêtements, pour les grands cheïks, à 6 mithqâls, suivant le grade. L'armée régulière était passée en revue, devant le Sultan, tous les trois mois ; la solde était versée à cette occasion. Les arbalétriers constituaient le corps le plus moderne de cette armée ; mais les Mérinides se servaient de machines de siège. Les auteurs contemporains ont évalué de 40000 à 140000 hommes les armées Mérinides, qui valaient, surtout, par la qualité de la cavalerie. Ces armées restèrent, pendant un siècle, les meilleures de la Berbérie. La grande base navale fut Ceuta (Terrasse T. II – p. 71-75).

nègres et de transfuges Ottomans. Il enrôla des nègres dans son armée à la suite de la conquête du Soudan. Ce sont les Abid Bouakher qui constituaient la milice marocaine.

Sous les Chérifs, le Maroc était réparti en trois commandements militaires : le Tafilalet, Marrakech et Fès ; mais, dès la fin du XVIII^{ème} siècle, la capitale politique, Fès devint le P.C. de l'armée marocaine¹⁸.

17

Sous les Saâdiens, Al Mansour développa et organisa la troupe de mercenaires, déjà formée sous ses prédécesseurs. A la fin du règne, en 1603, l'Anglais Henri Roberts donne les chiffres suivants : 400 renégats, 4000 andalous, 1500 Zouaoua. L'Armée aurait compté 40000 mercenaires turcs, divisés en six corps. Suivant Roberts, le Sultan saâdien pouvait en théorie rassembler 200000 Arabes. Cette armée était équipée d'armement modernisé (Ibid – T. II – p. 193-194).

En Andalousie aussi, “depuis un temps immémorial, les tribus, avec leurs divisions et subdivisions, formaient autant de régiments, de compagnies et d'escouades. Ibn Abi 'A mir abolit cet usage ; il fit incorporer les Arabes dans les différents régiments, sans avoir égard à la tribu à laquelle ils appartenaient” (Al-Maqqri *Nafh-at-Tib*, t. I, p. 186, cité par Dozy, *Ibid*, t. 2, p. 232).

Dans l'armée d'Abderrahman III, calife oméiade d'Andalousie, l'Armée se composait en partie de mercenaires africains recrutés à Tanger (R. Dozy, *L'Histoire des Musulmans d'Espagne*, t. 2, p. 137).

Robert Ricard, dans *Relation portugaise de la bataille de Salado*, c'est-à-dire de Tarifa (*Hespéris*, t. XLIII, 1956, 1^{er} trimestre), précise que “les champs, les vallées et les montagnes étaient si bien couverts d'ennemis que les chrétiens qui se trouvaient là croyaient qu'il ne pouvait pas y avoir un plus grand nombre de cavaliers maures, dans toute l'Afrique et dans toute l'Asie, et beaucoup pensèrent que Dieu montrait cela aux chrétiens, pour humilier leur cœur et les punir de leurs péchés” (p. 12). Il fait allusion à la disposition de l'Armée marocaine en un triangle de 10.000 cavaliers et en 4 escadrons de 4.000 cavaliers, tous de réserve (pp. 17-18), dont 9.000 Arabes (p. 20). Le Roi du Maroc, vaincu, “repassa la mer et il réunit 120.000 cavaliers et un grand trésor que l'on évalua à 850 chameaux chargés d'or” (p. 25).

Le corps d'armée campant à Fès, sous le règne d'El Mansour comportait 22.000 dont 4.000 mokhaznis. Tous étaient bien équipés (*Chronique anonyme*, p. 73). La cavalerie de Marrakech comptait, à elle seule, 12.000 (*Ibid*, p. 74).

Sous El Mansour l'Aurique, les soldats étaient divisés en six corps (Rf. *Nozhet Elhâdi*. Trad. Par O. Houdas, p. 196).

Le Makhzen Saadien avait construit, dans le Haut-Atlas occidental, pour tenir les grandes voies de passage, des qasbas confiées à des gardes sûres (R. Montagne, *Les Berbères et le Makhzen*, p. 92).

Les Saâdiens “utilisèrent, pour gouverner un corps turc” et introduisirent au Maroc “l'organisation militaire des tribus guich placées sous le commandement de pachas, titre turc que l'on voit ainsi apparaître, pour la première fois dans l'Occident musulman” (*La France en A. du N.*, Surdon, p. 154).

Le Saâdien Moulay Abdellah intégra les immigrés andalous, dans son armée régulière. Son fils dit Al-Masloukh disposait de 1.800 Andalous parmi un contingent de 30.000 (*Chronique anonyme*, pp. 38 et 48). Moulay Abdelmalek mobilisa, pour la première fois, un contingent de Fassis (p. 53). La même chronique fait allusion à l'existence dans le camp Saadien d'une centaine de chirurgiens barbiers qui disposaient d'une quantité considérable de médicaments et de pansements ; il y eut aussi 150 “canons” (nefd) (p. 51). Moulay Abdelmalek en avait expédié une vingtaine aux Turcs d'Algérie (p. 53).

Pour affronter le combat des “Trois Rois”, Moulay Abdelmalek ordonna à son frère Moulay Ahmed, le futur El Mansour, de mettre sur pied de guerre tous les adultes de Fès. Il en fit de même dans toutes les villes et tribus (*Ibid*, p. 60).

18

Moulay Ismail conserva les auxiliaires de ses prédécesseurs : un guich arabe, réorganisé. Le nombre des Abids inscrits était de 150.000, d'après Az-Zaiani ; 14000 pour An-Nâciri. Les renégats sur lesquels nous renseigne l'un d'eux, Thomas Pellow, ont formé de petites troupes à part, commandées par des caïds également renégats ; ils tenaient en général garnison dans les qasbas réparties en trois groupes : fronts fortifiés autour de tribus indociles, enceintes le long des principaux chemins de l'Empire, à l'instar du barid oriental et aussi du réseau de forteresses des califes cordouans ; enfin, au voisinage de certaines villes (*ibid.*, t. 2, pp. 156-259) et jusqu'au XIX^{ème} siècle, le guich bédouin, après de nombreux regroupements et fractionnements, restera le noyau le plus stable de l'armée chérifienne. Les Cheraga, les Oudaïas et les Cherardas comportaient théoriquement, jusqu'à Moulay Abdelaziz, 7.500 hommes de troupes permanentes ; les Bouakhar, 4.000 hommes. A ce Guich s'ajoutaient quatre tribus du Sud.. Par des engagements volontaires, on recrutait des soldats de métier, des Askar, groupés en Tabors, auxquels

De l'Est et du Sud du pays affluaient des dizaines de milliers de volontaires qui, suivant un rythme lent et irrégulier, finirent par constituer des colonies militaires, au service du Sultan. Quatre tribus Guich formaient le noyau de l'armée : les Cheraga du Maroc oriental, les Oudaïa, les Cherarda et les Abid cantonnés, surtout à Meknès. A ces effectifs, plus ou moins réguliers, s'ajoutaient des éléments du Sous, des Abda, des Menabha de Marrakech, des Rehamna, des Ahmar, ainsi que les Oudaïa du Sud et de la banlieue de Rabat.

Outre ces troupes cantonnées dans les Qasba, des corps de gendarmes ou de Mokhazenis formaient la garde des Sultans ou des pachas. Chaque gouverneur de ville commande les troupes de sa circonscription. Le Maroc semble avoir été divisé en sept régions (ce nombre n'étant pas stable) : Tanger qui englobait Tétouan, Arzila, Figuig, Oujda... ; Larache qui détache ses troupes à Ouezzan et El Ksar ; le Haouz avec Mazagan, Safi et Azemmour ; Marrakech avec Mogador, Agadir,

on donna à plusieurs reprises des instructeurs européens. Ce furent, au combat, les meilleurs contingents de l'Armée (*Ibid*, t. 2, pp. 348-350).

Le Sultan Sidi Mohammed Ben Abdellah avait envoyé en Suède et en Angleterre des R'batis, pour se former dans la construction des navires (*Petite Histoire de Rabat*, Caillé, p. 132). Il avait envoyé aussi six cents Aït Atta (du Sahara) et quatre cents Abid du Tafilalet, à Tanger pour les exercer aux manœuvres navales (G. Surdon, *Institut.*, p. 85).

Sous le même règne, une mission d'experts militaires turcs entreprit l'instruction des tirailleurs de l'armée chérifienne.

Il y avait l'artillerie de forteresse et l'artillerie de campagne. Pour constituer ces corps de "Mohandissine" (génie), Moulay Hassan envoya des étudiants à Montpellier et dans d'autres pays d'Europe. Il institua même un secrétariat aux Travaux Publics (d'après Campou).

En juin 1845, Moulay Abd er-Rahman décida de se donner une armée à l'européenne. Il désigna d'abord 500 hommes destinés, après un sérieux entraînement, à devenir instructeurs et à commander, chacun, un groupe de 100 recrues, de manière à former une armée régulière de 50.000 hommes. Ces soldats étaient habillés, comme les troupes turques, coiffés du fez et armés de fusils à silex, de fabrication anglaise. Ils étaient au nombre de 2.000, en juillet 1845, et, en mars 1846, de 2.700, répartis en trois bataillons de huit compagnies chacun. Mais, ce fut là l'effectif maximum (*Mission de Léon Roches*, Note marginale, p. 67).

Le Sultan Moulay Abderrahmane disposait d'une armée de 35.000 cavaliers disséminés dans tout le pays (*Une Mission de Léon Roches à Rabat*, en 1845, par J. Caillé, p. 18).

A l'occasion de l'audience accordée par le Souverain à Léon Roches en 1845, le représentant français fut accompagné par "cent cavaliers, vingt cinq caïds, des artilleurs et des marins" (*Une mission de Léon Roches*, p. 67). Mais, à la page 92, il parle pour une autre audience de 25 caïds et 25 officiers.

"En 1876, Moulay El Hassan avait réuni à Marrakech une armée considérable, 40.000 hommes, dit-on, en annonçant une expédition dans le Souss" (M. Bellaire, *Arch. Mar.*, 1907, p. 334).

Sous Moulay Abdelaziz en 1903 "les cavaliers sont recrutés parmi les Abda, les Oudaïa, les Cheraga, les Bouakher, les Cherarda, les Rehamna, les Menabha, et les Harbils (Nahon : *Propos d'un vieux marocain*, Paris, 1930).

"Les Marocains se servaient de grenades qu'ils fabriquaient eux-mêmes et employaient des méthodes de guerre assez perfectionnées ; leurs travaux de mines étaient dirigés par des Turcs de Candie, et pour démoraliser leurs adversaires, ils invitaient leurs chefs à venir les examiner" (*Villes et Tribus du Maroc – Tanger et zone*, vol. VII, p. 83).

Ce sont les Arabes qui ont inventé les armes à feu (G. Le Bon, *Civilis.*, p. 516). Ibn Khaldoun précise qu'Abou Youssef le Mérinide assiégea Sijelmassa, en 672 h, et "employa les engins, tonnerres et mangonneaux" (Réf. Aussi à *Dhakhira Essania*, p. 158). L'auteur du *Holal El Moûchiah* fait allusion à l'usage fait de ces mêmes engins par Ibn Abbad et Ibn Tachfine en Andalousie, en 481 h. (p. 55).

A. Joly a fait une étude intéressante sur l'industrie des armes à Tétouan. La batterie Tétouanaise est célèbre (voir schéma, *Archives marocaines*, 1907, p. 372).

Taroudant, le Sous, le Haut-Atlas et le Tafilalet ; Rabat avec Mehdiya et Casablanca ; Meknès avec Zerhoun ; Fès avec Taza et les Qasba du Rif.

Les camps militaires étaient donc disséminés, dans tout le Maroc : 3.000 Cheraga, 4.500 Cherarda et 2.000 Oudaïa formaient, dans le seul commandement de Fès, une forte cavalerie qui dépendait du Caïd El Machouar. D'ailleurs, tous les hommes valides des tribus étaient susceptibles d'être enrôlés, pour constituer, soit des réserves, soit des corps de troupes improvisés que le Sultan envoyait aux régions troublées.

Dans ces régions, Moulay Ismaïl dressa, aux points stratégiques, des Qasba occupées par des garnisons de 400 à 3.000 hommes et ravitaillées par des tribus. On en compta 76, notamment dans le Maroc occidental et au Nord de l'Atlas. Le chef de chacun de ces postes militaires répondait de la tranquillité de sa zone de surveillance. Le pays connu, ainsi, comme l'affirme André Julien, une sécurité exceptionnelle.

Les registres ne semblent pas avoir été régulièrement et rigoureusement tenus, de sorte que des familles entières accomplissaient leurs obligations militaires, de père en fils, alors que d'autres y échappaient. Les Abids et les troupes du Sous étaient, par contre, astreints à un service régulier. Leurs registres étaient tenus, constamment à jour ; des spécimens de ces registres sont conservés, avec force détails, dans la bibliothèque privée d'un historien, Moulay Abderrahmane Ibn Zaïdân, descendant du Sultan Moulay Ismaïl. D'autres registres renferment le contingent des tribus ; chaque tribu tient en double le registre du service militaire, à côté d'un registre pour les impôts.

Parmi les 4.000 Mokhazenis abids, la garde chérifienne comptait 300 cavaliers et 200 fantassins, en plus des éléments de la garde impériale fournie par les tribus dites Makhzen, qui dotaient aussi le pays de gendarmes, de courriers à cheval (Rekkas ou Msakhrine), et d'Asker, répartis dans chaque ville et chaque place annexe. Mais, ce ne sont là que des éléments défensifs ; l'armée proprement dite se recrutait, dans chaque tribu, qui doit, en principe, fournir un tabor de 500 hommes, portant son nom d'origine. Ces bataillons représentaient 20.000 fantassins réguliers, avec une avant-garde de cavaliers et une section de Tabjia ou artilleurs.

Quant à l'infanterie irrégulière, qui fit preuve d'une plus grande ténacité, lors de la campagne de Tétouan (1859-1860), elle était numériquement plus importante (25.000). Parfois, le tabor tribal ne contient que 300 ou même moins, selon l'importance de la tribu, dont les conscrits étaient choisis, un par famille. Au lieu d'un bataillon on a, alors, affaire à un régiment. Le Tabor de 500 est commandé par un caïd er-Reha, que d'aucuns assimilent à un colonel et qui n'est en réalité qu'un maître de camp. Il est assisté d'un Khalifa (lieutenant-colonel), chaque Reha se subdivise en Mia de 100 hommes, commandé par un caïd el Mia, assimilé à un capitaine. Le Mia se décompose, à son tour, en 8 escouades de 12 hommes, commandées par des Mokaddem (sous-officiers). C'est là une organisation de principe qui n'était pas toujours réalisable, faute de recensement généralisé sérieux. Néanmoins, le vide pouvait être rempli par des volontaires, qui étaient admis, à partir de la puberté (présumée à 15 ans). Pour les villes, le tabor avait une importance numérique plus grande, son effectif pouvant atteindre un millier de soldats.

Plus tard, Moulay El Hassan, qui réorganisa l'armée, prit soin d'en accroître les effectifs d'infanterie, en imposant des levées à chaque ville, à l'exception de Marrakech (témoignage du journaliste anglais Harris).

La cavalerie qui atteignait une douzaine de milliers, fut soumise au même mode de contingentement et de répartition ; le tabor s'identifiait en principe, à une sorte d'escadron de 600 cavaliers. La cavalerie n'entrait en action qu'en cas de nécessité, alors que l'infanterie se tenait en permanence sur pied de guerre. Une bonne partie de ces cavaliers n'était levée que par contingentement tribal et en cas de force majeure. En temps de paix, cette cavalerie ne représentait que des gendarmes montés, des gardes à cheval répartis entre les diverses places. Quant à l'artillerie, le nombre de ses effectifs variait entre 2.000 et 4.000 hommes dont une partie cantonnait à Fès et à Oujda. Pour ses expéditions, le corps des Tobjia disposait d'une vingtaine de batteries Krupp Schneider ou à âme lisse et de mitrailleuses Maxime. L'infanterie faisait usage de fusils à répétitions Chassepot ou des Martini-Henry fabriqués à Fès à la cadence de 5 fusils par jour. Le cavalier employait la lance, le revolver, le pistolet, le sabre, l'épée, le poignard et des fusils.

Pour équiper les tribus, à qui incombait la défense du territoire, le Sultan entassait à Fès des armes de toutes sortes. Moulay El Hassan, soucieux de réaliser l'équilibre entre les grandes puissances, confia à un Anglais le commandement d'un régiment, à une mission française l'instruction militaire, à des officiers italiens la direction d'une fabrique d'armes à Fès et à un ingénieur allemand la construction d'un fort à Rabat.

Le Ministre de la guerre administrait l'armée dont le commandant en chef restait le Caïd El Machouar, attaché à la personne du Sultan. Le Général en chef est le Caïd El Mehalla¹⁹, c'est-à-dire le commandant de la colonne expéditionnaire auquel étaient subordonnés les colonels, les centurions et les Moqqadems avec les policiers de camp et les officiers de paix qui suivaient la colonne. Le Caïd El Asker qui était un général d'armée, finit par faire fonction d'intendant (Amin), subordonné au général en chef, Kebir El Mehella.

Les casernes existaient, surtout, dans les grandes villes. Ailleurs les soldats campaient, sous tente en dehors de la ville.

L'instruction²⁰ se faisait à l'anglaise ou à la française, à Fès, à Rabat et à Tanger. Les ingénieurs marocains étaient d'après - René Leclerc, auquel nous avons emprunté de précieux renseignements – “des jeunes gens, envoyés dans les régiments du génie en Europe, à Montpellier par exemple, pour s'initier aux travaux de tranchées, de sape et de mine. Quelques uns en reviennent réellement instruits”

¹⁹ “Pour réduire l'agitation des tribus, le Makhzen a coutume d'installer sur le territoire désigné une Mehalla” (*La France en A. du N.*, Surdon, p. 209).

²⁰ Le lundi, Moulay Hassan “assistait à des exercices d'école à feu d'artillerie..., le mercredi, il passait les troupes en revue, pour en contrôler les effectifs” (*La France en A. du N.*, Surdon, p. 201). Les gens de Fès passèrent en revue leurs troupes aux premières années de l'avènement alaouite à Bab Ftouh (*Istiqa*, t. IV, p. 16). Sous Moulay Abdel Aziz, la revue des troupes a lieu à la Msalla, au champ de mars qui sert, chaque matin, de champ de manœuvre à une partie des troupes (*Dans l'Intimité du Sultan*, p. 174).

(René Leclerc, *Situation économique et commerciale du Maroc en 1907*). Quatre jours sur sept, l'armée s'exerçait sur le terrain de manœuvre, soit hors de la ville, comme à Fès, soit sur les glacis des forteresses comme à Tanger²¹. Mais, le sens de la discipline faisait parfois défaut, surtout quand les soldats percevaient une paie irrégulière. Le soldat était réprimé par emprisonnement, pour les infractions à la police publique et était mis aux fers, quand il commettait un acte de brigandage, au camp ou au détriment d'une tribu. Les permissions s'accordaient facilement. Les méthodes d'instruction variaient d'une dynastie à l'autre. Moulay Ismaïl qui créa une puissante armée, grâce à laquelle le Maroc fut pacifié, pour ne plus bouger pendant longtemps, institua un système rationnel d'entraînement militaire et une sorte de préparation des services du génie. Il constitua un véritable dépôt de remonte. Le petit négrillon commença, dès l'âge de 10 ans, à apprendre un métier et, on en faisait des muletiers, puis des maçons. L'apprentissage militaire débute vers la quatorzième année par des exercices d'équitation, pour finir à l'âge de 15 ans, par le tir à l'arc et au mousquet. Une relève régulière à Tombouctou venait grossir les rangs de cette armée, qui comprit jusqu'à 150.000 hommes dont 70.000 au camp d'entraînement de Mechra-Er-Remel²², 25.000 à Meknès où ils constituaient la garde du Sultan ; le reste de l'armée était cantonné dans les enceintes (Qasba). Outre l'armée noire, Moulay Ismaïl organisa militairement, en les encadrant par des Abids, les boucaniers du littoral atlantique. En régularisant ces corps de "volontaires de la foi", le Sultan comptait libérer les ports marocains de l'occupation chrétienne et de l'influence turque. C'est ainsi que "les Moujahidines" reconquirent El Maâmora en 1681, Tanger en 1684, Larache en 1689 et Arzila en 1691. Par la suite, aucun chef de bandes turc ne put pénétrer au Maroc par les Ports du Gharb.

D'autre part, chaque ville avait une garnison constituée par un détachement, qui dépendait directement du commandement central. Néanmoins, le pacha pouvait réquisitionner ces troupes, en cas de nécessité.

Le jour, les soldats montaient la garde aux portes, aux points importants de la ville et devant les édifices publics. Ils étaient assistés, la nuit, par des "assès" civils, au nombre d'une cinquantaine qui se relayaient.

²¹ Dans une partie de la zone Nord, le khoms était une unité de combat. Chaque khoms comprend une société de tir, dirigée par un moqaddem et un véritable drapeau d'une couleur déterminée et sur lequel sont brodés en arabe les mots "...il n'y a de Dieu que Dieu" (*Villes et Tribus du Maroc – Rabat et sa région*, t. IV, p. 182).

²² Mechra 'Rmel est près de Sidi Yahia du Gharb (sur la route de Qénitra à Meknès, par Sidi Qassem). C'est un point différent de Mechra 'Remla, qui est dans les environs. Il y a là de nombreuses terres qu'on appelle douars des Abids (*Notes sur l'Histoire de l'Atlas, en marge de la Rihla du Marabout de Tasaft*, par le Cl Justinard, 1940, p. 51).

Quand le prince Mérinide remportait une victoire sur les chrétiens, leur pavillon est mis en berne sur les minarets de la Qaraouyène à Fès et de la Koutoubia à Marrakech (*Eddakhira Essania*, p. 173).

D'après Caillé, si le caïd en chef touchait 500 frs par mois en 1905, la solde mensuelle des caïds mia était seulement de 12 fr. 5, celle des moqaddems de 5 frs à peine (*Petite Histoire de Rabat*, p. 77).

Le produit Meks (droits de marchés, de porte, droits sur tabac) qui s'élevait du temps de Sidi Mohammed Ben Abdellah à 500.000 Mithqâls, soit 2.500.000 francs, "servait à payer les dépenses de costumes, de selles, d'armes, de couture pour les soldats, la Mouna des troupes, etc..." (*El Istiqsa*, trad. Fumey, t. II, p. 97). Les douanes de chaque ville payent les troupes de cette ville (M. Bellaire, *Arch. Mar.*, 1907, p. 226).

Le corps des sentinelles était inspecté par des caïds El Mia. Les patrouilles de nuit, comprenant chacune quatre hommes, étaient conduites par le Caïd Ed-Dour (officier de police). Elles pourchassaient les ivrognes, les vagabonds et les filles publiques, qu'elles renfermaient les uns à la Qasbah, les autres à la prison des femmes).

A l'extérieur de la ville, les fonctionnaires militaires étaient postés, par groupes, sous des tentes, et les gardiens civils s'installaient sur les principales pistes, qui aboutissaient à la ville. Il existait des variantes, selon l'importance des centres. Les forces militaires, dont disposait le Caïd à Casablanca, se composaient d'une trentaine de Mokhazenis ou gendarmes montés, fournis par les tribus Guich, plus 50 canonniers et un tabor d'infanterie régulière (Asker), commandé par un caïd Reha (maître de camp), deux Caïds Mia (centurions) et quelques Moqqadems ou moniteurs.

Dans les autres villes, le pacha, qui prend la tête de la cavalerie, s'appelait le Bacha Guich ou le Caïd El Guich.

L'uniforme consistait en une culotte de toile bleue et une veste rouge. Le fantassin portait un uniforme complet, en drap ou en grosse toile : veste rouge ou verte, pantalon bleu, gilet et tarbouche rouge. L'officier porte une chemise à larges manches, deux longues tuniques, l'une en drap et l'autre transparente, un tarbouch et un burnous léger. Le drapeau marocain était blanc, au début par analogie avec celui des Fatimides et des Omeïades (à l'encontre du pavillon Abbasside, d'abord noir puis vert). En effet, le pavillon des princes sanhaja était en soie multicolore ; mais, à l'avènement des Almohades, il devint blanc ; de même, sous les Mérinides et les Saadiens. Les Alaouites choisirent le rouge comme les Turcs. Au temps de Moulay Ismaïl, les drapeaux sont hissés, chaque matin, les monuments officiels pavoisés aux couleurs nationales. L'adjonction de l'étoile verte est toute récente (*Dahir* de Moulay Youssef).

La paie variait : un Mokhazeni ne touchait jamais moins de 2 francs, par jour ; en expédition, il touchait un douro (5 francs). Un fantassin percevait 1 peseta, par jour à Tanger et 0 fr. 75 Hassani à Fès. Le vendredi, on devait verser aux soldats, une moitié de la paie journalière en plus. Ailleurs, le fantassin ne touchait pas plus de 0 fr. 40 ; la solde du Moqqadem pouvait atteindre 1 fr. 50, par jour ; le Caïd Mia, 2 fr.50, le Caïd Er-Reha, 4 fr. 50. Les veuves des soldats de l'armée régulière recevaient une pension (Leclerc). Le soldat au camp bénéficiait d'une ration de pain, d'autres rations de semoule, de beurre ou d'huile et aussi de viande, les jours de fête.

Ainsi, quoique mal organisée et parfois précaire, l'armée marocaine a joué admirablement son rôle, dans la défense de l'intégrité du Maroc qui, grâce à elle, a pu conserver sa pleine indépendance, tout au long de son histoire.

VI - Les Qasbas Ismaéliennes

La Qasba était aussi appelée Qalâa, dans la terminologie Marocaine (se référer à *Sobh Al-Achâ*, T. 5, p. 103). Chaque Qasba était une sorte d'oasis instaurée en plein désert. Leur nombre du temps de Moulay Ismaïl s'élevait à 76, en sus de quelques citadelles, déjà édifiées au sein de certaines cités.

Ces Qasbas étaient de trois sortes, selon H. Terrasse (dans son *Histoire du Maroc* (T. 2, p. 49). Il s'agissait d'une série de Qalaâ de Béni Znassen et Tadla (Moyen-Atlas). Une deuxième tout au long des chemins et voies, qui en protège les relais de Taza à Oujda, de Meknès à Fès, de celle-ci à Marrakech et Tafilalet, et au-delà jusqu'à Taroudant. Une troisième série comporta, à proximité de quelques villes, des campements des Abids Boukhara, autour de Meknès notamment, ainsi que Qasba-t Gnaouia, Borj protecteur de la ville de Salé.

Chaque Qalaâ était protégée par une garnison spéciale et les communications entre les diverses citadelles étaient assurées par des ponts, comme celui de Abi Fakrâne près d' El-Hajeb. On peut citer quelques Qasbas comme :

- Qasba d'Agadir
- Qasba Oudaya, édifiée par l'Almoravide Tachfine Ben Youssef Ben Tachfine (Ibn Idhâri, *Al-Bayane*, T. 3, p. 20, éd. Rabat / *Al-Holal Al-Mouchiya*, p. 112 / Mohammed Dawoud, *Histoire de Tétouan*, T. 1, p. 217)
- Qasba de Tétouan, édifiée en l'an 685 h/ 1288 ap. J.C. par le Mérinide Youssef Ben Yacoub Ben Abd El-Haq
- La Nouvelle Qasba à Fès, édifiée par le Sultan Alaouite Moulay Rachid, ainsi que celle dite Qasba-t Cherarda, construite par le même Sultan en 1081 h/ 1670 ap. J.C.
- La Qasba de Skhirat, construite par l'Alaouite Moulay Abderrahmane Ben Hicham, ainsi que celle de Bouzniqa, destinées toutes deux à assurer la sécurité des voies et routes
- Qasba-t Laayoune, entre Oujda et Taourirt, édifiée par le prince Mohammed Ben Tayeb Al-Alaoui, gouverneur de Tamasna et Doukkala
- Qasba-t Gnaouia, près de Sidi Moussa à Salé
- Qasba de Marrakech, élevée par le Sultan Saadien Ahmed Al-Mansour.

VII - Le Sultan Mohammed III, Promoteur des Bases du Droit Maritime International

A l'avènement de la Dynastie Alaouite, la Méditerranée était “polluée” par une piraterie cosmopolite qui écumait impunément le Bassin occidental, principale voie maritime internationale. Le commerce en fut gravement affecté, durant des siècles, malgré les milices installées déjà, au XII^{ème} siècle, par les Almohades, pour libérer les échanges entre Nations. Mais, le Sultan du Maroc Sidi Mohammed Ben Abdellah, juriste et fin diplomate, eut recours à la création d'un bloc de défense, contre la course maritime ; et ce, par la conclusion de traités bilatéraux, assurant le respect du trafic, dans le cadre de la liberté des mers.

“A lire les accords passés par le Sultan Alaouite Sidi Mohammed Ben Abdellah, on s'aperçoit – dit J. Caillé – non, du reste, sans quelque étonnement, que ce chérif du XVIII^{ème} siècle avait, parfois, en Droit International Public, des idées en avance sur celles de notre époque”²³.

D'après Jean Jacques Salva, “jamais ce Royaume n'a été gouverné par un prince, aussi fin politique et éclairé dans les affaires d'Europe que lui”²⁴.

“L'intérêt, porté par Sidi Mohammed au développement du commerce marocain avec l'Europe, explique le nombre élevé des Accords Internationaux par lui conclus ou proposés” (Accords p. 32). Les clauses des différents Accords de Sidi Mohammed Ben Abdellah se rapportaient à trois points essentiels : l'établissement de la paix, la protection de la navigation et l'organisation du commerce des chrétiens au Maroc (p. 133).

Dans ces traités, “les dispositions relatives notamment à la protection des navires..., en cas de conflit armé, apparaissent plus humaines que celles de la législation internationale du XX^{ème} siècle”.

Les conventions de portée internationale, conclues ou proposées par le souverain marocain, étaient d'autant plus efficaces, qu'elles permirent, sinon d'éliminer, du moins de limiter les effets néfastes de la piraterie, dont un certain genre d'esclavage, qui s'ajoutait à la traite des blancs.

“Les dispositions qui limitent ou suppriment l'esclavage présentent parfois, notamment dans le traité de 1773 avec le Portugal, un caractère absolument formel qui souligne la volonté du Chérif... . Elles font, aussi, l'objet des Accords proposés (par le Chérif) à la France, le 4 Septembre 1777 et à toutes les Puissances chrétiennes (le 10 Septembre 1777) et de la Déclaration faite aux mêmes nations, l'année suivante (le 27 Septembre 1778). Il s'agit, donc, de dispositions d'ordre

²³ *Les Accords Internationaux du Sultan Sidi Mohammed Ben Abdellah (1757-1790)*, Librairie générale du Droit de Jurisprudence, 1960

²⁴ Archives Nationales, affaires étrangères B 183I, lettre du 25 Février 1765

général que le Sultan proposait à tous les Etats chrétiens et qui, par l'acceptation de ceux-ci, seraient devenues une règle de droit international... (p. 81).

Le traité hispano-marocain de 1799 proclame solennellement que, "désormais, il ne sera plus fait d'esclaves, mais qu'il y aura seulement, en cas de guerre, des prisonniers et qui devront être échangés dans le délai d'un an" (p. 134)... . Dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, on considérera comme acquise la suppression de l'esclavage, dont il ne sera plus question. Ce résultat est dû, sans doute, à l'évolution des idées, mais il serait injuste de dénier toute part à Sidi Mohammed Ben Abdellah, dans cette évolution (p. 135)... . Ce qui, au point de vue juridique, fait l'intérêt essentiel des Accords de Sidi Mohammed Ben Abdellah, c'est le caractère humain de leurs dispositions, se rapportant au droit de la guerre et aux droits de l'homme... l'idée de la liberté et de la dignité de l'homme y apparaît, assez timidement, sans doute, mais, néanmoins, de façon certaine... ; on souhaiterait que notre législation du XX^{ème} siècle se montrât aussi libérale que le Chérif du XVIII^{ème} siècle. De plus, les clauses relatives à l'esclavage et à l'interdiction de capturer les navires chargés de céréales, témoignent, pareillement, et avec éloquence, des sentiments humains du Sultan... . Les Accords Internationaux de Sidi Mohammed Ben Abdellah présentent un incontestable caractère humanitaire, bien rare dans les traités, à l'époque, où ils ont été conclus. On peut dire qu'ils tendaient à faire passer les droits de l'homme dans le Droit International (p. 145).

Le fait même de la conclusion d'un traité de paix, de commerce ou d'amitié entraîne, pour les sujets des Etats entre lesquels il est intervenu, le droit de voyager librement en mer. Néanmoins, la plupart des Accords de Sidi Mohammed Ben Abdellah reconnaissent expressément ce droit... . Mais, le plus souvent, les traités sont beaucoup plus explicites... . Ainsi, les Danois se voient garantir "la sécurité absolue contre les attaques des navires des Salétins (Danemark, 1754)... . Aucun corsaire Marocain n'attaquera et n'arraisonnera les bâtiments Suédois... les sujets Suédois sont assurés de leur sécurité sur mer...(Suède, 1763, articles I et IV). Les navires du Sultan ou des Etats généraux des Provinces-Unies et de leurs sujets respectifs, "pourront naviguer à la mer, sans être visités, détenus ou molestés les uns par les autres" (Pays-Bas, 1777-1752, article IV) (Les Accords p. 97)... . Si des corsaires marocains ramènent de leurs expéditions des sujets des Etats-Unis d'Amérique ou des biens leur appartenant, "les hommes seront immédiatement mis en liberté et les effets rendus" (Etats-Unis, 1786, article VI) (p. 98).

Le traité de 1760 avec l'Angleterre précise que les autorités britanniques enverront au Sultan des passeports "signés par le Roi de Grande-Bretagne... (art III)... . Les passeports délivrés aux corsaires marocains par les consuls danois devront être signés, non seulement par ces derniers, mais aussi par le Sultan ou son représentant" (Danemark, 1756)... . Il appartenait aux consuls espagnols, français, anglais etc..., de remettre aux commandants des navires marocains, des "certificats", ou des "lettres de mer" ou de reconnaissance, ou des passeports dont le modèle est annexé à certains traités (Grande-Bretagne, 1760, art. IV ; Venise 1765, art. IV ; Espagne, 1767, art. VII ; France, 1767, art. III ; Pays-Bas, 1777-1752, art. 8) (p. 100).

"Aucun navire, transportant" du blé, de l'orge, du riz ou toutes autres céréales, et de quelque pays qu'il vienne, ne pourra "être arrêté", ni par les "Chrétiens, ni par les Musulmans".

En effet, ces céréales pourraient être destinées à une nation en proie à la famine et la saisie du navire les transportant serait cause de la mort d'une partie de ce peuple... (Accord proposé... 1777 ; Déclaration 1778, art. IV). "On ne saurait trop souligner l'humanité d'une semblable disposition" (p. 104).

Parlant de la ville de Mogador, édifiée par le Souverain, J. Caillé fait remarquer qu'on a dit quelquefois, mais à tort, que ce fut "une fondation de guerre sainte, ayant pour but d'abriter les navires corsaires".

Il paraît certain que le Sultan a voulu y concentrer le commerce du Sud Marocain" (Les Accords, p. 29).

Pour mieux saisir la portée et l'efficiencia des initiatives royales Marocaines, tendant à limiter les calamités et les souffrances provoquées par les corsaires marins, nous nous proposons l'esquisse d'une fresque vivante sur l'Armée Marocaine, force parallèle.

VIII - Amiraux et Commandants Marocains

Un grand nombre de marins et mousses, opérant dans la flotte égyptienne, étaient des marocains, réputés dans l'art de naviguer. Cette renommée, les Maghrébins l'avaient acquise, grâce à leurs exploits, depuis le XI^{ème} siècle de l'hégire, jusqu'à la période Ayyoubite, au cours de laquelle, ils avaient participé activement aux raids contre les Croisés à Aïdhâb. Les Mamelouks les considéraient comme les tenants des grands rouliers. Le grand Arsenal d'Alexandrie était administré par le commandant Ibrahim Tazi, connu par son héroïsme sans pair, au cours des Croisades. En-Nouwaïri, commentant la haute portée de ces exploits, précise que les Francs n'étaient maîtrisés que par les Marocains, avec lesquels ils cohabitaient en Andalousie. L'historien Ibn Saïd le Maghrébin souligne que ses concitoyens monopolisaient la manipulation des escadres maritimes²⁵.

Les flottes égyptiennes étaient commandées par un Moqaddem et deux lieutenants. Sous les Fatimides, l'amiral de la flotte était doublé d'un Moqaddem, choisi parmi les Princes du Royaume.

Au Maghreb et en Andalousie, la flotte avait à sa tête des commandants et des amiraux. Chaque navire avait un commandant chargé de son équipement et un chef responsable de ses mouvements. Nous citons quelques noms des plus réputés, parmi ces commandants (classifiés alphabétiquement) :

- Abdellah Ben Aïcha, amiral de Salé, connu, aussi, sous le titre de er-Raïs le capitaine, désigné par le Sultan Moulay Ismaïl comme ambassadeur auprès de Louis XIV, Roi de France en 1698 (ap. J.C.) / 1110 (h)²⁶, pour résoudre le problème des prisonniers marins et des corsaires. Bien avant, en 1687 (ap. J.C.), l'amiral arriva à Alger, à la tête de trois bâtiments français, capturés par des pirates.
- Abdellah Ben Mohammed Larbi Fennich, capitaine de frégate, en 1278 (h) / 1862 ap. J.C.
- Abdellah Ben Soleïman, commandant la flotte Almohade, sous Abdel Moumen²⁷.
- Abdellah Ben Taâ Allah, commandant, sous le règne d'en-Nacer l'Almohade, et gouverneur de l'île de Mayorque.
- Abou el-Abbâs er-Randahi, amiral de Ceuta, sous le règne d'Abou Qâcim el-'Azafi (647 h / 1249 ap. J.C.)²⁸

²⁵ Nefh et-Tib – Meqqari T. III p. 3

²⁶ De Castries, les Alaouites – Série 2 T. 4 p. 675 / les Filaliens, France 1927 (p. 52)

²⁷ Ibn Idhâri T. 3 p. 32.

²⁸ Ibn Idhari, T. 3 p. 400 – éd. Rabat.

- Abou el-Alaâ le grand, commandant des flottes maghrébo-andalouses, sous le règne de l'Almohade en-Nacer²⁹.
- Ahmed er-Raïs Belqâcem, ambassadeur du Calife el-Mansour le Saadien, auprès du Portugais Antonio et de la Reine d'Angleterre³⁰.
- Ahmed es-Sqalli, capturé par les Francs ; il fut libéré, rejoignit Marrakech et fut désigné amiral par l'Almohade Youssef.
- Ahmed Ibn Maïmoun, commandant la flotte de Youssef Ibn Tachfine, lors de sa première expédition en Andalousie en 479 (h) / 1086 (ap. J.C.)³¹.
- Ahmed Ibn Omar, surnommé Raqm el Wazz, commandant une partie de la flotte Almoravide, sous Ali Ben Youssef Ibn Tachfine³².
- Ahmed Louqâch (Lucas), commandant d'escadres à Tétouan et gouverneur de la ville³³.
- Ali Ben Badr, commandant les navires des Maghrébins en Egypte, en 323 (h) / 934 (ap. J.C.).
- Ali Ben Issa, commandant Almoravide. Ses navires croisaient dans le Déroit, entre les deux Rives³⁴.
- Ali Ben Maïmoun, Amiral sous Youssef Ibn Tachfine.
- Ali le corsaire, le Raïs, vivait à Salé en 1035h/1625 ap.J.C.. Il croisait, dans sa frégate corsaire, entre Salé et Alger et parvint jusqu'en Hollande³⁵.
- Awwad, le Raïs Salétin, "commandant de mer", sous Sidi Mohammed Ben Abdellah³⁶.
- Chaabâne le Raïs, capitaine d'escadre, sous le Saadien Al-Mansour³⁷.
- Daoud Ibn Aïcha, commandant sous Youssef Ibn Tachfine, en 1086 ap. J.C.³⁸.
- Ghânem Ben Mohammed Ben Mardenich, commandant la flotte de Youssef l'Almohade, en 575h/1199 ap.J.C..
- Kowwar, Raïs Rbati, sous Sidi Mohammed Ben Abdellah³⁹.

²⁹ Ibn Idhari T. 3 p. 234.

³⁰ Sources Inédites – De Castries, T. 2 partie 1 p. 159 – France.

³¹ Al-Ilâm, Abbas Ben Ibrahim T.3 p.236.

³² Nozhat el-Idrissi.

³³ Routh, Tangier p.221 / Hespéris – Tamuda, T. 9 p.344 (année 1968).

³⁴ Ibn Idhâri, T. 3 p.21.

³⁵ Sources Inéd., De Castries, Saadiens, T.3 p.371 / Hollande T. 4 p. 93 (1913).

³⁶ Histoire de Tétouan, Daoud T. 2 p. 181 / Histoire ed-Doaïf, manuscrit de Rabat p. 177.

³⁷ Manâhil– es-Safâ T. 2 p. 245.

³⁸ Ibn Idhari T. 2 p. 237.

³⁹ Histoire d'ed. Doaïf, p.177.

- Ibn Jâmiy, amiral de la flotte de Ceuta, sous Ali Ibn Khalâss, gouverneur de la ville⁴⁰.
- Ibn Kammachah Abou-el-Hassan, commandant la flotte de Ceuta, en 709h/1309 ap.J.C., lors de l'occupation de la cité par les Beni Ahmar.
- Ibrahim Chatt, commandant la flotte Saadienne à Rabat-Salé, sous Al-Mansour⁴¹.
- Larbi Hakam, le Raïs Rbati, sous Sidi Mohammed Ben Abdellah.
- Mariem, commandant turc, chef de l'Arsenal de Larache⁴².
- Mohammed Ben Ali Ben Abi el Qâssim el-'Azafi, commandant de flotte à Ceuta (720 h/ 1320 ap.J.C.).
- Mohammed Ben Cheltour, commandant la flotte d'Al-Mankeb et Mesouar à Marrakech⁴³.
- Mohammed Ben Maïmoun, commandant la flotte Almohade, qui soutint le prince Tachfine, à Oran, en 539 h/ 1145 ap.J.C..
- Mohammed Ben Youssef dit Al-Abkam, prince nasride, commandant la flotte Mérinide, en 757 h/ 1356 ap.J.C.⁴⁴.
- Mohammed et-Tâj de Tétouan, Raïs d'un vaisseau saisi par la flotte française. Le Sultan Moulay Ismaïl dépêcha, à ce sujet, auprès du Roi de France Louis XIV, une lettre datée du 22/7/1684, lui reprochant d'obtempérer à la restitution de ce bâtiment ; il le relancera, plus tard, en 1685, par l'intermédiaire de son ambassadeur Mohammed Tamim⁴⁵.
- Mohammed Thaghiri, Raïs du vaisseau qui a transporté l'ambassadeur et Amiral Abdellah Ben Aïcha, en France⁴⁶.
- Mohammed Zerqoun Ben Ali, commandant la flotte d'Al Mansour le Saadien, au Niger (Sénégal)⁴⁷.
- Morad Berthqich, commandant de marine turc à Tétouan. Il possédait une frégate qui faisait des incursions, sur les côtes franques, ramenant ses butins, à Tétouan ; condamné à mort et exécuté par le Sultan Al-Mâmoun, le Saadien⁴⁸.

⁴⁰ Melchor Companas, p. 43 / Al-Bayâne, Ibn Idhari T. 3 p. 17 / Al-Mann Bi el-Imâma p. 516 – Istiqa T.2 p. 136.

⁴¹ Manâhil-es-Safâ T. 2 p. 244.

⁴² De Castries, les Saadiens, Portugal T. 4 p. 319.

⁴³ Ed.-Dorar el-Kâminah, Ibn Hajar T. 4 p. 278.

⁴⁴ Istiqa T. 2 p. 99.

⁴⁵ Hesperis – Tamuda T. 9 p. 447 (1968) / Histoire de Tétouan – Daoud T. 4 p. 144.

⁴⁶ De Castries, Série II, les Filaliens T. 5 (1968).

⁴⁷ Dorrat-el-Hijal T. 1 p. 313.

⁴⁸ Histoire de la Dynastie Saadienne p. 95 / Histoire de Tétouan, Daoud T. 1 p. 181.

- Morad ou Morat le Raïs, corsaire albanais, vivant à Salé et en Algérie, puis à Larache, après un raid contre les Canaries, en 1586 ap.J.C./995 h ⁴⁹.
- Omar le Raïs, corsaire ayant capturé (1181 h/ 1767 ap.J.C.) en Méditerranée le navire français *Thérèse*, de 70 tonnes, avec deux autres bâtiments qu'il ramena à Al-Mehdia, près de Qénitra. Le Sultan Sidi Mohammed Ben Abdellah le pressa de les restituer à leurs propriétaires.
- Salah le Raïs, amiral de la flotte du Maghreb, sous le règne de Sidi Mohammed Ben Abdellah, envoyé à Tétouan, en 1181 h, auprès du corsaire Ali, pour faire restituer les trois navires français, capturés au large de la Méditerranée⁵⁰.
- Salah, amiral sous le Sultan Sidi Mohammed Ben Abdellah.
- Salêm, Raïs, sous Sidi Mohammed Ben Abdellah et commandant d'un navire à deux étages, en 1174 h/ 1761 ap.J.C. ⁵¹.
- Trabalsi, commandant de frégate, équipée par 45 canons, au temps de Sidi Mohammed Ben Abdellah.
- Yahia Ben Ali Zakaria el-Hazraji, commandant de la flotte Almohade, en 1203 ap.J.C./600h. Il participa aux raids contre Beni Ghania aux Iles Baléares.
- Yahia Randâhi, commandant de la flottille de Ceuta, en 1320 ap.J.C./720h⁵².
- Youssef Ben Abdel Moumen, commandant des flottes⁵³. Il fut, aussi, commandant de la flottille de Séville⁵⁴.
- Youssef le Berbère, commandant de la flotte de Roger II, Roi de Sicile ; désigné, plus tard, comme amiral de la flotte de Youssef l'Almohade, la 1^{ère} en Méditerranée⁵⁵.

⁴⁹ De Castries, les Saadiens – Série I T.1 p. 290 / T. 2 p. 125 / T. 3 p. 285.

⁵⁰ Hesperis T. 1 (1960).

⁵¹ Histoire ed-Doaïf, manuscrit de Rabat p.177.

⁵² Istiqa T. 2 p. 55.

⁵³ Ibn Khaldoun, histoire T. 2 partie 2 p. 457.

⁵⁴ Ibn Idhâri, T. 3 p.117.

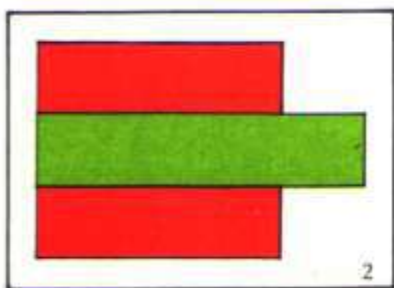
⁵⁵ André Julien – Histoire de l'Afrique du Nord, p. 412.

IX - Pavillons Marocains

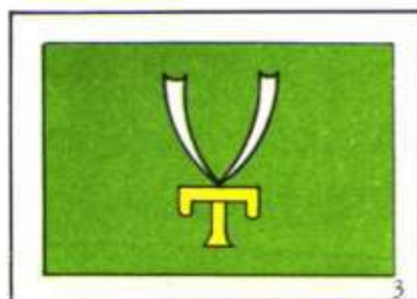


Ancien pavillon marocain (XIV^{ème} siècle)
(*Hespéris – Tamuda*, Vol. I, fascicule III, 1960).
Extrait d'une miniature arabe de 1367 : ce pavillon est le plus ancien emblème National marocain connu.

Les pavillons n° 2 à 8 sont essentiellement des pavillons barbaresques, utilisés par les corsaires de Tétouan, et, surtout, de Salé, aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Ils sont décrits dans un ouvrage intitulé *La Connaissance des pavillons ou Bannières que la plupart des nations arborent en mer*, édité à La Haye, chez Jacques Van Den Kieboom, en 1737.



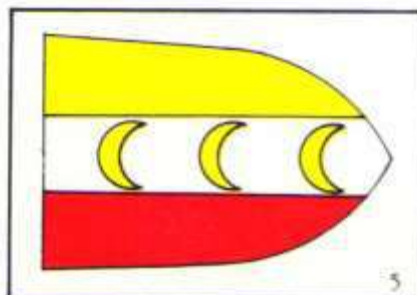
Pavillon de Tétouan (XVII – XVIII siècle)
("tiercé en fasce de gueules et de sinople")



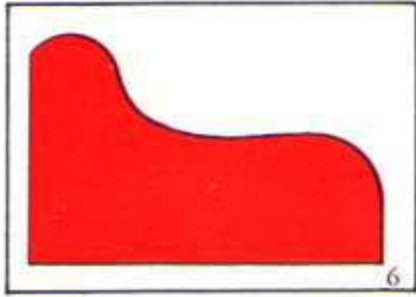
Pavillon des Corsaires de Salé (XVII – XVIII siècle)
("De sinople, à une épée à deux lames d'argent garnie d'or")



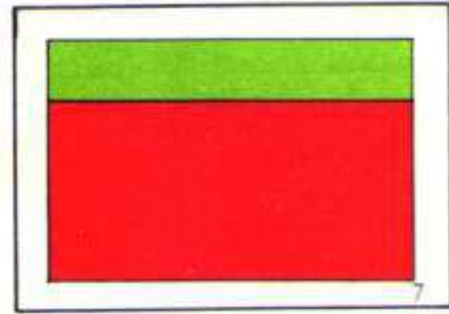
Pavillon des Corsaires de Salé (XVII et XVIII siècles)
("De gueules à la lune contournée d'or")



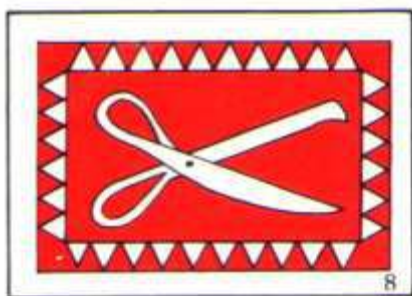
Pavillon des Corsaires de Salé (XVII – XVIII siècle)
("Tiercé en fasce d'or, d'argent et de gueules, à trois croissants d'or contournés et rangés en fasce")



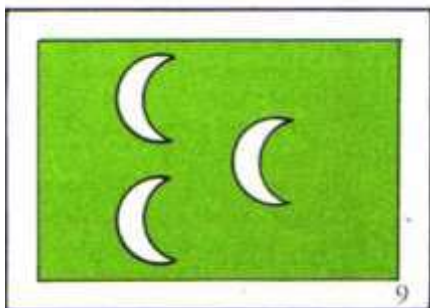
Pavillon des Corsaires de Salé (XVII et XVIII siècles)



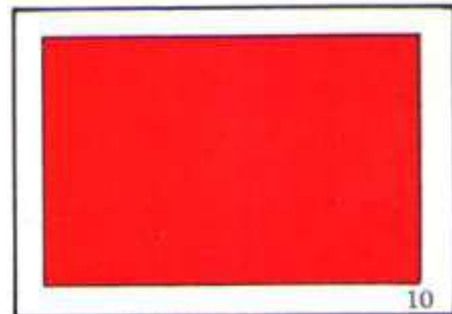
Pavillon dit "des Maures de l'Afrique"



Pavillon du Roi du Maroc au XVIII^{ème} siècle. Ce pavillon semble avoir été l'emblème national et royal du Maroc au XVIII^{ème} siècle. Il peut être blasonné comme suit : "De gueules, aux ciseaux ouverts d'argent, les pointes à senestre et à la bordure endentée de gueules et d'argent".



Drapeau national du Maroc, vers 1870.



Pavillon de guerre et de commerce (XIX^{ème} siècle et début du XX^{ème} jusqu'en 1915). Ce pavillon rouge semble avoir été adopté, dès le milieu du XIX^{ème} siècle, en l'honneur des chérifs Alaouites dont le rouge était la couleur traditionnelle.



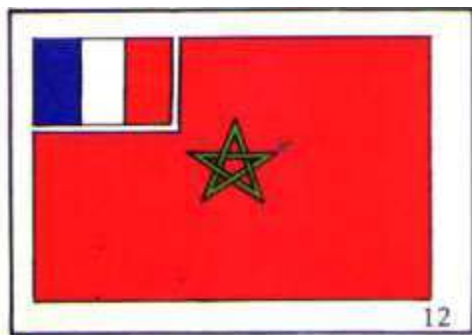
Pavillon national du 17 novembre 1915 à nos jours. Pavillon de la Marine marchande, depuis le 28 avril 1956.

Ce pavillon fut créé par un dahir du Sultan Moulay Youssef du 17 novembre 1915 (9 Moharram 1334) dont l'exposé des motifs et le texte étaient les suivants :

“En raison des progrès accomplis par Notre Empire Chérifien, en considération du renom éclatant qu'il s'est acquis et eu égard à la nécessité de lui constituer un emblème, qui le distingue des autres nations, le drapeau adopté par Nos ancêtres pouvant être confondu avec d'autres pavillons, en particulier avec ceux qui sont utilisés comme signaux dans la Marine.

Article unique – Nous avons décrété de distinguer Notre Drapeau en l'ornant au centre du Sceau de Salomon à cinq branches de couleur verte. Que Dieu conduise cet emblème, dans les voies de la prospérité et de la gloire, présentement et dans l'avenir. Salut !”.

Il convient de noter que l'emblème, connu sous le nom de Sceau de Salomon, ou “Pentacle” ou “Pentagramme”, était depuis longtemps, utilisé sur les sceaux des bureaux marocains ou sur les anciennes monnaies maures. Il était parfois représenté avec 6 pointes.



Pavillon de la Marine marchande (1919-1955) pour la zone française de l'Empire Chérifien, pendant l'époque du Protectorat. Ce pavillon a cessé d'être utilisé en 1955 et a été abrogé officiellement par un dahir du 28 avril 1956 qui a décidé que le nouveau pavillon de la Marine marchande marocaine serait identique au pavillon national.



Pavillon de la Marine marchande du Maroc sous Protectorat espagnol (1930-1955). Ce pavillon était arboré par les navires de commerce basés dans la zone espagnole de l'Empire chérifien.



Etendard de Sa Majesté le Roi du Maroc Mohammed V.



Pavillon de son Altesse le Califat de Tétouan (1928-1955). Le Califat de Tétouan, représentant du souverain au Maroc espagnol, disparut avec l'accession à l'indépendance et l'unification du Royaume.



Pavillon de la Marine marchande du Maroc sous Protectorat espagnol (1930-1955). Il semble que ce modèle ait été plus utilisé (et soit plus récent) que le modèle décrit au n° 13.



Pavillon de la Marine marchande de la zone internationale de Tanger (1953-1957).

X - Le Port de Rabat-Salé, Havre-pilote

Le port de Rabat-Salé, bastion défensif sur la côte atlantique, a pu conserver sa pleine indépendance, tout le long de l'histoire arabe, grâce à la Qasba qui surplombe l'océan et à la défense audacieuse des vaillants habitants des deux rives de Bou Regreg. Placé à mi-chemin du Nord et du Sud du Royaume, il constitua un havre-pilote, pendant un millier d'années, jusqu'à la quatrième décennie du XX^{ème} siècle.

Les Phéniciens, qui furent les premiers à percevoir l'importance stratégique de cette station fluviale naturelle, y fondèrent un comptoir, en l'an 800 avant l'ère chrétienne. Il semble que dans son périple, Hannon ne manqua pas d'y faire escale, avec ses soixante vaisseaux.

Chellah, qui deviendra la *Sala Colonia* romaine et un comptoir portuaire, était le prolongement du port à quelques kilomètres de l'estuaire. La conquête arabe mit fin, en 670, au "*limes*" romain qui s'étendait de Tanger à Sala, à travers Lixus. Après un court séjour des Almoravides à Salé, le Khalife Almohade Abdelmoumen édifia en 1150, une forteresse à l'emplacement de la Qasba ; bientôt, son petit-fils, Yacoub El Mansour fonda Ribat el Fath, qui symbolise sa victoire à la bataille d'Al Araq. Les deux villes se relayaient, sous les Mérinides, pour devenir l'une après l'autre, la seconde capitale de l'Empire. Salé, grâce à l'apport andalou, au XV^{ème} siècle, devint le plus grand comptoir de la côte atlantique. Une période de plus d'un demi-siècle s'ensuivit, perturbée par les luttes entre les frères ennemis, chassés d'Andalousie en 1609, par Philippe III, roi d'Espagne. Moulay Rachid, premier souverain Alaouite, put pacifier la région, dès l'an 1670. Entre temps, les corsaires dits *Salétins* qui n'en voulaient qu'à la Reconquista, entreprirent une course, toute patriotique, au début, qui ébranla l'ouest de la Méditerranée et une partie de l'Atlantique. La liberté du commerce en fut affectée. La France bombarda en vain le port, une décennie plus tard, pourchassant les pirates de Salé, formés essentiellement de renégats cosmopolites. Tout un processus d'incidents et d'escarmouches se déclencha, alors, embrasant la côte atlantique, de Mehdià à Arzila.

Moulay Ismaïl intervint, avec sa petite flotte et son armée des Boukhara, pour libérer les ports et les centres et comptoirs riverains, envahis par les Ibériens. Salé, notamment, était, d'après Mouette qui y fut captif "le lieu de résidence des consuls Français, Anglais, Hollandais, ainsi que des marchands chrétiens et des juifs venus d'Europe". Le trafic envahissait le port et attirait, de plus en plus, de représentants commerciaux européens, dans cette ville qui devint le principal comptoir économique du Royaume. Néanmoins, Moulay Ismaïl butait à un grand problème politique, celui des corsaires qui s'attaquaient aux vaisseaux de certaines Puissances d'Occident, d'où le nombre exorbitant de capturés de Salé, manipulés comme du bétail, dans certains ports méditerranéens. Le seul arsenal de Marseille abritait près de trois mille galériens ; le souverain Alaouite dut marchander avec la France, en 1693, la conclusion d'un traité. Louis XIV, roi de France, qui s'attachait fermement aux chiourmes des galères, ne tolérait les musulmans que pour ces viles besognes.

Moulay Ismaïl, au contraire, était disposé à relâcher les captifs, répondant humainement aux sollicitations des Ordres rédempteurs, tels les Pères Franciscains.

Avec la succession de Moulay Abdellah fils de Moulay Ismaïl, en 1729, des troubles dynastiques permirent à la piraterie de se développer. Le fleuve S'ensablait davantage et la barre gênait, ou empêchait le passage des grosses unités. Heureusement, avec le tremblement de terre qui détruisit Lisbonne en 1755, le port de Bou Regreg s'élargit. Deux années plus tard, la flotte des pirates, quoique comportant alors deux frégates et douze galiotes, armées de canons, s'aventuraient de moins en moins ; le Sultan se posa comme défenseur du mouvement maritime pacifique en Méditerranée et améliora l'effectif du port dont il renforça l'équipement, à partir de 1792, tout en désarmant la course. Trois ans plus tard, Moulay Slimane conforta le trafic de Rabat-Salé, au dépens de Casablanca qu'il ferma au commerce, en encourageant les négociants européens à venir s'installer à Rabat.

Mais, sous le règne de Moulay Abderrahmane (en 1822), la piraterie reprenait ses aventures, suscitant le bombardement des ports marocains de Larache, Arzila et Tétouan, en 1829, par une escadre de l'Autriche dont un voilier fut capturé par les corsaires et conduit au port de Bou Regreg. En 1851, un vaisseau Marseillais échoua sur la barre du port et, pillé par la foule, provoqua un deuxième bombardement qui fit de sérieux dégâts dans les villes des Deux Rives.

Ainsi, avec l'intronisation du Sultan Moulay Abderrahmane Ben Hicham, en l'an 1822, le Royaume connut une ère nouvelle où le sursaut de modernisation fut, pourtant, perturbé par l'avènement du colonialisme naissant. Le Souverain ne manqua pas, néanmoins, de défier l'Occident coalisé, tout en renforçant ses relations pacifiques avec les Puissances européennes. L'arsenal de Bou Regreg où la marine voilière fut remplacée par une marine à vapeur, est alors confortée par la double relance de la course et de la flotte. Rabat devint une quatrième ville impériale après Fès, Marrakech et Meknès. Un nouveau Palais Royal dota le Mechouar d'une série de pavillons grandioses ; la rue des consuls, devenue centre diplomatique et commercial agissant, devint le siège de représentants consulaires et mercantiles de toute l'Europe. Le port, équipé de Borjs, de murailles, de postes d'observation, d'artillerie et entourant une douane active, centralisa, de plus en plus, les assises d'une économie rayonnante et d'un négoce prospère, handicapé par une double épidémie en 1855 et 1868, sous le règne de Moulay Mohammed (1859-1873), successeur de Moulay Abderrahmane. Les Deux Rivages sont la proie d'une désolation où une bonne partie de la population fut décimée. Le fléau éprouva notamment la ville de Salé ; les recettes douanières en ressentirent atrocement les méfaits. Le Sultan Hassan 1^{er} (1873), malgré la 3^{ème} épidémie (en 1877), put redresser momentanément la situation, en édifiant de nouvelles défenses, pour contrecarrer les ambitions grandissantes de certaines puissances européennes, qu'il a pu neutraliser, en opposant les unes aux autres.

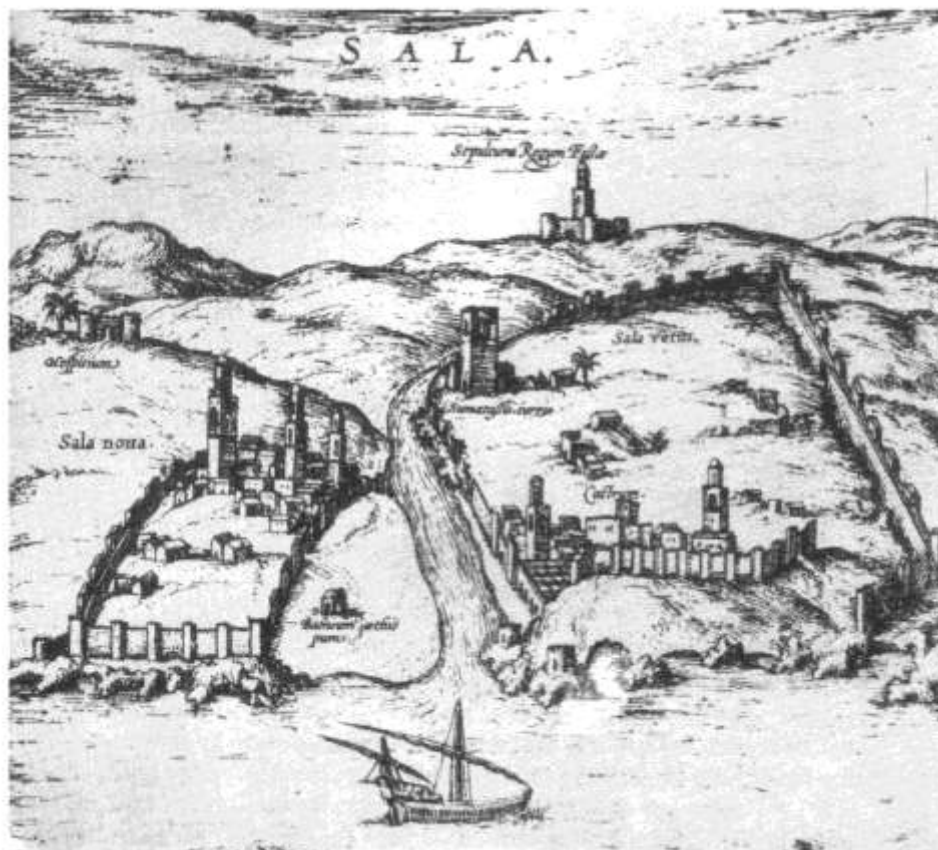
Salé se déclassa, pour n'abriter que quelques 235 Européens, de toutes nations. Un an plus tard, ce nombre passa, pour Rabat seule, de 2.000 à 5.000 dont 3.312 Français. La déclaration de la première guerre mondiale accentua le mouvement portuaire, animé par 6.300 européens, se mercantilisant curieusement, en dépit des embargos conflictuels. La colonie occidentale ne cessa d'augmenter, se montant, après trois ans de guerre, à plus de dix mille français. Les autres ports marocains connurent un mouvement pareil, moins florissant, certes, mais englobant un afflux

consulaire où le négoce et une première génération de colons, fit remonter ce nombre, pour tout le Royaume, à plus de soixante mille.

Le Royaume s'équipa, alors, d'un nouveau dispositif maritime. Un dahir du 7 Mars 1917, créa la marine marchande marocaine, avec six circonscriptions maritimes (Rabat, Casablanca, Mazagan, Safi, Mogador et Saïdia). Le premier bloc de la jetée du port fluvial vit le jour en 1921. Un petit tramway relie alors les secteurs de Rabat, et Salé par un bac à vapeur. Une Direction générale française des travaux publics s'accapara la manipulation des services maritimes.

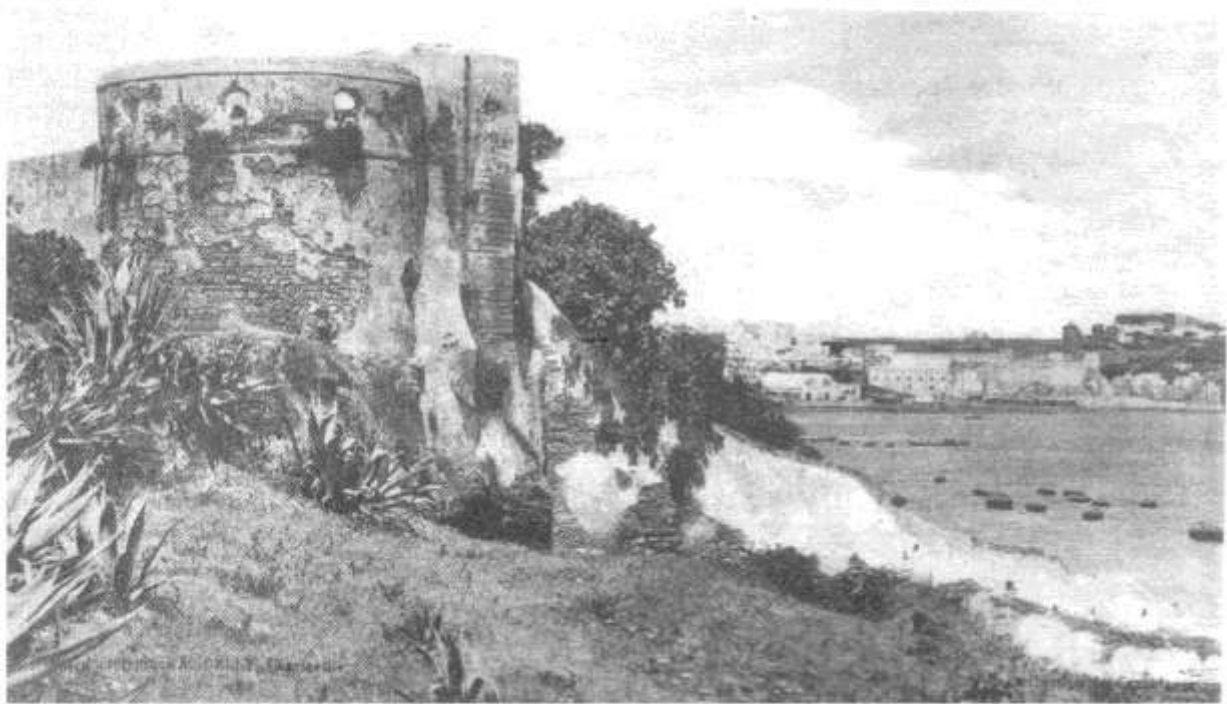
Malgré ce rehaut de l'embouchure de Bou Regreg, le port Rabat-Salé perdit de son influence, car, à la fin du règne de Hassan 1^{er} vers 1891, plus de cent navires anglais, français et espagnols amarrèrent aux environs du port, à cause de la barre. Les douanes, en dépit de certaines défaillances dans les organismes portuaires affairant notamment aux moyens de déchargement des navires, rapportaient au Royaume un demi-million de francs par an. Une mission allemande porta un concours limité pour renforcer les quais et améliorer l'accostage des bateaux ; des magasins étaient déjà mis en place, quelques décennies auparavant, sous Mohammed III où des chantiers navals construisaient des navires de faible tonnage. Des Borjs, bastions et défenses, pourvus de batteries, renforçaient les remparts maritimes. Dans cette ambiance, les bateliers classiques ne cessaient de croiser dans les environs, assurant la communication, des deux rives ; pourtant, sous les Almohades, un pont en dur, reliait déjà les deux villes. Cela n'empêcha guère les autres havres de prospérer, dès l'an 1906, après la réunion du Congrès d'Algéciras, et la déclaration de l'ouverture du Royaume, par le Souverain, au concours économique de toutes les nations. Cette même année, l'activité commerciale, marquée à Rabat par un taux s'élevant à 6 millions, se monta, alors, pour Casablanca à 14 millions, pour atteindre respectivement 7 millions et 41 millions en 1917.

L'activité portuaire des uns et des autres havres alla en s'accroissant, atteignant pour notre havre fluvial, en 1923, un tonnage de 142.396 et un mouvement de navigation de 334 navires. Il est vrai qu'une société dite des ports de Mehdia, Qénitra et Rabat-Salé, fut constituée dès 1921, réaménageant les quais et l'outillage du port. Néanmoins le port de Rabat finit, par se déprécier, accusant un mouvement qui passa de 4% en 1912 à 2% en 1925, vis-à-vis d'une floraison vertigineuse du port de Casablanca dont le taux s'éleva de 18 à 46%. Dès 1912, le port de Mazagan marqua avec celui de Mogador un rehaut de 8%, celui de Safi de 7% et celui de Rabat, régressa pour s'abaisser à 4%.



Plan de Salé au XVI^{ème} siècle





Borj Sidi Makhoul et l'Oued Bou Regreg en 1889.



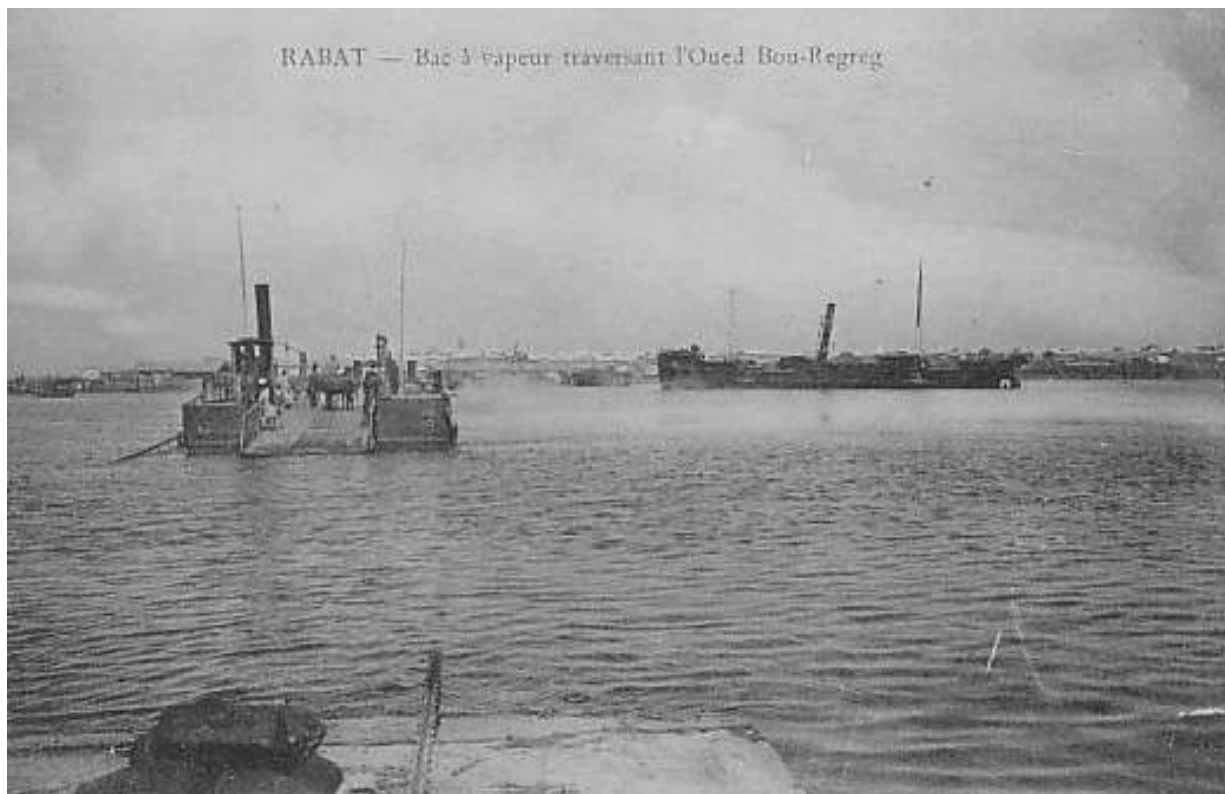


Salé, Bab Mrissa



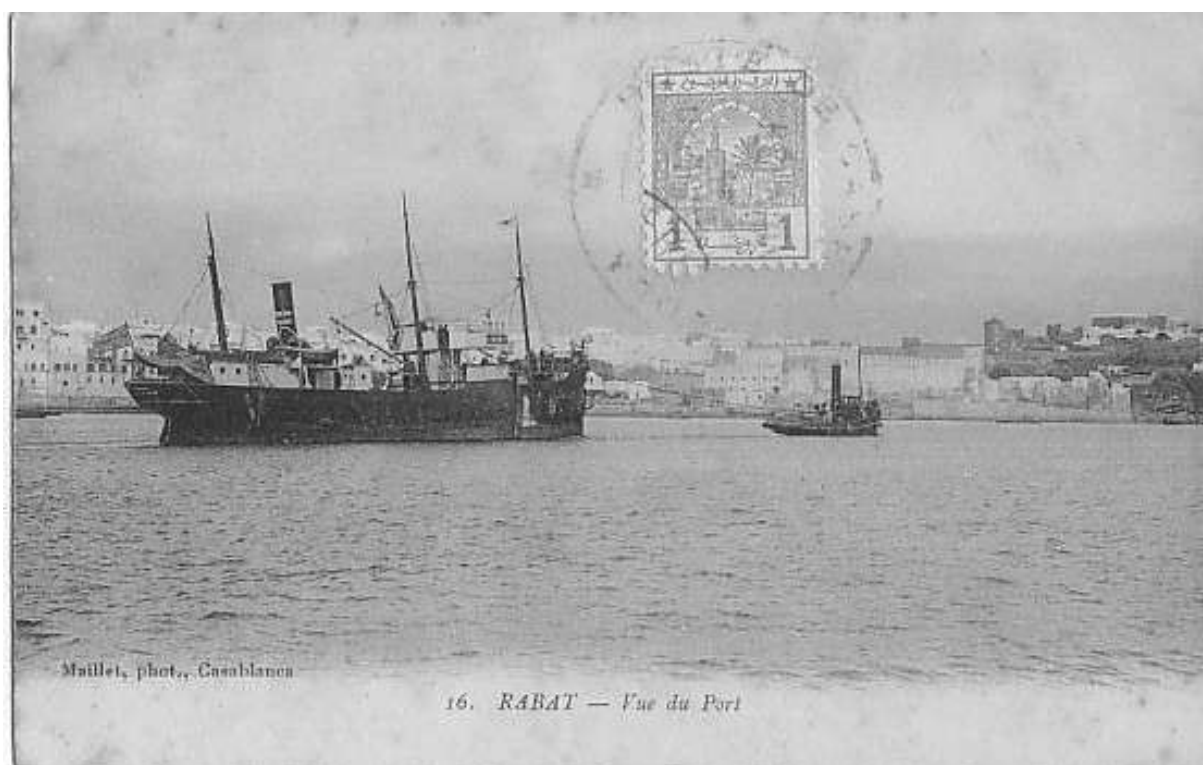
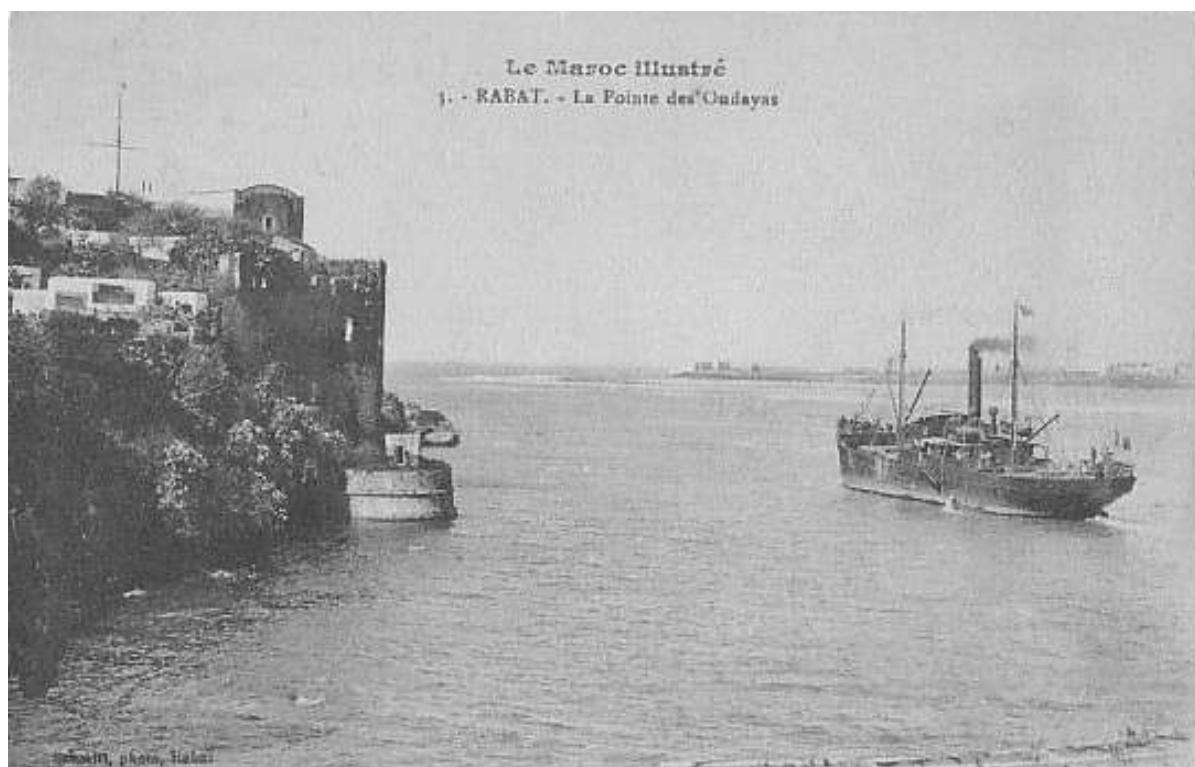
Embarquement de pièces d'artillerie dans le port de Rabat, 1911

RABAT — Bac à vapeur traversant l'Oued Bou-Regreg



LE MAROC ILLUSTRÉ. — RABAT. — Le port et la douane





XI - Anfa et le Nouveau Monde avant Christophe Colomb

Les rapports des Arabes, en général, et des Maghrébins, en particulier, avec le Continent Américain n'ont pas résulté de la découverte, vers la fin du XV^{ème} siècle de l'ère chrétienne, de cette partie du globe, appelée, depuis lors, «Nouveau Monde»; mais, leur origine, bien plus ancienne dans l'histoire, remonte à une époque antérieure à la naissance de Jésus-Christ (J.C.).

En effet, les Phéniciens, Arabes d'origine Cananéennes, installés en Afrique du Nord, se transportèrent, après la destruction de Carthage par Scipion l'Africain, en l'an 146 avant J.C., vers des régions, en bordure de l'Océan Atlantique, d'où, trois ans plus tard, après avoir accompli un certain nombre de périples, finirent par atteindre l'Amérique du sud où ils fondèrent des comptoirs. Ces derniers furent créés, peu après la date ci-dessus mentionnée, comme le prouvent certains vestiges, tel le marbre découvert par un docteur brésilien⁵⁶, sur lequel avait été gravée la date 125 avant J.C., c'est-à-dire après l'occupation de Carthage par les Romains. Les inscriptions gravées sur le marbre avaient été rédigées, en langue punique, dans laquelle on trouve des dizaines de vocables et expressions dont l'aspect dénote une origine arabe, qui, malgré la déformation des mots, n'échappe même pas aux profanes, ignorant la linguistique et les règles de la dérivation.

C'est un fait notoire que la langue punique s'est imposée, par suite de l'extension de la civilisation phénicienne, à partir de la ville de Carthage, le long du littoral nord-

⁵⁶ Il en est question dans son livre intitulé «Anthropologie » (tome I). Voir aussi la revue «Taqwîme el Mansour» (numéro paru en 1343 de l'hégire)- dans laquelle le Professeur Tawfiq Al Madani a publié, avec une héliogravure du marbre en question, une intéressante étude sur la découverte du Brésil par les Phéniciens. Voir, encore, l'ouvrage en espagnol sur le thème «Arrivée des Phéniciens en Colombie » par Ibrahim Hajar, paru en Argentine à Buenos Aires (d'après la revue «Al Maârifa », n° 10. publiée à Damas).

Autres références :

- a) American B.C. by Prof. Barry Telle (1 977)
- b) The came Before Columbus : Africans in the New World by Prof. Ivan Van Sertima (1977). Rutgers University
Prof. Tell - Harvad University
- c) Africa and the Discovery of America (3 volumes) by Prof. Lea Viner (?) or Weiner (1923)
- d) Cauver, les Berbères en Amérique, Alger 1930

africain, en Méditerranée occidentale. Elle devint, ensuite, progressivement, distincte de la langue phénicienne cananéenne, sous l'influence des dialectes locaux, c'est-à-dire berbères⁵⁷, qui avaient eux-mêmes été influencés par l'immigration des Yéménites, venus de Himiar (Royaume Himiarite) et dont les tribus des Masmouda, Sanhaja et Kétama, s'étaient installées successivement et respectivement dans le Grand Atlas, le Moyen Atlas et sur les plaines du Nord⁵⁸.

Cette même langue se mit à pénétrer profondément au Maroc, vers l'an 480 av. J.C., alors que certains de ses éléments y avaient été déjà intégrés, depuis 1101 av. J. C., date de la fondation de la ville phénicienne de Lixus⁵⁹.

Selon les assertions de l'évêque Saint-Augustin. la pénétration du punique, dans la campagne marocaine, se poursuivit jusqu'à la conquête musulmane, alors que la langue romaine perdit toute trace avec la disparition de la civilisation latine, qui avait évolué (au Maroc), dans un cadre restreint. comprenant, d'une part, l'espace triangulaire, compris entre Tanger, Volubilis et Chellah, d'autre part, la série des cités romaines, construites sur le littoral de l'Océan Atlantique⁶⁰.

A propos de l'Amérique, Averroès. médecin et philosophe, mort en 1198 (595 de l'hégire), fut le premier à parler, dans la Cour des Almohades, à Marrakech, du

⁵⁷ Notre regretté ami, le grand érudit Mohammed Mokhtar Soussi, auteur d'une étude comparée inédite, réalisa un bilan, d'après lequel le nombre de vocables berbères étymologiquement arabes, dépasse 5.000 dont la plupart existent depuis l'époque antéislamique... (voir notre ouvrage écrit en arabe "Evolution de la pensée et de la langue dans le Maroc moderne, Edition du Caire, 1969, p. 26 ; réédité à Beyrouth, Imp. Dar Al-Gharb Al-Islâmi, 1983).

⁵⁸ Ibn Khaldoun, d'après Ibn Hazm, n'était pas d'accord sur l'origine arabe de ces tribus, en dépit de l'unanimité des Généalogistes arabes. Cette dénégation était basée sur le fait que les historiens d'Égypte n'auraient pas mentionné le passage des Himiarites par le Delta du Nil. Cet argument est non fondé, parce que le passage le plus court, pour aller au Maghreb était (pour les Himiarites) celui pratiqué. à travers la Mer Rouge vers le Sahara méridional. Il fut fréquemment utilisé jusqu'au III^e siècle, d'après Hassan Ben Mohammed Al-Ouezzan, connu sous le nom de Léon l'Africain, qui accompagna une caravane sur cet itinéraire. D'ailleurs, il existe entre le Yémen et le Maroc des ressemblances frappantes, notamment dans les domaines de la musique, la danse, l'architecture, et, au point de vue de l'accent. Des preuves en ont été fournies par un groupe folklorique, venu d'Oman au Maroc; et la similitude entre les deux pays a été mise en relief par l'historien allemand Helfritz, dans son ouvrage «Le pays sans ombre».

⁵⁹ Située près de Larache, ce fut sur ses ruines que l'on construisit une ville musulmane du nom de «Tichmès» (voir notre livre «L'Art Maghrébin», en arabe et en français.)

⁶⁰ La colonie romaine vivait dans ces cités. sans contact avec la société «berbéro-phénicienne», dans laquelle ces deux éléments s'entendaient parfaitement. ce qui facilita, après la conquête musulmane, l'expansion de la langue du Coran, grâce à leur parler, voisin d'elle et qui s'était répandu dans le pays, plusieurs siècles avant J.C. (cf. «Les siècles obscurs du Maghreb», par Gautier et «Mœurs et Coutumes des Musulmans» par Surdon)...

Nouveau Continent, et son entretien fut à l'origine de l'idée de l'existence d'une terre située au-delà de l'Atlantique. Christophe Colomb, lui-même⁶¹, reconnut qu'il ne s'était rendu compte de cette existence, qu'après avoir lu le manuscrit de la traduction latine de l'ouvrage intitulé «Al Kouillyât», traité de médecine d'Averroès (traduit en latin. sous le titre de «Colliget»).

Il faut noter, aussi, que la revue américaine «News Week»⁶², a affirmé que les Arabes étaient partis d'Anfa (l'actuelle ville de Casablanca), avant l'an 1 100 de l'ère Chrétienne (494 de l'hégire) - c'est-à-dire presque quatre siècles avant Christophe Colomb - et qu'ils avaient mouillé, en plusieurs endroits, devant la côte américaine. Quant au Chérif Al Idrissi, il nous parle dans sa «Nouzha», des «Jeunes Téméraires» (Alfitiâne almogharrarine) qui, partis du port de Safi, se sont aventurés au large de l'Océan Atlantique, pour aboutir à des îles lointaines. Ils s'étaient déterminés à agir de la sorte, après avoir eu vent des nouvelles, répandues alors, surtout en Andalousie, à propos de l'existence, à l'ouest de l'Atlantique, d'un archipel, aux îles serrées, et au-delà duquel se trouve une vaste étendue de terre.

La découverte du Nouveau Monde, vers la fin du XV^{ème} siècle de l'ère chrétienne, coïncida avec la fin de l'existence arabe en Andalousie et l'aspiration des Espagnols à une double expansion en Amérique et sur les côtes marocaines, pour y poursuivre leur campagne, connue sous le nom de (Reconquista)..

Il ressort des textes historiques que les Andalous, chassés de la Péninsule ibérique, musulmans et juifs, n'allèrent s'établir que dans les pays arabes, qui s'étendent sur le littoral méditerranéen, de sorte qu'il est difficile de leur trouver sur le Continent Américain, la moindre trace, remontant à cette période, pendant laquelle les Espagnols les traquaient, pour les massacrer et les chasser. Ils ne pouvaient, donc,

⁶¹ Ernest Renan a confirmé ce fait dans son ouvrage «Averroès et l'averroïsme» (Paris 1923). Ibn Al-Wardi mentionna, dans son livre de géographie, l'existence. bien au-delà des Canaries, d'autres îles immenses. faisant ainsi allusion au «Nouveau Monde». comme l'atteste sa description. Cet auteur qui vécut au XIV^e siècle- plus de 100 ans avant Christophe Colomb, attira l'attention sur le fait qu'Ibn Arabi avait souligné l'existence, à l'Ouest de l'Océan Atlantique, de contrées peuplées d'êtres humains, ayant une civilisation propre. Ce dernier avait vécu trois siècles avant Christophe Colomb. Pour ce qui est d'Al Ispahani, auteur de «Masâlik al Absâr», l'un de ses disciples fit mention, d'après lui, 150 ans avant Christophe Colomb, d'une terre au-delà de l'Atlantique. Al Ispahani mourut en 1348 (740 de l'hégire)

⁶² Numéro d'Avril 1960.

faire autrement que d'aller se répandre au Maroc et dans les pays musulmans, faisant alors partie de l'Empire ottoman, surtout après l'entrée de Soliman II, le Magnifique, au Golfe Arabe, en 1540 (947 de l'hégire) et après l'attaque déclenchée par les Portugais, qui furent mis en déroute par le Maroc, en 1578 (986 de l'hégire) à Oued El Makhazine, événement connu sous le nom de «Bataille des Trois Rois».

Les Espagnols furent, donc, seuls à émigrer en Amérique du Sud, au moment où Français et Anglais se joignirent sur la partie septentrionale du Continent. Les premiers transférèrent, vers le Nouveau Monde, la civilisation andalouse, avec ses empreintes arabes. et plus particulièrement, la terminologie, à laquelle elle devait sa cristallisation. La langue arabe a tellement marqué l'aspect particulier de cette civilisation, avant et après sa nouvelle adaptation, que ses vestiges ont persisté. jusque vers la fin du siècle dernier.

Dozy a rapporté, d'après un autre auteur, que l'arabe demeura comme langue véhiculaire de la culture et de la pensée en Espagne, jusqu'en 1570. Dans la province de Valence, certains villages espagnols ont fait de l'arabe leur propre langue, jusqu'au début du XIX^e siècle. Un professeur de l'Université de Madrid collectionna 1151 contrats de vente rédigés en arabe, en les considérant comme modèles des contrats que les Espagnols utilisaient en Andalousie⁶³.

Les Portugais qui vivaient au Maroc, pendant le XVII^eme siècle et dont certains accrurent l'émigration portugaise vers l'Amérique, en y participant, étaient tellement influencés par la langue arabe que leurs correspondances et leurs dialogues, dits "ajamiyas". étaient exprimés en un idiome dans lequel abondaient les "marocanismes" et que leur écriture était faite en caractères arabes.

⁶³ Les Portugais, dit-on, qui ont quitté « Al Brija », c.à.d la ville d'Al-Jadida, allèrent au Brésil où ils fondèrent une ville qu'ils appelèrent « La nouvelle Mazagan », de l'ancien nom « Manzaghan » d'Al-Jadida.

Le nom du « Brésil » aurait - dit-on - pour origine celui de la tribu berbère « Bani Borzoul » dont les membres s'appelaient « Barazila » (pluriel), ces derniers ayant émigré au X^e siècle après J. C., en Andalousie. puis de là en Amérique du Sud, à l'époque des Roitelets andalous.

- A -

- Abids du Makhzen : Ce sont les contingents militaires, de souche saharienne de l'Extrême-Sud ; mais, déjà sous les Almohades, ils constituaient "les transfuges accueillis par Abd el Moumen" (l'Almohade).
Plus tard, sous les Saadiens et les Alaouites, les Abids, intégrés comme professionnels dans l'armée marocaine, étaient originaires des royaumes noirs. Ils sont toujours les serviteurs fidèles de la Monarchie marocaine.
- Abids de Meknès : commandés en 1169 h/ 1755 par Mohammed es-Slawi (*Istiqsa*, T. 4, p. 86).
- Abou Debbous : le dernier Sultan Almohade, soumit les forteresses des rois des Béni Yedder, par le feu de ses catapultes (R. Montagne – *Les Berbères et le Makhzen*, p. 80).
- Adargues de Fès : boucliers de cuir, formés de plusieurs épaisseurs de peau assemblées entre elles, suivant une technique particulière et dont la fabrication, arrêtée par le progrès considérable des armes à feu, ne cessa au Maroc qu'au XVIII^{ème} siècle (*Hesperis – Tamuda*, Vol. I (III Fasc.), 1960).
- Agîb : Memlouk du Sultan Moulay Zidâne, commandant de la garnison de Salé, qui comportait surtout un corps originaire d'Andalousie, cantonné dans la "Qasba" de la cité.
- Ahmed Ben Ibrahim es-Soussi : commandant des Tirailleurs. Il a élaboré une étude comparée sur la balistique au Maghreb. Le manuscrit comporte des poèmes Malhoun (populaires), justifiant le choix de certains matériels de guerre ("Khilal Jezoula", par Mokhtar es-Soussi, T. 2, p. 32).
- Ahmed Ben Mansour el-Alej : commandant d'armée, sous les Saadiens.
- Ahmed Ben Rezzouk el-Bokhari : pacha de Touat, au temps de Moulay Abdel Aziz (1312 h/ 1895).
- Ahmed Enikide : Maître-tirailleur de Tétouan à Fès, sur instruction du prince alaouite Saïd, fils du Sultan Yazid Ben Mohammed Ben Abdellah. Il dirigeait l'industrie d'artillerie, notamment celle du mortier (mort en 1236 h/ 1820) (*Istiqsa*, T. 4, p. 162, 1^{ère} éd. Arabe).
- Ahmed Ibn el Haddad : Lieutenant Général d'armée, sous le règne du Saadien Yacoub el Mansour ; il fut l'adjoint du Général Mohammed Ben Barka qui put pacifier, avec grand succès, le Sahara oriental, notamment à Tigourarine, en 990 h/ 1582 et à Touat en 992 h/ 1584.

- Ahmed Ibn Mobarak : commandant de l'armée en 1223 h/ 1808 (*Istiqsa*, T. 4, p. 142).
- Ajdir : dépôt fortifié en trois étages où la tribu ou fraction de tribu emmagasine ses produits alimentaires et, en cas de besoin, son matériel militaire.
- Ali Barakât : commandant de troupes de Aït Yammour et Aït Idrassen, en 1104 h/ 1692, sous le règne de Moulay Ismaïl. Son bataillon, équipé d'armes les plus modernes, selon l'époque, combattait les Portugais, dans les enclaves qu'ils occupaient (*Istiqsa*, T. 4, p. 38, 1^{ère} éd. Arabe).
- Ali Belgnawi : un des chefs militaires envoyés par le Sultan Moulay Abderrahmane en 1259 h/ 1843, à Oujda, à la tête d'une compagnie pour combattre, sous les ordres du Prince Al-Mamoun, cousin du Sultan, les troupes françaises, qui faisaient des incursions sur la ville (*Istiqsa*, T. 4, p. 196, 1^{ère} éd. Arabe).
- Ali Ben Yachou : commandant d'armée, sous Moulay Ismaïl. Il cantonna dans les plaines Idkhsân, en 1104 h/ 1692, à la tête des troupes Zemmour et Béni Hakam, qui étaient équipées de canons, mortiers et armes de guerre diverses, tirés sur chars par les prisonniers chrétiens de Larache. Cette expédition punitive, contre les rebelles berbères, dura trois jours ; l'armée du Sultan captura outre les prisonniers, dix mille chevaux, et, environ, trente mille carabines (*Istiqsa*, T. 4, p. 38, 1^{ère} éd. Arabe / el Marrakchi, Al-Ilâm, T. 2, p. 169).
- Al-Ayachi Ben Misbâh : chef-adjoint des écuries royales, du temps de Moulay Abdelaziz. Il était chargé de l'entretien et de l'équipement des "haras" (*Al-Izz wa es-Sawla*, Ibn Zeïdane, t. I, p. 143).
- Andalous : le Sultan Moulay Abdellah intégra les immigrés andalous, dans son armée régulière. Son fils, dit Al-Masloukh disposait de 1.800 Andalous, parmi un contingent de 30.000 (*Chronique Anonyme*, pp. 38 et 48). Moulay Abdelmalek mobilisa, pour la première fois, un contingent de Fassis (p. 53).
- Arc dit "ez-Ziâr" : arme de jet lourde de longue portée, inventée par des hommes du génie marocain et offerte au Sultan Mérinide Youssef Ben Yacoub, en l'a n 697 h/ 1297, lors du siège de Tlemcen. Elle était portée, avec tous ses accessoires à dos de onze mulets (*Istiqsa*, T. 2, p. 37).
- Armes à feu : ce sont les Arabes qui ont inventé les armes à feu (G. LE BON, *Civilis.*, p. 516). Ibn Khaldoun précise qu'Abou Youssef le Mérinide assiégea Sijelmasa en 672 h, et "employa les engins, tonnerres et mangonneaux" (Ref. aussi à *Dhakhira Essania*, p. 158). L'auteur du *Holal El Moûchiah* fait allusion à l'usage fait de ces mêmes engins, par Ibn Abbad et Ibn Tachfine en Andalousie, en 481 h (p. 55).
- Arrada : engin de l'artillerie médiévale. Il est moins lourd que les mangonneaux ; le projectile est lancé par le choc d'une tige violemment poussée par la distorsion d'une corde. Le principe ne différerait guère de la grosse arbalète, montée sur châssis fixe, et qui lançait sa flèche même, au lieu de l'utiliser à propulser un

projectile. C'est une arme de siège et non de bataille, en rase campagne (*Encyclop. de l'Islam*, T. I., p. 679, éd. 1960).

- Asker en-Nâr ou armée du feu : était le nom donné aux forces armées, équipées d'engins à feu tels les canons (*Manâhil-es-Safa*, résumé du T 2, p. 115).
- Ayad Ben Ali Chafra : commandant des Oudaya, sous le règne du Sultan Moulay Slimane (mort en 1211 h/ 1796) (*Istiqsa*, T. 4, p. 162).

- B -

- Balistique modernisée : Après la bataille d'Isly, en 1845, Moulay Abderrahmane réorganisa son armée, à l'européenne. Des instructeurs entraînèrent des corps de soldats, destinés à doter le Maroc d'une armée régulière, divisée en trois bataillons de huit compagnies chacun.
- Bataille des Trois Rois : les commandants des troupes à la "Bataille des Trois Rois" sont : Abou Ali Katouri, le génois Houssein el-Alej, Mohammed Abou Taïba, Ali Ben Moussa et son frère Ahmed Ben Moussa (*Istiqsa*, T. I, p. 39).

- C -

- Capitaine Abou ech-Chikh : chef de commandos à Smara (en 1956) ; il rejoignit l'armée de libération de Aït Baamrân, en 1957, et participa à la lutte qui aboutit à la retraite espagnole du territoire marocain d'Ifni.
- Carabiniers du Palais : gardiens des deux carabines royales ; ils avaient pour mission de les porter, chaque soir, à la fin des audiences royales, au "Dortoir-Impérial" où elles sont consignées, jusqu'au lendemain matin. Leur transfert, hors des "chambres royales", est un signe de reprise des audiences du Sultan. Cette pratique a été supprimée, depuis longtemps. Les Mokheznis ne portent plus leurs carabines, que lors des cérémonies hebdomadaires du vendredi, des fêtes solennelles, comme les Aïd, et à l'occasion des visites pieuses du Sultan à certains sanctuaires (Ibn Zaïdan, *Al-Izz wa es-Sawla*, T. I, p. 134).
- Cavalerie azizienne : Sous Moulay Abdelaziz, en 1903, "les cavaliers sont recrutés parmi les Abda, les Oudaïa, les Cheraga, les Bouakher, les Cherarda, les Rehamna, les Menabha et les Harbil (Nahon : *Propos d'un vieux marocain*, Paris, 1930).
- Confédération : Groupes de tribus ou fractions de tribus, constitués par suite de migrations ou de nécessité de commune défense. En principe, une confédération n'a ni assemblée, ni chef permanent.
- Constitution Hafidienne : le projet de Constitution de Moulay Abdel-Hafid, mis au point le 15 Ramadan 1326 h, correspondant au 11 oct. 1908, contient deux articles (30 et 32) sur la loi de guerre stipulant ce qui suit : "Il est interdit de

mutiler les cadavres, de piller systématiquement les biens de l'adversaire, de mettre à mort ou de maltraiter les prisonniers”.

- Corps d'armée du Souss : commandé en 1219 h/ 1804, par Mohammed ez-Zerhouni (*Al-Ilâm*, el-Morrakchi, T. 6, p. 163, éd. de Rabat).

- D -

- Dépôt d'armes : créé par le Sultan Moulay Ismaïl à la Qasba de Meknès. Ce fut un bâtiment carré, réservé aux munitions et édifié au-dessous du “Palais Al-Mansour”. Sous le Mérinide Abou Bakr Ben Abdel Hak, les dépôts de munitions étaient centralisés dans les régions du Draâ et de Sijelmasa, sous le commandement d'Abou Yahia el-Qatarâni (mort en 655 h/ 1257) (*Istiqlal*, T. 2, p. 9).
- Diwan el Asker (office militaire) : est dirigé par un ministre ; il supervise tout ce qui a trait à l'armée. Il est secondé par un autre bureau dit “Diwan et-Tamyiz” (bureau de discrimination ou de distinction) (Ibn Idhari, *Al-Bayâne*, T. 1, p. 141).
- Droit de gîte : tribut périodique, payé, surtout, en Andalousie par les divers districts, lors du passage des autorités ou de l'armée ; il fut remplacé par une taxe annuelle (Ibn Idhari, *Al-Bayâne*, T. 2, p. 215 / *Espagne Musulmane*, Lévy Provençal, p. 75).

- E -

- El-Adir : prairies du “domaine Makhzen, octroyées aux tribus arabes du Jaïch, pour entretenir les chevaux et les mulets de l'armée, hors des “harkas” (mouvements périodiques des troupes). Ces “Adir” comportaient, aussi, les terres confisquées aux Caïds déchus (*Rabat es sa région*, T. 4, p. 92).
- El-Allaf el Kébir : nom usuel du ministre de la guerre. Cependant, il ne supervisait, en fait, ni les manœuvres des forces armées, ni leur formation et leur entraînement. Il était responsable, exclusivement, de l'approvisionnement de l'armée, lors de ses mouvements, sur instructions précises du Sultan, Chef suprême des forces armées royales, qui déterminait lui-même la nature et la portée des fournitures d'armes et d'équipements. Il exécutait les “ordres royaux”, relatifs à la désignation des chefs de groupes militaires, à leur répartition dans les diverses régions, ainsi qu'à l'inscription des effectifs et contingents, sur un registre tenu quotidiennement à jour et présenté au Sultan, après visa du “Grand Vizir”. El-Allaf visait également les états de dépenses mensuels présentés par les Chefs de corporations du Palais Royal.
- El-Ghaïta : Instrument de fanfare, en usage dans l'armée Saadienne. C'est une espèce de trompette.
- El-Madani el Glawi : désigné en 1325 h, comme ministre de la guerre, sous le règne de Moulay Abdel-Hafid (mort en 1336 h/ 1917).

- El-Malâb : Hippodrome, près du Jardin Mérinide “el Messarâa”, à Fès el-Jadid. Il semble que le nom “Messarâa” est le terme qui désignait “champs de course”, dans les faubourgs des cités maghrébines et andalouses.
- El-Manchia : camp du corps d’armée Soussi à Marrakech, sous Hassan 1^{er}. Son commandant fut, alors, Ibn Mâlik.
- El-Marâmi : Centres de tir où les soldats s’entraînaient. Leur nombre était très élevé ; dans la seule ville de Ceuta, il y avait, avec les champs de course, plus d’une quarantaine.
- Etendard Saadien : un insigne national appelé “Etendard blanc suprême” ou “Etendard d’Al-Mansour”, hissé, au second rang, dans le cortège royal, avant les autres pavillons (*Manâhil es-Safa*, Résumé du T. 2, p. 166).
- Expédition du Sous : “En 1876, Moulay El Hassan avait réuni, à Marrakech, une armée considérable, 40.000 hommes, dit-on, en annonçant une expédition dans le Sous” (M. Bellaire, *Arch. Mar.*, 1907, p. 334).

- F -

- Fantassins : bataillons constitués par le Sultan Moulay Abderrahmane, considéré comme le véritable fondateur de cette armée, après la Bataille d’Isly. Il pouvait mobiliser, en temps de guerre, quarante mille fantassins et un nombre similaire de cavaliers (*Empire qui croule*, p. 265 et 298).
- Fès reconstruite : Il semble que Fès a été reconstruite, de fond en comble, sous les Saadiens. En 1033 de l’hégire, la plupart de ses habitations s’écroulèrent ; on détruisit le reste qui menaçait ruine (*Nachr-el-Mathâni*, El Qâdiri, p. 149).
- Fostât : tente colossale, réservée au Sultan et transportée au champ de guerre, comme siège du quartier général du Commandant en chef de l’armée.
- Feu grégeois : composition incendiaire à base de salpêtre dont disposait le Maroc. Les Arabes l’avaient employé en Italie et dans les Iles Méditerranéennes. Les Almohades en ont fait usage, dans le siège de Lebla au Portugal.
- Fraction de tribu (fakhd en taqbilt) : est une cellule sociale et politique chez les sédentaires, administrés par une petite assemblée représentant toutes les familles. Chaque fraction se divisait en deux “leffs” ou clans dont l’arbitrage était requis pour apaiser les conflits ; c’était un mobile de morcellement constant. Le système est remplacé dans le Maroc moderne, par le jeu d’une assemblée représentative élue, dans le cadre d’une décentralisation.
- Fraïguiyâa : Mokhaznis chargés de monter les “Afragues” impériaux (tentes royales) (*Al-Izz wa es-Sawla*, par Ibn Zaïdane, T. I, p. 37).

- G -

- Ghozz ou Kurdes : milices rejetées de l'Asie et accueillies avec faveur par les Sultans Almohades, à cause de leurs qualités militaires (Millet, *Les Almohades*, p. 114 / *El-Ibar* par Dhahabi, T. 4, p. 128).
Youssef Ibn Tachfine les a adoptés, bien avant (Ibn el Khatib, *Imâl el Âlâm*, p. 235, éd. Abbadi et Kettani).
D'autres sont venus d'Egypte (*El-Môojib*, par el-Marrakchi, p. 177 / *Hist.* d'Ibn Khaldoun, T. I, p. 17).
- Grenades et mines : "Les Marocains se servaient de grenades qu'ils fabriquaient eux-mêmes et employaient des méthodes de guerre, assez perfectionnées ; leurs travaux de mines étaient dirigés par des Turcs de Candie, et pour démoraliser leurs adversaires, ils invitaient leurs chefs à venir les examiner" (*Villes et Tribus du Maroc – Tanger et sa zone*, vol. VII, p. 83).
- Guerre régulière "ordonnée" : Après la bataille d'Isly, l'armée marocaine a été réorganisée ; des études d'experts virent, alors, le jour, notamment celle élaborée par Mohammed Ben Abdelkader el-Kerdoudi mort en 1268 h/ 1852. Cet ouvrage dont la Bibliothèque Générale à Rabat conserve deux manuscrits (sous les numéros 1281 et 1584) a été publié deux fois, dans l'Imprimerie lithographique de Fès (les deux imprimés comportant respectivement 105 et 111 pages). Ce rapport démontre que ce genre de guerre défensif, qui doit être marqué par "l'ordre", est "un droit pour chaque nation" (*Salwa el-Anfâs*, El Kettani, T. 2, p. 103, éd. lith. de Fès). Un autre ouvrage sur le même thème a pour auteur el-Ghali Ben Mohammed el-Yafrani (manuscrit à la Bibliothèque Impériale de Rabat, sous le numéro 1443).
- Guich Ismaïlien : Moulay Ismaïl conserva les auxiliaires de ses prédécesseurs : un guich arabe, réorganisé. Le nombre des Abids inscrits était de 150.000, d'après Az-Zaïani ; 14.000 pour An-Naciri. Les renégats sur lesquels nous renseigne Thomas Pellow, ont formé de petites troupes à part, commandées par des caïds également renégats ; ils tenaient en général garnison dans les qasbas.

- H -

- Hajib : Chambellan, qui était le grand vizir ou le premier ministre, du temps des Almohades, d'après Ibn Khaldoun).
- Hambâchi : capitaine commandant une décurie (groupant dix soldats).
- Haratîn : Habitants des Oasis sahariennes, qui vivaient en contact avec les Berbères blancs, et constituent aujourd'hui les populations de couleurs issues du métissage, dans les Oasis bordières.
- Hôpital de camp : La *Chronique Anonyme* fait allusion à l'existence, dans le camp Saadien, d'une centaine de chirurgiens barbiers, qui disposaient d'une quantité considérable de médicaments et de pansements ; il y eut aussi 150 "canons"

(*Nefd*, p. 51). Moulay Abdelmalek en avait expédié une vingtaine aux Turcs d'Algérie (p. 53).

- I -

- Ibn Bejja : commandant de la garnison de Seksiwa, sous le règne d'El Mansour.
- Ibn Chakra : commandant du corps d'armée andalou à Fès, en 983 h/ 1576.
- Ibrahim Ben Saïd el-Djarrawi : commandant du corps d'armée "Soussi", à Marrakech, en 1276 h/ 1859 (date de la mort du Sultan Abderrahmane Ben Hicham) (*Istiqlal*, T. 4, p. 211).
- Ibrahim Ibn Razzouk : commandant de la cavalerie dite "Bokhari", en 1237 h/ 1821, sous le règne de Moulay Slimane (*Istiqlal*, T. 4, p. 163).
- Industrie d'armes : A. Joly a fait une étude intéressante sur l'industrie des armes à Tétouan. La batterie tétouanaise est célèbre (voir schéma, *Archives Marocaines*, 1907, p. 372).
- Insignes de révérence : octroyés aux citoyens, dans le Sahara Oriental marocain, par les commandants des corps expéditionnaires, par délégation royale.
- Instruction : El Mansour confia à des officiers turcs l'instruction de son armée de renégats, d'Andalous, de nègres et de transfuges Ottomans. Il enrôla des nègres dans son armée à la suite de la conquête du Soudan. Ce sont les ABID BOUAKHER qui constituaient la milice marocaine. Une mission d'experts militaires turcs entreprit l'instruction des tirailleurs de l'armée chérifienne. Il y avait l'artillerie de forteresse et l'artillerie de campagne. C'est pour constituer ces corps de Mohandissine (génie), que Moulay Hassan envoya des étudiants à Montpellier et dans d'autres pays d'Europe. Il institua même un secrétariat aux Travaux Publics (d'après CAMPOU).

- J -

- Janissaires : fantassins et cavaliers Abid, recrutés parmi les noirs élevés et entraînés à "Mechra er-Rmel". Leur nombre fut très élevé dont vingt cinq mille cavaliers et tirailleurs commandés par le Pacha Moussahel. Une partie des janissaires était formée des descendants des vieux soldats turcs qui avaient accompagné Abou Hassan le Wattasid, lors de son retour d'Istanbul ; ils étaient alors, sous les ordres du Kahia Saleh Bey.
- Jemaa : Assemblée d'une tribu ou fraction de tribu, représentant toutes les familles. Elle se chargeait de la répartition des corvées, des impôts et des amendes ; exerçait même un pouvoir judiciaire, d'après le "orf", c'est-à-dire la coutume. Elle avait pour chef un amghar, cheikh ou moqaddem (préposé) qui était simple délégué de l'Assemblée.

- Justice militaire : Le “Jound” avait sa propre magistrature. Parfois, l’armée disposait d’un juge, chargé des affaires judiciaires, militaires tel Ibrahim Ben Yahia, sous le règne du Mérinide Abou el Hassan. Le Makhzen, conscient de l’importance particulière que revêtent les affaires de l’armée, en avait chargé un jour le “cadi des cadis”, Mohammed Ben Ali Amer, en tant que “nadir du Asker” (Ibn Idhâri, T. 2, p. 376).

- K -

- Kabjia : Soldats Saadiens chargés de surveiller les grandes portes de la cité ainsi que les remparts entourant le Palais Royal. Ils étaient également responsables de la garde et de l’entretien de la salle du Trône et de la chambre à coucher royale.
- Khoms : Dans une partie de la zone Nord, le Khoms était une unité de combat. Chaque Khoms comprend une société de tir dirigée par un moqaddem et un véritable drapeau d’une couleur déterminée et sur lequel sont brodés en arabe les mots “...il n’y a de Dieu que Dieu” (*Villes et Tribus du Maroc – Rabat et sa région*, t. IV, p. 182).
- Kodiat el Araïch : camp militaire, à proximité de la ville de Fès où avait cantonné le corps d’armée Mérinide, après l’assassinat, à “Khandak el-Qsab”, du Sultan Abou Sâlim, en 762 h/ 1360 (*Istiqsa*, T. 2, p. 122).
- Korghlia : Soldats turcs cantonnés en Algérie. Ils s’étaient retirés à la Qasba de Tlemcen où ils se trouvaient, lors du mouvement de libération militaire entrepris par le Prince Ali, fils du Sultan Moulay Slimâne, après l’occupation de l’Algérie par la France.

- L -

- Leff : le terme arabe “leff” au Maroc (“soff” en Algérie) désigne une confédération de tribus ou de leurs fractions formée pour conserver l’équilibre politico-territorial, dans une région donnée. Chaque région, dans l’ancien Maroc – y compris la population urbaine – était divisée, depuis des temps immémoriaux, en “leffs” rivaux.
- Liberdrouch : appellation turque d’un des trois bataillons Ottomans, incorporés dans l’armée Saadienne et connus sous le nom de “Ahl el-Laqaqif”.

- M -

- Mahdouma : il y aurait eu à Meknès, deux Qelâa : Al-Mahdouma et Al-Jadida, édifiées par Moulay Ismaïl, en 1091 h/ 1680, selon en-Naciri (*Istiqsa*, T. 4, p. 29). Mahdouma et el Jadida sont les noms de la ville de Mazagan, connue jadis, sous l’appellation berbère “Manzaghân”.

- Mahmoud Pacha : commandant des armées Saadiennes au Soudan, en remplacement du Pacha Jouder (*Manâhil*, Résumé du T. 2, p. 81).
- Maïz : manœuvres d'équitation de l'armée qui accompagnaient les revues militaires, à Bab Ftouh (Fès) (*Istiqlal*, T. 4, p. 16).
- Makhzen : nom donné au gouvernement marocain, depuis les Almohades. C'est par le Makhzen, gouvernement central, que les Califes Almohades commandaient et administraient leur Empire, qui s'étendait de la Castille au Nord, à la Tripolitaine à l'Est et au Niger au Sud.
- Mangonneaux : engin médiéval dont le projectile est envoyé au loin, grâce à la force centrifuge, produite par le balancement d'un grand bras. Ils sont plus lourds que les "Arrâda" (voir Arrâda).
- Mansour Ben Abderrahmane : Naïb du Sultan au Soudan (c'est-à-dire le Sénégal), en remplacement de Mahmoud Ben Zerqoun. De Castries le nommait "Mansour Rico ou Almanzorico" (*Sources Inédites*, Série I, France, T. 2, p. 33). Le commerçant valentin Balthazar Polo, installé à Marrakech comme correspondant de Philippe II, voyait en lui, "le plus grand homme de guerre" (De Castries, *Espagne*, 1954).
- Mansour Ben er-Rami : commandant de la garnison de Taza, sous Moulay Ismaïl. Ses effectifs atteignaient, en 1091 h/ 1680, environ 2.500 cavaliers Abids Bokhari.
- Mansouria : Qasba entre Rabat et Casablanca, édifiée par le Sultan Sidi Mohammed Ben Abdellah, en 1182 h/ 1768 où cantonnait une garnison permanente, qui comportait, sous Moulay Abderrahmane, un contingent Soussi dont un "Reha" campait déjà à Rabat, avec ses commandants. Cette garnison fut transférée, six ans plus tard, à la Qasba de Temara que le Sultan venait de réparer (*Ilâm*, el Marrakchi, T. 5, p. 123 / *Casablanca et les Chaouïas*, T. 2, p. 33 / *Istiqlal*, T. 4, p. 191, 1^{ère} éd. arabe). Battista Agnesi avait cru que la Mansouria se trouvait, au-delà d'Anfa (*Villes et Tribus du Maroc – Casablanca et Chaouïa*, T. 2, p. 33).
- Marche pacifique : S.M. Hassan II annonça, dans un discours radio-télévisé, le 16 Novembre 1975, le déclenchement de la "Marche Verte", vers le Sahara. Fort de son droit et du soutien inconditionnel de ses frères et amis, partout dans le monde, armé de la ferme et inébranlable volonté, le Monarque, dans son dynamisme créateur et sa pondération éclairée, donna l'ordre à quelques centaines de milliers de ses fidèles sujets, de répondre à l'appel du Sahara, de le libérer pacifiquement et de le réintégrer à la Mère-patrie. Cette marche a rappelé au monde les voies pacifiques qu'il semble avoir oubliées, pour le règlement de ses différends.
- Matmoura des Citadelles : Silos souterrains, dans les Qasbas (J. Meunié, *Greniers – Citadelles au Maroc*, 1951, 2 vol., p. 249).
- Mechra Rmel : est près de Sidi Yahia du Gharb (sur la route de Qénitra à Meknès par Sidi-Qassem). C'est un point différent de Mechra Remla, qui est dans les

environs. Il y a, là, de nombreuses terres qu'on appelle douars des Abids (*Notes sur l'Histoire de l'Atlas en marge de la Rihla du Marabout de Tassaft*, par le CI Justinard, 1940, p. 51).

- Mehdia : en 1304 h/ 1886, il y avait encore à Mehdia, quatre cents des soldats de la "garde noire" Bokhari (*Empire qui croule*, p. 235).
- Mellah Mohammed es-Salawi : maître-tirailleur, au temps du Sultan Moulay Abderrahmane (*Istiqsa*, T. 4, p. 180).
- Mennou el Hadi : commandant du Contingent du Souss avant 1305 h (*Istiqsa*, T. 4, p. 244).
- Mhalla : mouvement militaire entrepris par le Sultan, en personne ou par un bataillon, en préparation d'une bataille, suivant un processus déterminé, concernant la tactique, le ravitaillement des troupes, la distribution des subsides etc... . Cette Mhalla avait son propre juge, qui appartenait, parfois, à la haute magistrature ; c'est le cas, au temps des Almohades, de Issa Ben Imrân, grand cadi de Marrakech, en 573 h/ 1177 (*Al-Mann Bil-Imama*, p. 441).
- Mil-Alay : Nom donné à Wazir el Harb (Ministre de la guerre) ; le premier titulaire au Maroc était Abdellah Ben Hmâd, puis Mohammed Ben Larbi Jami et Mehdi Menebhi (*Al-Izz wa es-Sawla*, Ibn Zaidane, T. I, p. 273). Ce poste a été créé sous Moulay Mohammed Ben Abderrahmane.
- Milice "franque" : sous le règne du Mérinide Abou-er-Rabî, était commandée par "Ghansale". Elle jouait un rôle capital, dans la vie politique du Royaume ; elle avait destitué, en l'an 710 h/ 1310, le Sultan Abou er-Rabî, sous l'instigation de son ministre le Wattaside Abderrahmene Ben Yacoub (*Istiqsa*, T. 2, p. 49). Sous le Sultan Abou Salim, elle était sous les ordres de Gharsia Ben Antôl (*Istiqsa*, T. 2, p. 122, 1^{ère} éd. arabe / De Castries, *Sources Inédites*, Saadiens, 1^{ère} série, T. 2, p. 59). Ce fut l'Almohade Idriss Ben el-Mansour, surnommé el-Mâmoun, qui incorpora dans son armée, une milice chrétienne qu'il transféra de Séville à Marrakech, en 626 h/ 1228, comportant quinze mille cavaliers.
- Milice municipale : composée des membres des "associations de Tir de Fès". Les bastions dominant la ville étaient gardés par des tirailleurs dont deux mille jeunes recrues s'entraînaient au tir, en 1903, à Bab Ftouh.
- Ministère des Travaux Publics : le ministre des Travaux Publics semble avoir été le chef suprême de l'Artillerie et des tirailleurs (Campou, p. 3).
- Moha ou Hamou : les commandos de Tafilalet et Aït Atta au Sud, avaient résisté, sous les ordres de ce grand patriote, à l'occupation française, durant vingt trois ans. Ce mouvement contre l'intrusion de la France remontait à 1917 ; Moha a pu affronter, pendant quatre ans de suite, l'armée du général Poemyro, renforcée par la garnison algérienne de Aïn es-Safra. Beaucoup de généraux français ont été tués, mais Moha ou Hamou, traîtreusement assassiné, fut remplacé, sur le champ d'honneur, par en-Naggadi, qui poursuivit la lutte jusqu'en 1935 où il fut contraint de se rendre.

- Mohammed Ben Abdelkrim ech-Charqi : commandant d'armée (règne de Moulay Mohammed Ben Abderrahmane).
- Mohammed Ben Berka : commandant de l'armée du Sultan Saadien Al-Mansour qui libéra Tikourarine et Touat, dans le Sahara Oriental, en 990 h/ 1582. Son second fut Ahmed Ben el-Haddad el-Omari (*Istiqsa*, T. 3, p. 47).
- Mohammed Ben Salem : commandant Saadien, chargé par le Sultan Al-Mansour, de pacifier les régions du Drâ, Séguia el Hamra et le reste du Sahara, jusqu'au Niger. Le "Amel" du Sahara était, alors, Al-Mawla Ben Issa.
- Mohammed Ben Youssef Yedder : commandant de l'armée Almoravide, en Andalousie (mort en 524 h/ 1130) (Ibn Idhari, section Almohade, p. 25).
- Mohammed Ibn Khedda : commandant du corps d'armée "Chraga", en 1211 h/ 1796 (*Istiqsa*, T. 4, p. 137).
- Mohammed Ibn Tifout : commandant des tirailleurs andalous, sous Yacoub l'Almohade.
- Moqaddem : sous-lieutenant, chargé du commandement d'une décurie ou groupe de dix soldats. Ce fut aussi le titre des chefs des commandos de guerre sainte, comme les Neksîs de Tétouan. Le Mojâhid el-Iyachi, connu d'abord sous ce titre, sera nommé plus tard "Cheïkh" (*Histoire de Tétouan*, Dawoud, T. 1, p. 173).
- Mouloud Chouari : commandant des Kabjia, dans l'armée Saadienne.
- Moussa Ben Youssef : commandant d'armée, sous Moulay Ismaïl. Il fut tué dans la Bataille de Saghro, en 1089 h/ 1678, remportée par le Sultan (*Istiqsa*, T. 4, p. 29).
- Mustapha Bacha : commandant de la garnison de Marrakech, sous le règne de Moulay Zidâne.
- Mustapha Chissibi : commandant de l'Artillerie, sous le règne du Saadien Moulay Abdel Malek (De Castries, *Sources Inédites – les Saadiens*, 1^{ère} Série, T. 1, p. 605).
- Mustapha Solhi : commandant des Belkbachat, envoyé par les Turcs au Sultan Saadien Moulay Zidâne, au Souss, lui offrant ses services, avec tout leur matériel de guerre et leur flotte maritime (*Istiqsa*, T. 3, p. 117).

- N -

- Nasr Ben Rahhal : Cheïkh du territoire ech-Charqia à Azemmour, résista à l'occupation portugaise, sous Emmanuel 1er, en 922 h/ 1576.

- O -

- Observatoire Almoravide : appelé “Nadhor” et situé, au sommet de la montagne dominant Badis, Malaga et le Déroit de Gibraltar.
- Ordre national et chérifien du Soleil Couchant : c’est un ordre dont la création a été recommandée à Hassan 1^{er}, par certains européens. Il devait comporter des commandants, ayant à leur tête un commandant suprême : le Sultan, à l’instar des régimes de Tunisie, Istanbul et Téhéran. Le Sultan a refusé cette proposition, préférant laisser le Maroc dans l’ombre, à cause des ambitions de l’Occident (Campou, *Un Empire qui Croule*, p. 31).
- Oudaïas : les bataillons portant les noms des Oudaïas, Zrâra et Al-Sous formaient en 1156 h/ 1743, un même corps d’armée, commandé par Abdelwahhab el Yemmouri, Hajib du Sultan Moulay Abdellah (*Istiqsa*, 1^{ère} éd. arabe, T. 4, p. 76 / *Târikh Tétouan* (Histoire de Tétouan), Dawoud, T. 2, p. 222).
- Oued el-Makhazin : situé près de la ville d’El Qsar el Kébir où eut lieu la Bataille des Trois Rois, le 4 août 1578. Don Sébastien, Roi des Portugais fut tué dans le combat et le Portugal, privé de son Roi, fut livré, pour une soixantaine d’années, aux convoitises espagnoles. C’était une grande victoire du Maroc contre le colonialisme ibérique.

- P -

- Pacha Agha : il occupait le plus haut rang, dans l’armée Hassanienne, suivi par “Moulâzim” ou lieutenant-colonel.
- Pacha Moussahel : commandait en 1104 h/ 1692, sous Moulay Ismaïl, des bataillons comportant vingt cinq mille tirailleurs (*Istiqsa*, T. 4, p. 38).
- Pacha Suleïman : commandant de cavalerie et gouverneur du Soudan, sous el Mansour le Saadien (De Castries, *Sources Inédites – Saadiens, Angleterre*, p. 367 ; *Hollande*, T.1, p. 468).
- Parade diplomatique : à l’occasion de l’audience, accordée par le Souverain à Léon Roches en 1845, le représentant français fut accompagné par “cent cavaliers, vingt-cinq caïds, des artilleurs et des marins” (*Une Mission de Léon Roches*, p. 67). Mais, à la page 92, il parle pour une autre audience de 25 caïds et 25 officiers.
- Parasol : depuis Abdel Malik, le parasol, porté au-dessus de la tête du souverain, a pris une plus grande importance que le drapeau, comme insigne du pouvoir du Sultan. Les Alaouites ont repris coutume et le parasol est un insigne du pouvoir royal au Maroc.
- Présahara : Oasis des vallées du Tafilalet et du Draa, véritables ports du désert par où les caravanes du Sahara relient la Méditerranée à l’Afrique, notamment le

Soudan et le Sénégal. C'est le Maroc steppique et subdésertique, s'étendant au-delà de l'Atlas.

- Produits-Meks (droits de marchés, de porte, droits sur tabac) qui s'élevait, du temps de Sidi Mohammed Ben Abdellah, à 500.000 mitqals, soit 2.500.000 francs et "servait à payer les dépenses de costumes, de selles, d'armes, de couture pour les soldats, la "mouna" des troupes, etc... (*Istiqlal*, trad. Fumey, t. II, p. 97). Les douanes de chaque ville payent les troupes de cette ville (M. Bellaire, *Arch. Mar.*, 1907, p. 226).

- Q -

- Qanâjir : race canine dont disposait les forces armées, sous le règne de Moulay Ismaïl, pour des fins de sécurité (El-Morakkchi, *Al-Ilâm*, T. 5, p. 22).
- Qasba du Haut-Atlas : Le Makhzen Saadien avait construit, dans le Haut-Atlas occidental, pour tenir les grandes voies de passage, des Qasbas confiées à des gardes sûres (R. Montagne, *Les Berbères et le Makhzen*, p. 92).
- Qasr el Mansour : Palais édifié par Moulay Ismaïl, dans la Qasba de Meknès, au-dessus du grand dépôt d'armes (*Istiqlal*, T. 4, p. 26).
- Qassem Ben Waysoun : commandant berbère, chargé par le Sultan Moulay Abdellah, en 1146 h/ 1733, d'encadrer la cavalerie des Abids, comportant quinze mille cavaliers.
- Qsour : villaga fortifié groupant les habitants des Oasis où les gens de couleur forment la majorité. Deux ou trois villages peuvent former une cité, à l'instar d'une sous-fraction, chez les sédentaires.

- R -

- Rabad en-Nassara : banlieue chrétienne, à Fès el Jadid, réservée au cantonnement de la milice chrétienne, sous le Mérinide Abou el Hassan (*Al-Massâlik*, Ibn Fadl el-Lâh, T. 1, p. 104 / éd. *Dakhira es-Saniah*, p. 100 / *Musnâd* d'Ibn Marzouk).
- Ras el-Mâ à Fès : camp permanent des armées du Mansour Saadien.
- Ravitaillement de l'armée : pendant les campagnes militaires, le Sultan ne se souciait pas de la nourriture de son armée, car chaque soldat portait son propre ravitaillement, et en outre, pendant la marche chaque douar rencontré fournissait la mouna.
- Régime Pachalik : le mot pacha, d'origine turque, désignait le commandant d'armée, sous les Saadiens, ainsi que les commandants de garnison, dans certaines villes. Originellement, le Pacha était le gouverneur militaire des tribus

“Guich” et des centres urbains proches des cités andalouses, comme Fès, Rabat, Marrakech, Tanger, Tétouan etc... . Il était secondé par un ou deux caïds dont les attributions étaient diverses : le pacha se réservait le commandement militaire et la cité Makhzan, tandis que le Caïd administrait l’agglomération urbaine. A Fès et Meknès, il y a deux Pacha, l’un pour la ville et l’autre pour la campagne environnante (Godard, T. 1, p. 50 / *Histoire de Tétouan*, T. 2, p. 114-131).

- Registre militaire : les Saadiens avaient institué un “registre militaire” à Fès, comportant la liste des soldats qui percevaient une solde régulière (*Sources Inédites de l’Histoire du Maroc*, De Castries, série I – Saadiens, T. 1, p. 548).
- Relais et routes : L’ingénieur Ahmed Ben Chadli Bokhari accompagnait le Sultan Hassan 1^{er}, dans son voyage dans le Sud, en 1229 h/ 1881. Il supervisait le plan descriptif des Relais et Routes du Royaume (*Al-Izz wa es-Sawla*, Ibn Zaïdane, T. 1, p. 192).
- Revue militaire : présidée par le Mérinide Yacoub Ben Abdel Hak (en 670 h/ 1271), avant la bataille d’Isly contre le prince Abdelwadite Yaghmourasine. Borj “ed-Dhahab”, sur la place publique de “Fès la Nouvelle” était le centre de ralliement des troupes Mérinides, passées en revue par Abou el Hassan. Une revue ou parade militaire eut lieu sous l’égide d’Al-Mansour au Sud de l’Andalousie, à la veille de la bataille d’ “Alarcos” en 591 h/ 1194. Sous le règne du Sultan Alaouite Moulay Abdellah, le lieu réservé aux parades militaires était “Râs el Mâ” où le commandant Hamdoun er-Roussi passa en revue les “tirailleurs de Fès”, en 1142 h/ 1729 (*Istiqsa*, T. 4, p. 63). Le Sultan lui-même a supervisé l’inspection de ses troupes, en 1156 h/ 1743, à la veille de la bataille qui l’opposa à son frère “El-Moustadî”, sur l’Oued Loukos, à proximité d’El Ksar el Kébir.

- S -

- Saleh Bey el Kahia : commandant du corps Saadien des Janissaires, en 961 h/ 1553.
- Salpêtre : nom usuel du nitrate de potassium, employé dans la fabrication de la poudre. Il constituait le 3^{ème} article d’exportation du Maroc, après l’or et le sucre. Il existait quatre mines de salpêtre dans la région de Marrakech (De Castries, 1^{ère} Série, *Saadiens*, T. 1, Préface). Après 1622, la Hollande a été autorisée à extraire ce minerai (*Saadiens, Hollande*, T. 3, p. 168).
- Secrétariat de l’Armée : l’auteur du *Moojib*, parle du “Secrétariat de l’Armée Almohade” et du “Diwan militaire” (*Salé*, 1938, p. 162).
- Secrétariat du fisc et de l’armée : les Mérinides avaient institué un secrétariat au fisc et à l’armée, sous le règne d’Abou el-Hassan. Abou el Fadl Ben Ali Médian était à la tête de ce poste (*Istiqsa*, T. 2, p. 75).

- Secrétariat du Jound : un secrétariat militaire appelé "Secrétariat du Jound" était institué, sous le règne du Saadien Al-Mansour. Il avait à sa tête le grand docte et poète Mohammed Ben Ali el-Ghammad originaire d'Oujda.
- Silo des Qasbas : "Le silo joue un rôle considérable. C'est là que sont enfermées les récoltes du groupement (tribal) et c'est dans cette réserve que l'on puise, quand il y a insuffisance de la récolte : les silos sont plus souvent constitués par des emplacements dont la réunion forme des villages" (Surdon, *Institut.*, p. 257).

- T -

- Tente rouge (en cuir rouge) : l'Almohade Al-Mansour la faisait transporter dans les champs de bataille (telle Alarcos en 591 h/ 1194). Elle était aussi montée dans les grandes occasions et les festivités nationales (*Istiqlal*, T. 1, p. 177, 1^{ère} éd. arabe / Ibn Idhari, T. 1, p. 127 / Ibn Sâhib es-Salâh, *el-Mann Bi el-Imâma*, p. 493).
- Tribu : comportait un certain nombre de fractions (trois à douze), ayant un même ancêtre et parfois un territoire commun, comme c'est le cas chez les sédentaires.

- W -

- Wazir el-Bahr : ministre de la mer chargé, effectivement, du ministère des affaires étrangères. De lui dépendait le "naïb es-Sultan", chargé d'assurer la liaison, à Tanger, capitale diplomatique du Maroc, entre le Makhzen (c'est-à-dire le gouvernement marocain) et les représentants européens.

- Y -

- Yemlâr Bey : commandant des Spahis, sous les Saadiens.

- Z -

- Zrâri el-Mamoun : commandant d'un bataillon qui cantonna, en 1276 h/ 1859, près de Ceuta, à la veille de la guerre Hispano-Marocaine. Ce bataillon comportait une centaine de cavaliers et cinq cents tirailleurs, avant-garde d'un corps d'armée de vingt mille soldats (*Istiqlal*, T. 4, p. 214).

- Allouche - *Al-Holal Al-Mouchiah*, sur l'Histoire du Maroc, auteur inconnu, ouvrage rédigé en 783 h et édité en 1936.
- Le Colonel Paul Azan - *L'expédition de Fez*.
- H. Basset et H. Terrasse – *Sanctuaires et forteresses Almohades*, Paris 1932.
- Michaux-Bellaire – *Archives Marocaines - Organisation des Finances au Maroc*, vol. XI, 1907.
- Michaux-Bellaire — *Conférences - Archives Marocaines*, Maroc 1927 (pp. 11, 192, 212, 246 et 296).
- Ben Abi Cheneb – *Eddhakhira Essania* sur les Mérinides, Alger, 1920.
- Ben Abi Cheneb – *Etude sur les personnages mentionnés dans l'Idjâza du Cheïkh Abd el Kader el Fassi*, Paris, 1907.
- E. W. Bovill – *The Battle of Alcazar, An account of the defeat of Don Sebastian of Portugal at El Ksar El Kebir*, London, 1952 (198 p.).
- E. J. Brill – *Encyclopédie de l'Islam*, Nouvelle édition – Leyde, 1960
Prof. Dr. Brochermann, *Geschichte der Arabischen Litteratur* – Leiden, E. J. Brill, 1936.
- Jacques Caillé – *La Petite Histoire de Rabat*, Publications de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, t. XVIII.
- Jacques Caillé – *Les Accords Internationaux du Sultan Sidi Mohammed Ben Abdellah (1757-1790)*, Tanger, 1960.
- Ludovic de Campou – *Un Empire qui croule, le Maroc contemporain*, Paris, 1886, p. 3.
- De Castries et ses collaborateurs – *Sources Inédites de l'Histoire du Maroc*, E.
- De La Chapelle – *Le Sultan Moulay Ismaïl et les Berbères Sanhaja du Maroc central*.
- Jean Charlemagne Bracq – *The Provocation of France, Fifty years of German agressions*, New York, 1916 (202 p.).

- Coissac de Chavrebière – *Histoire du Maroc*.
- Charles Jagers Chmidh (1820-1894) – *Tanger 1950, Frontières algéro-marocaines, pays des Almoravides*, Terra mairala, sept. 1947.
- G. Colin – *Chronique Anonyme de la Dynastie Saâdienne*, Rabat, 1934.
- V. A. Daumas – *La vie arabe et la société musulmane*, Paris 1869 (ferrag).
- Doury – *Le Tafilalet* – in *Armée d'Afrique*, juil.-Août 1928 (237 p.).
- R. Dozy – *Histoire des Musulmans d'Espagne jusqu'à la conquête de l'Andalousie (711-1110)*, Nouvelle édition revue et mise à jour par E. Lévi Provençal, t. 3, Leyde, 1932.
- Faujas, Maurice – *Frontières algéro-marocaines*, 1906.
- J. Figanier – *Historia de Santa Cruz de Cabo de Gué (Agadir), 1505-1541*, Lisbonne, 1945 (Hespéris, 1946, 93 p.).
- De Foucauld – *Reconnaissance au Maroc*.
- E. F. Gautier – *La Conquête du Sahara*, Paris 1910.
- E. F. Gautier – *Mœurs et coutumes des Musulmans*.
- E. F. Gautier – *Siècles Obscurs du Maghreb*, Paris, 1927.
- Léon Godard – *Description et Histoire du Maroc*, Paris, 1860, 2 tomes.
- P. Gruffaz – *Le port d'Agadir*, in Bull. Ec. et Soc. du Maroc, 1951.
- Ibn Askar – *Dawhat An-Nâchir* – Trad. A. Graulle et Maillard, Michaux-Bellaire - *Archives Marocaines*, XIX, Paris 1887.
- Ibn Idhâri le Marrakchi – *Al-Baïan Al-Moghrib*, Beyrouth, 1950, 2 tomes / Tétouan, 4 tomes.
- Ibn Jobaïr – *Voyages traduits et annotés par Maurice Gaudefroy-Demombynes*, 3 parties, Paris, 1949.
- Mohammed Al-Qâdiri – *Nachr Al-Mathâni*
- André Julien – *Histoire de l'Afrique du Nord*, Payot – Paris, 1931.
- Colonel Justinard – *La Rihla du Marabout de Tasaft, Notes sur l'Histoire de l'Atlas au XVIIIème siècle*, Paris, 1940.
- Charles Lamartinière – *La Question du Maroc*, 1859.

- F. Laoust – *L'habitation chez les Transhumants du Maroc Central*, Hespéris, T. XVIII (3^{ème} trim.), 1934.
- Lawrence Harris – *With Moulay Hafid at Fez behind the scenes in Morocco*, London, 1909 (270 p.).
- Léon l'Africain – *Description de l'Afrique*, éd. Ch. Schefer, 3 vol., Paris, 1897.
- Dr Linarès – *Voyage au Tafilalet avec S.M. le Sultan Moulay Hassan en 1893*, Bulletin de l'Institut d'Hygiène du Maroc, III et IV, 1932.
- Georges Marçais – *Manuel d'Art Musulman*, 2 tomes, Paris, 1926.
- Georges Marçais – *L'Architecture musulmane d'Occident*, Paris, 1934.
- A. G. P. Martin – *Quatre Siècles d'Histoire Marocaine : Au Sahara de 1504 à 1902, au Maroc de 1894 à 1912*, Paris, 1923 (589 p.).
- Louis Massignon – *Le Maroc dans les premières années du XVI^{ème} siècle – Tableau géographique d'après Léon l'Africain*, 1 vol., Alger, 1906.
- Defontin-Maxange – *Le Grand Ismaïl, Empereur du Maroc*, (pp. 14, 47, 54, 127 et 142).
- Manuel Alia Medina, géologue espagnol, professeur à l'Université de Madrid.
- J. Meunié – *Sites et Forteresses de l'Atlas*, 1951 (121 p.).
- J. Meunié – *Greniers & Citadelles au Maroc – P. Arts & Métiers graphiques*, 2 vol., 1951, (249 p.).
- René Millet – *Les Almohades, Histoire d'une dynastie berbère*, 1923.
- M. B. Milne – *Trade treaties and capitulation in Morocco – Journal of the British Institute of International Affairs*, 1926.
- Robert Montagne – *Les Berbères et le Makhzen dans le Sud du Maroc*, Paris, 1930.
- Auguste Mouliéras – *Le Maroc Inconnu*, 2 vol., Oran-Paris, 1895-1899.
- M. Mulero Clemento – *Los Territorios Espanoles del Sahara y sus Grupos Nomades*, Las Palmas, 1945 (443 p.).
- Georges Padmore – *Africa and World Peace*, London, 1936 (348 p.).
- Pardessus – *Collection des Lois Maritimes* (tome III).
- Pergolotti – *Della Mercatura*.

- Léon Petit – *Hinterland et port de Rabat-Salé*, Paris, 1920.
- L. Protat – *La Liaison Rabat-Sénégal réalisée par autos-camions, à travers le désert* – L'Echo du M., 27-28 Fév., 1947.
- E. Lévi Provençal – *L'Espagne Musulmane au Xème siècle*, Larose – Paris, 1932.
- E. Lévi Provençal – *Un Nouveau Texte d'Histoire Mérinide : Le Musnad d'Ibn Marzûk*, Hespéris, t. V, 1^{er} trim., 1925.
- E. Lévi Provençal – *Histoire des Chorfa*, Paris, 1922.
- Renaud – *La Zawiya de Sayyidi Hamza*, Hespéris, T. XVIII.
- James Soames – *The Coast of Barbary*, London, 1938 (286 p.).
- Georges Surdon – *La France en Afrique du Nord*, 1946.
- Georges Surdon – *Institutions et Coutumes des Berbères du Maghreb*, Tanger, 1936.
- Henri Terrasse – *Histoire du Maroc*, 2 tomes.
- Henri Terrasse – *L'Art Hispano-Mauresque des Origines au XIIIème siècle*, Paris, 1932.
- Charles de Valois duc d'Angoulême – *Relation de l'Origine et Succès des Chérifs*, Trad. De l'ouvrage de Diego de Torres, Paris, 1636.
- John Windus – *A Journey to Mequinez on the Occasion of Commodore ...Embassy thither for the Redemption of the British captives ...*, London, 1725 (240 p.).
- Ali El-Djanaïy – *Zahrat El Âs (La Fleur du Myrte)*, traitant de la fondation de la ville de Fès, trad. Par Alfred Bel, Alger, 1923.
- Stefan Gulas, Trad. A. Kenizova – *Voiliers*, Petite Encyclopédie, PML Editions, Paris, 1995.



A mon maître,

il n'y a que Dieu
le tout puissant qui
puisse vous accorder
dans une parfaite
harmonie, l'humilité,
la bonté et l'immense
savoir au devant
duquel je m'incline
emerveillé.

Puisse Dieu le
miséricordieux vous
accorder santé et
longue vie afin que
nous puissions encore
et toujours "goûter"
à ce qui nous attire
en vous.

**AMAL Ould Sidi
BELKACEM
AZEROUAL**

L'éditeur



Pr Abdelaziz BENABDELLAH

Membre de l'Académie du Royaume du Maroc et
des quatre Académies Arabes (Le Caire, Damas,
Amman, Bagdad) et Indienne.

Membre d'une centaine de congrès internationaux

Professeur itinérant dans une vingtaine d'Universités
Afro-Euro-Asiatiques.

Nommé Homme Scientifique international des
Années 1997-2000 par l'Institut Biographique de
Cambridge (Grande Bretagne).

Du en 2001 Membre Expert et chercheur à l'Institut
Biographique Américain.

Né en 1923/ 1342 H, il obtient la licence en Droit
et Es-Lettres, en 1946.

Journaliste nationaliste de 1947 à 1949, il sera par
la suite appelé à occuper successivement les
fonctions de:

Directeur général de la Conservation foncière et du
Service Topographique en 1957.

Directeur de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique (1958 - 1961).

Directeur général du Bureau de l'Arabisation du
Monde Arabe (Ligue Arabe) (1962 - 1983).

Professeur Universitaire, il enseigne l'Histoire à
l'Université Mohamed V à Rabat et les Sciences
Islamiques à l'Université Qaraouiyene à Fes et Dar
El Hadith Hassania à Rabat (1961 et 1980).



Le
Millénaire
de la
Flotte
Marocaine

Le
Millénaire
de la
Flotte
Marocaine